



# DOCUMENT DE REFERENCE

## Rapport Annuel

Exercice clos le 31 Décembre 2008



*Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.*

*Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.*

*Sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes sociaux au 31 décembre 2007 et le rapport du commissaire aux comptes portant sur les comptes tels que présenté en page 86 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 07 mai 2008 sous le numéro D.08-372.*

*Sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes sociaux au 31 décembre 2006 et le rapport du commissaire aux comptes portant sur les comptes tels que présenté en page 69 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 14 mai 2007 sous le numéro D.07-0453.*

# Sommaire

<b>1.</b>	<b><u>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATIONS</u></b>	<b>6</b>
1.1.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.2.	ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
<b>2.</b>	<b><u>CONTROLEURS LEGAUX</u></b>	<b>7</b>
2.1.	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	7
2.2.	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	7
<b>3.</b>	<b><u>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</u></b>	<b>8</b>
3.1.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	8
3.2.	BILAN CONSOLIDE	8
3.3.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	9
<b>4.</b>	<b><u>FACTEURS DE RISQUE</u></b>	<b>10</b>
<b>5.</b>	<b><u>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</u></b>	<b>11</b>
5.1.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE	11
5.1.1.	Dénomination sociale suivant l'article 3 des statuts	11
5.1.2.	Siège social suivant l'article 4 des statuts	11
5.1.3.	Forme juridique et législation applicable suivant l'article 1 des statuts	11
5.1.4.	Durée de la Société suivant l'article 5 des statuts	11
5.1.5.	Registre du Commerce et des Sociétés et code NAF	11
5.2.	MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE EN EUROS	11
5.3.	HISTORIQUE, DATES CLES ET PRINCIPAUX EVENEMENTS 2008	13
5.3.1.	Historique de la société	13
5.3.2.	Historique commercial	13
5.3.3.	Principaux événements de l'exercice 2008	14
5.4.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	16
<b>6.</b>	<b><u>APERÇU DES ACTIVITES</u></b>	<b>17</b>
6.1.	PRESENTATION GENERALE	17
6.2.	SECTEURS D'ACTIVITE	18
6.3.	PRINCIPALES REALISATIONS D ACTIVITES DE L EXERCICE 2008	18
6.4.	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	19
6.4.1.	Les partenaires de l'entreprise	19
6.4.2.	Facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire ou politique ayant un effet sur la stratégie du Groupe	20
<b>7.</b>	<b><u>ORGANIGRAMME</u></b>	<b>21</b>
7.1.	ORGANIGRAMME DU GROUPE	21
7.2.	ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE KEYYO	21
7.3.	RELATIONS ENTRE LES SOCIETES	22
7.4.	DISPOSITIONS STATUTAIRES LIMITANT LE CHANGEMENT DE CONTROLE	22
<b>8.</b>	<b><u>PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS</u></b>	<b>23</b>
8.1.	PROPRIETE IMMOBILIERE	23

8.2.	PROPRIETE INDUSTRIELLE	23
8.3.	ACTIFS DE LA SOCIETE	23
<b>9.</b>	<b><u>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT</u></b>	<b>24</b>
9.1.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008 ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES	24
9.2.	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2008 ET DES UTILISATIONS FAITES – ARTICLE L225-100 ALINEA 7 DU CODE COMMERCE	36
9.3.	RAPPORT SPECIAL SUR L'ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE L225-184 DU CODE DU COMMERCE)	37
<b>10.</b>	<b><u>TRESORERIE ET CAPITAUX</u></b>	<b>39</b>
<b>11.</b>	<b><u>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</u></b>	<b>40</b>
11.1.	LICENCE LIEE A L'ACTIVITE D'OPERATEUR TELEPHONIQUE	40
11.2.	ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	40
11.3.	BREVETS	41
<b>12.</b>	<b><u>INFORMATION SUR LES TENDANCES</u></b>	<b>42</b>
<b>13.</b>	<b><u>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</u></b>	<b>44</b>
<b>14.</b>	<b><u>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE</u></b>	<b>45</b>
14.1.	DIRECTION DE LA SOCIETE	45
14.2.	CONSEIL D ADMINISTRATION	45
14.3.	AUTRES ORGANES DE DIRECTION	46
<b>15.</b>	<b><u>REMUNERATION ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX</u></b>	<b>47</b>
15.1.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE, DIRECTS OU INDIRECTS POUR CHAQUE DIRIGEANT OU MANDATAIRE SOCIAL	47
15.2.	PRET ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION	47
15.3.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	47
15.4.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	47
15.5.	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS	48
<b>16.</b>	<b><u>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u></b>	<b>49</b>
16.1.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION	49
16.2.	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	49
16.3.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	55

<b><u>17. SALAIRES</u></b>	<b>57</b>
17.1. EFFECTIF ET REMUNERATIONS VERSEES	57
17.2. INTERESSEMENT DU PERSONNEL	57
17.2.1. Contrat d'intéressement du personnel	57
17.2.2. Options	57
17.2.3. Plan d'attribution d'actions gratuites	57
<b><u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u></b>	<b>59</b>
18.1. EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES	59
18.2. PACTE D'ACTIONNAIRES	60
18.3. CONTROLES DE LA SOCIETE	61
<b><u>19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</u></b>	<b>62</b>
<b><u>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS</u></b>	<b>63</b>
20.1. DOCUMENTS CONSOLIDES	63
20.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2008	63
20.1.2. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2008	65
20.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	83
20.2. DOCUMENTS SOCIAUX	84
20.2.1. Comptes annuels au 31 décembre 2008	84
20.2.2. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008	87
20.2.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	100
20.2.4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	102
<b><u>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b>105</b>
21.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	105
21.1.1. Capital social	105
21.1.2. Capital potentiel : plan d'options de souscription d'actions	105
21.1.3. Autres titres donnant accès au capital	105
21.1.4. Plan d'option d'achat d'actions	106
21.1.5. Evolution du capital social depuis la création de la société	106
21.1.6. Nantissement des actions	106
21.2. OBJET SOCIAL SUIVANT L'ARTICLE 2 DES STATUTS	106
21.3. EXERCICE SOCIAL SUIVANT L'ARTICLE 17 DES STATUTS	107
21.4. REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES SUIVANT L'ARTICLE 19 DES STATUTS	107
21.5. ASSEMBLEES GENERALES SUIVANT LES ARTICLES 15 ET 16 DES STATUTS	107
21.6. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES	108
21.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	108
21.8. PROCEDURES EN COURS	108
21.9. HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	108
<b><u>22. CONTRATS IMPORTANTS</u></b>	<b>109</b>
<b><u>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</u></b>	<b>110</b>

---

<b><u>24.</u></b>	<b><u>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u></b>	<b><u>111</u></b>
<b><u>25.</u></b>	<b><u>INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS</u></b>	<b><u>112</u></b>

# 1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATIONS

## 1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Philippe Houdouin, Président du conseil d'administration et Directeur général.

## 1.2. ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (voir au chapitre 9) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.*

*Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux pages 83 et 100 présent document de référence, et les informations financières historiques incorporées par référence pour les exercices 2007 et 2006 ont fait l'objet de rapports de contrôleurs légaux figurant respectivement aux pages 71 et 86 du document de référence 2007 (déposé le 07 mai 2008 sous le numéro D.08-372) et à la page 69 du document de référence 2006 (déposé le 14 mai 2007 sous le numéro D.07-0453).*

*Les rapports généraux sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux de l'exercice 2007 établis par des contrôleurs légaux ont fait l'objet d'une observation relative au changement d'estimation des coûts de développement*

*Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux de l'exercice 2008 ont fait l'objet de certifications sans réserves ».*

Clichy le 29 avril 2009  
Philippe HOUDOUIN

## 2. CONTROLEURS LEGAUX

### 2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Depuis, le 17 janvier 2007, Keyyo est entré au capital de la société Bladiphone, conjointement avec un autre partenaire. Compte tenu de l'existence de cette filiale, la société Keyyo est désormais tenue d'établir des comptes consolidés en normes IFRS. Cela explique la nomination d'un second contrôleur.

- **CONSEIL AUDIT & SYNTHESE**

Représenté par Monsieur Yves Canac  
5, rue Alfred de Vigny  
75008 PARIS

Nommé le 10 Juin 2003

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire, CONSEIL AUDIT & SYNTHESE venant à expiration à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle, il sera proposé aux actionnaires de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six ans. Conformément aux dispositions de l'article L822-14 alinéa 1 du code de commerce, il conviendra de changer de membre signataire auprès de CONSEIL AUDIT & SYNTHESE.

- **MBV & ASSOCIES**

Représenté par Monsieur Etienne de BRYAS  
39, avenue de Friedland  
75008 PARIS

Nommé le 30 mai 2007

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

### 2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

- Pour le Cabinet CONSEIL AUDIT & SYNTHESE

Monsieur Jean-François Nadaud  
50, Boulevard Leclerc  
92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé le 10 Juin 2003

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant, Jean-François NADAUD vient également à expiration à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle. Cependant, les dispositions de l'article L822-14 alinéa 1 du Code de commerce ne permettant pas de renouveler son mandat, il sera proposé aux actionnaires de nommer en remplacement Monsieur Jean-Noël SERVANS demeurant 5, rue Alfred de Vigny 75008 Paris, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Jean-Noël SERVANS  
5 rue Alfred de Vigny  
75008 Paris,

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- Pour le Cabinet MBV & ASSOCIES

Monsieur Paul Evariste Vaillant  
39, avenue de Friedland  
75008 PARIS

Nommé le 30 mai 2007

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées, présentées ci-après, relatives aux exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006, sont extraites des comptes consolidés qui ont été audités par les cabinets Conseil Audit & Synthèse et MBV & Associés.

#### 3.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

##### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE NORMES IFRS

Milliers d'euros	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Chiffre d'affaires	16 124	14 015	12 081
Résultat opérationnel	264	2	-1 816
Dont résultat opérationnel récurrent	276	-88	-1 788
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur les résultats	321	80	-1 894
Impôt sur le résultat	52	153	105
Résultat net des activités poursuivies	373	233	-1 789
Résultat net	373	233	-1 789

L'augmentation du chiffre d'affaires de 15 % entre les années 2007 et 2008, l'amélioration de la marge ainsi qu'une meilleure maîtrise des charges ont permis de générer un résultat opérationnel de 264 K€, en croissance en 2008 de 262 K€ par rapport à l'exercice précédent.

En 2008, les charges et produits non récurrents contribuent à hauteur de -12K€ au résultat opérationnel contre 90 K€ l'année précédente. Ainsi, le résultat opérationnel récurrent est en accroissement de 364 K€ entre 2007 et 2008.

Par ailleurs, le résultat des activités poursuivies s'améliore fortement et atteint 321 K€ en 2008 contre 80 K€ au 31 décembre 2007 et -1894 K€ au 31 décembre 2006.

#### 3.2. BILAN CONSOLIDE

Actif			
Milliers d'euros	31/12/08	31/12/07	31/12/06
actifs non courants	1 773	1 941	1 555
actifs courants	5 178	4 870	4 826
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 951</b>	<b>6 811</b>	<b>6 381</b>
Passif			
capitaux propres	1 594	2 359	2 126
passifs non courants	145	18	84
passifs courants	5 212	4 434	4 171
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 951</b>	<b>6 811</b>	<b>6 381</b>

### 3.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Milliers d'euros		31/12/2008	31/12/2007	30 juin 2007
<b>FLUX DE TRESORERIE</b>				
Résultat net revenant aux actionnaires de la société	A	373	233	120
Eléments non constitutifs de flux liés à l'activité :	B	561	644	231
Capacité d'autofinancement	A-B	934	877	351
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	C	938	1 850	1 163
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	D	- 1 148	- 1 040	- 141
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	E	- 436	- 329	- 139
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</b>				
Trésorerie à l'ouverture	F	1 744	1 744	1 744
Trésorerie de clôture	G	2 226	2 226	2 614
Variation de trésorerie nette ( C+D+E = G-F )		- 646	482	870

En 2006, l'augmentation de capital de 3 556 K€ a permis de dégager une variation de trésorerie nette de 1 100 K€. Sans cette augmentation de capital, la variation de trésorerie aurait été négative.

En 2007, l'amélioration de la capacité d'autofinancement et du besoin en fonds de roulement d'activité a permis d'autofinancer les investissements et de dégager une variation de trésorerie nette positive de 482 K€.

En 2008, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 938 K€ contre 1 850 K€ l'année précédente. Cette diminution est liée essentiellement à la variation du besoin en fonds de roulement d'activité, la capacité d'autofinancement étant en croissance entre 2007 et 2008. Après prise en compte des opérations d'investissement et de financement, la variation de trésorerie nette au cours de la période est négative de 646 K€. Il convient néanmoins de relever que cette variation négative est principalement liée au coût d'acquisition de titres d'autocontrôle sur le marché (710 K€). Ainsi, la variation de trésorerie retraitée des conséquences du plan de rachat de titres aurait été positive de 64 K€, la diminution observée par rapport à l'année précédente étant liée essentiellement à l'évolution du besoin en fonds de roulement d'activité.

## 4. FACTEURS DE RISQUE

Le présent document de référence contient des déclarations prospectives. Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « avoir pour objectif », « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « anticiper », « envisager », « planifier », « devrait », ainsi que d'autres termes similaires. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront.

Outre les informations contenues dans le présent document de référence, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques décrits dans le rapport de gestion du conseil d'administration présenté ci-après avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques, ou l'un de ces risques, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de Keyyo. En outre, la société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques que ceux qui y sont présentés.

Les risques présentés en point 7 du rapport de gestion du conseil d'administration concernent notamment :

- Les risques liés à Keyyo ;
- Les risques liés au secteur des télécommunications ;
- Les risques liés aux marchés financiers.

Les risques liés à Keyyo, les risques liés au secteur des télécommunications et les risques liés aux marchés financiers, sont présentés, dans chacune de ces catégories, par ordre d'importance décroissante, selon le jugement actuel de la société. La survenance de faits nouveaux, externes ou propres à Keyyo est susceptible de modifier à l'avenir cet ordre d'importance.

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 5.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

#### 5.1.1. Dénomination sociale suivant l'article 3 des statuts

KEYYO

Nom commercial déposé à l'INPI : KEYYO

#### 5.1.2. Siège social suivant l'article 4 des statuts

92-98 Boulevard Victor Hugo

92115 Clichy

#### 5.1.3. Forme juridique et législation applicable suivant l'article 1 des statuts

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

#### 5.1.4. Durée de la Société suivant l'article 5 des statuts

La société a été constituée le 25 janvier 1993 et immatriculée le 5 février 1993 pour une durée de 99 ans, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés soit jusqu'au 5 février 2092.

#### 5.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés et code NAF

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 390 081 156. Le code NAF (APE) de Keyyo est :

- Au 31/12/07 : 642 C : Télécommunications (hors transmissions audiovisuelles).
- Au 01/01/08 : 6110Z : Télécommunications filaires

### 5.2. MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE EN EUROS

Les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris S.A., sous le code ISIN FR0000185621.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2008, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005, à la société de Bourse Gilbert Dupont.

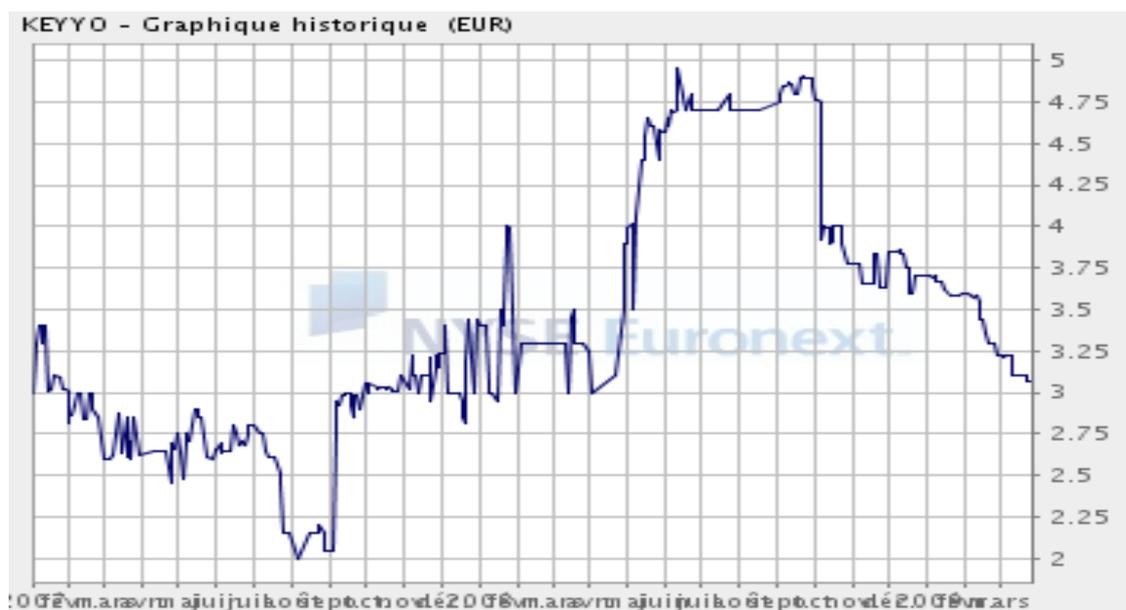
Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50 000 € en espèces ;
- 10 000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, les moyens suivants figuraient au 31 décembre 2008 au compte de liquidité :

- 26 254,31 € en espèces ;
- 15 191 titres.

Cours et volume des actions de janvier 2007 à fin mars 2009 :



Evolution du cours de l'action :

Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouvert.)	Cours Moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nbre de séances de cotation
janv. 2007	3,40	08 janv.	2,81	31 janv.	2,81	3,12	3,12	12 099	37,63	17
févr. 2007	3,00	07 févr.	2,59	28 févr.	2,60	2,90	2,90	9 920	28,27	14
mars-07	2,88	13-mars	2,60	05-mars	2,62	2,67	2,69	15 900	43,18	12
avr. 2007	2,75	30 avr.	2,45	25 avr.	2,75	2,64	2,64	6 792	17,5	9
mai-07	2,90	14-mai	2,48	04-mai	2,66	2,74	2,73	12 144	33,15	14
juin-07	2,85	27-juin	2,63	05-juin	2,80	2,70	2,69	17 077	46,45	15
juil. 2007	2,80	02 juil.	2,05	26 juil.	2,15	2,54	2,55	6 356	16,7	11
août-07	2,20	23-août	2,00	07-août	2,04	2,13	2,13	3 830	8,06	11
sept. 2007	3,00	18 sept.	2,05	03 sept.	2,90	2,83	2,83	20 427	60,15	16
oct. 2007	3,10	29 oct.	3,00	02 oct.	3,10	3,02	3,03	15 280	46,16	18
nov. 2007	3,23	30 nov.	2,95	23 nov.	3,23	3,11	3,13	7 507	23,33	14
déc. 2007	3,44	24 déc.	2,75	19 déc.	3,44	3,07	3,08	9 063	27,06	16
janv. 2008	4,00	24 janv.	2,95	16 janv.	3,00	3,40	3,40	71 839	251,26	14
févr. 2008	3,30	04 févr.	3,30	04 févr.	3,30	3,30	3,30	1 721	5,68	4
mars-08	3,50	18-mars	3,00	13-mars	3,25	3,29	3,30	2 147	7,21	10
avr. 2008	3,90	29 avr.	3,00	03 avr.	3,90	3,48	3,48	3 086	11,63	5
mai-08	4,65	19-mai	3,50	06-mai	4,57	4,34	4,34	13 037	57,67	15
juin-08	4,95	12-juin	4,57	02-juin	4,70	4,72	4,70	7 506	35,18	13
juil. 2008	4,80	23 juil.	4,70	01 juil.	4,70	4,71	4,71	6 639	31,21	11
août-08	4,75	05-août	4,70	05-août	4,70	4,71	4,70	8 307	39,04	6
sept. 2008	4,90	22 sept.	4,75	02 sept.	4,85	4,84	4,85	76 254	372,28	21
oct. 2008	4,76	01 oct.	3,51	27 oct.	3,77	4,05	4,06	6 066	24,93	23
nov. 2008	3,83	19 nov.	3,63	24 nov.	3,63	3,70	3,70	4 180	15,61	20
déc. 2008	3,86	05 déc.	3,60	18 déc.	3,70	3,78	3,77	8 985	33,79	21
janv. 2009	3,70	02 janv.	3,58	19 janv.	3,60	3,63	3,63	3 047	11,08	21
févr. 2009	3,60	02 févr.	3,22	27 févr.	3,22	3,45	3,44	1 757	5,98	20
mars-09	3,22	30-mars	3,07	30-mars	3,07	3,14	3,14	1 261	3,9	22

(Source: [www.euronext.com](http://www.euronext.com))

Moyenne: moyenne des cours de clôture

Cours le plus bas: cours de clôture le plus bas dans le mois

Cours le plus haut: cours de clôture le plus haut dans le mois

Capitaux : volume quotidien multiplié par les titres échangés dans le mois

### 5.3. HISTORIQUE, DATES CLES ET PRINCIPAUX EVENEMENTS 2008

#### 5.3.1. Historique de la société

Keyyo a été créée en France en 1993.

D'abord agent commissionné d'une société américaine (Telenational, devenue Worldport), la société a commencé à facturer directement ses clients à partir d'août 1995. Le premier produit commercialisé par la Société a été le « call back ». Ce système tirait profit du grand écart des tarifications internationales entre les opérateurs intervenant dans des environnements concurrentiels (Etats-Unis, Royaume-Uni) et ceux en situation de monopole (Europe continentale, Japon).

L'ouverture à la concurrence du marché des télécommunications en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998 a permis à la société de renforcer ses capitaux par une introduction sur le nouveau marché et procéder ainsi aux investissements lui permettant d'offrir une large gamme de services de téléphonie fixe. A ce jour, Keyyo dispose de commutateurs situés en Ile de France qui concentrent et routent les appels. Keyyo dispose d'une salle sécurisée dans laquelle se trouvent l'ensemble de ses équipements critiques.

#### 5.3.2. Historique commercial

1995	Premiers Mailing à destination de la communauté japonaise en France
1996	Première approche des clients internationaux (Allemagne)
1997	Lancement auprès des groupes fermés d'utilisateurs du produit d'accès direct
janv-98	Ouverture du marché des télécommunications (suppression des groupes fermés d'utilisateurs)
mars-99	Obtention licence L-33.1
avr-99	Interconnexion F.T. Paris Zone Urbaine et lancement à Paris du Préfixe 1677
mai-99	Lancement commercial segment Maghreb
juin-99	Lancement en Suisse du préfixe 10742
sept-99	Lancement des cartes ethniques auprès des communautés d'origine chinoise, Afrique du nord et Amérique latine
sept-00	Lancement offre Transparence par Via le 2 de Siris
févr-01	Fermeture du service Suisse
mars-01	Arrêt de la commercialisation sur la cible Grand Public abonnement voix fermeture de notre réseau de courtiers
avr-01	Lancement de la vente de nos propres numéros spéciaux 08AB95
sept-01	Lancement commercial de l'offre <i>Transparence</i>
oct-01	Mailing présentant l'offre <i>Transparence</i> auprès de 145.000 PME
Novembre 2001 et Avril 2002	Opération de parrainage auprès de particuliers pour développer l'offre <i>Transparence</i>
A compter de décembre 2001	Relance de l'ensemble des clients (particuliers et entreprises) pour inscription en présélection
mars-02	Test de revente de minutes à un échantillon de téléboutiques (il s'agit de points de vente offrant une dizaine de cabines téléphoniques)
oct-02	Lancement de l'offre « « promoshop » » destinées aux téléboutiques
janv-04	Déploiement commercial d'une solution d'installation de Téléboutiques VoIP clés en mains depuis un accès ADSL
janv-04	Lancement d'un département International ayant pour mission de vendre la gamme de solutions de VoIP (particuliers et entreprises) hors de la métropole et principalement en zone francophone (Afrique et DOM-TOM)
mai-04	Mise en place d'une solution « d'opérateur virtuel » destinée principalement aux FAI (Fournisseur d'Accès Internet) à l'étranger. Cette offre permet à tout FAI de proposer, en marque blanche, l'intégralité des services IP de Keyyo
mai-05	Ouverture du site <a href="http://www.phonesystems.net">www.phonesystems.net</a>

nov-05	Lancement de l'offre VoIP de Nordnet, fournisseur d'accès Internet dans le nord de la France, utilisant intégralement la technologie de Keyyo. Ce partenariat est le premier de la stratégie « marque blanche » que la société envisage de dupliquer avec différents opérateurs de télécommunications à l'étranger, ne maîtrisant pas la technologie VoIP.
déc-05	Conclusion d'un important accord avec Meditel, 2 <sup>ème</sup> opérateur de télécommunications au Maroc, filiale de Telefonica ; cet accord porte sur la fourniture de technologie de VoIP pour les téléboutiques au Maroc et sur la commercialisation de liaisons louées pour les entreprises françaises présentes au Maroc.
juil-07	Création du site <a href="http://www.keyyo.fr">www.keyyo.fr</a> offrant des solutions de voip à destination des petites entreprises.
déc-07	Fermeture du site phonesystems.net pour les particuliers et création d'une offre particuliers sur le site <a href="http://www.keyyo.fr">www.keyyo.fr</a> .
déc-07	Lancement de Bladiphone en partenariat avec l'opérateur marocain Wana.
déc-07	Lancement d'une offre prepaid pour les téléboutiques : les téléboutiques doivent payer par avance leurs consommations.
courant 2008	Lancement de l'offre Mobi'lib, service de call back sur mobile à partir de l'annuaire des téléphones mobiles.  Poursuite du développement du contenu de l'offre IP centrex avec notamment l'amélioration de l'interface administrateur.  Elargissement de l'offre IP centrex et sip trunking via un réseau de revendeurs.  Vente de numéros spéciaux en ligne, ce qui permet aux entreprises une mise en place rapide de ces lignes auprès de leur client et une rémunération attractive.  Lancement d'une offre Bladiphone illimitée soir et week-end qui permet aux abonnés Bladiphone d'appeler leur correspondant Marocain via le partenariat avec l'opérateur téléphonique Wana.

### 5.3.3. Principaux événements de l'exercice 2008

#### Changement de dénomination sociale

L'Assemblée générale du 23 juin 2008 a approuvé le changement de dénomination sociale de Phone Systems & Network en Keyyo.

#### Fusion Gesk

L'assemblée générale a décidé de la fusion de la société GESK de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les modalités retenues pour cette opération ont été détaillées dans le document E 08-060 déposé en date auprès de l'AMF le 23 mai 2008.

#### Achat d'actions d'autocontrôle

Le Conseil d'Administration, en date du 6 février 2008, a décidé de donner tous pouvoirs à Monsieur Philippe HOUDOUIN, en sa qualité de directeur général de la société et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce pour :

- Racheter des actions de la société dans la limite de 10% du capital de la société ;
- Préciser les termes des rachats ;
- Arrêter les modalités de l'opération et ;
- Etablir le descriptif du programme.

Le 4 mars 2008, la société a procédé au rachat de 176 241 titres pour un montant unitaire de 4,13 € auprès de la société WITTSUN qui détenait 7,16% du capital de la société Keyyo.

Le programme de rachat d'actions a été communiqué à l'AMF en date du 5 mars 2008 avec les objectifs suivants :

- Principalement attribuer les actions aux salariés et éventuellement aux mandataires sociaux ;
- Eventuellement les conserver et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opération éventuelle de croissance externe.

A l'issue de l'acquisition des titres WITTSUN et de la fusion absorption de la société GESK, la société détenait 234.536 de ses propres actions soit 9.55 % de son capital.

Afin de mettre en place un contrat d'animation de titres avec le prestataire de services d'investissement Gilbert Dupont, le conseil d'administration du 29 juillet 2008 a donné tous pouvoirs à Monsieur Philippe HOUDOUIN, en sa qualité de directeur général de la société, pour mettre en place un nouveau plan de rachat avec de nouveaux objectifs, à savoir :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- conserver les titres et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la société et/ou des sociétés de son groupe des actions dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera.

Ce programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale du 23 juin 2008 soit jusqu'au 23 décembre 2009. Le nouveau programme de rachat de titres a annulé et remplacé le programme du 4 mars 2008.

Le contrat d'animation avec la société Gilbert Dupont a été signé le 28 août 2008.

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- *Le nombre des actions échangés au cours de l'exercice* : 192 198 actions
- *Les cours moyens des achats et des ventes* : cours moyen des achats à 4,14 € et cours moyen des ventes à 3,92 €
- *Le montant des frais de négociation* : néant
- *Le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice* : 224.536 titres. Il est rappelé que la société détient 15 191 titres au sein d'un contrat de liquidité
- *Leur valeur évaluée au cours d'achat* : 861.147.96 € (y compris contrat de liquidité)
- *Le nombre des actions utilisées* : néant

#### **5.4. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

Dans le courant de l'exercice 2008, la société a investi en immobilisations incorporelles et corporelles pour 454 K€ contre 607 K€ en 2007 et 526 K€ en 2006.

Les principaux investissements réalisés en 2008 concernent :

- L'acquisition de logiciels pour 3 K€ ;
- Les frais de recherche et développement pour 223 K€ dont 191 K€ au titre des coûts engagés en interne et activés en immobilisations ;
- L'acquisition d'infrastructures techniques pour 142 K€ ;
- L'acquisition de matériel et mobilier pour 58 K€.

Tous les investissements réalisés l'ont été sur le territoire Français.

Par ailleurs, les dépôts et cautionnements ont légèrement diminué de 13 K€ sur la période suite au remboursement d'une caution de 16 K€ lié aux anciens locaux et à la souscription de nouvelles cautions pour 3 K€. Par ailleurs, la provision de 27 K€ constituée en 2006 sur un dépôt dont le remboursement est exigé depuis janvier 2006 a été maintenue à la clôture 2008.

Les investissements concernant la flotte de véhicules de la société sont financés par des contrats de location longue durée sur une durée de 3 ans. La valeur du parc de véhicules en location longue durée à la clôture des années 2006 et 2007 et 2008 était respectivement de 131 K€, 231 K€ et 118 K€. La majorité de ces contrats est arrivée à terme. De nouveaux contrats ont été effectués.

Les redevances restants à courir à ces mêmes dates étaient respectivement de 34 K€, 105 K€ et 57 K€.

Par ailleurs, la société a mis en location divers équipements de VoIP (ordinateurs, passerelles, routeurs, téléphones..) chez ses clients et a financé les dits équipements en crédit-bail.

La valeur de ces équipements à la clôture des exercices 2006 et 2007 étaient de 261 K€, et de 41 K€ fin 2008. Les redevances restants à courir à ces mêmes dates sont respectivement de 161 K€, de 71 K€ et de 10 K€.

Les investissements de l'exercice ont été autofinancés par la société.

## 6. APERÇU DES ACTIVITES

### 6.1. PRESENTATION GENERALE

Keyyo est un opérateur de télécommunications qui fournit des solutions hébergées en matière de voix sur IP (VoIP). La société s'appuie sur un savoir-faire technique et marketing développé depuis 12 ans pour proposer un ensemble de services.

Keyyo se positionne maintenant comme un opérateur VoIP global sur le marché français adressant aujourd'hui différents segments de clientèle :

- La clientèle des petites et moyennes entreprises ;
- La clientèle des particuliers ayant des besoins sophistiqués ;
- La clientèle grand public fortement consommatrice de communications entre la France et l'Afrique (Maghreb compris) ;
- La clientèle des opérateurs et grands comptes.

Pour la clientèle de petites et moyennes entreprises, la société offre les services suivants :

- Solutions de téléphonie sur IP via son site Keyyo.fr ;
- Numéros spéciaux pour les entreprises (équivalent des numéros verts ou indigos ou surtaxés de France Telecom), avec serveurs vocaux associés.

La Voix sur IP (VoIP) a acquis le statut de technologie mûre avec des déploiements significatifs dans les plus grands groupes internationaux. Les particuliers l'ont également massivement adoptée, suite aux offres d'appels illimités incluses dans les forfaits Internet haut débit.

Si les fournisseurs d'accès Internet sont bien placés (ex : Free), les offres d'opérateurs de VoIP, fonctionnant à partir de n'importe quel accès Internet, connaissent également un grand succès (ex : Skype), car elles introduisent une notion de mobilité, appréciée d'une clientèle nomade, en forte croissance.

Keyyo a su saisir l'opportunité de la Voix sur IP en devenant non seulement un opérateur de télécommunications IP mais également un intégrateur de solutions de Voix sur IP ; en effet, cette technologie, qui réduit le coût des minutes et offre de nombreux services, nécessite une installation sur site que, jusqu'à présent, ni les installateurs privés de télécommunications ni les intégrateurs de réseau ne maîtrisent convenablement.

En apportant une solution globale, Keyyo a su répondre à une attente provenant des trois cibles de clientèle décrite ci-dessus.

Par ailleurs, avec la simplicité grandissante des solutions de VoIP, apparaît un nouveau marché de PME aptes à intégrer elles-mêmes les terminaux de VoIP ; ce constat a conduit Keyyo à commercialiser ses offres de VoIP sur le web ([www.keyyo.fr](http://www.keyyo.fr)), sans intermédiaire. Ce site s'adresse à des petites PME qui ont acquis leurs équipements en Grande Distribution ou chez des revendeurs spécialisés. Elles peuvent également commander ces terminaux sur le site internet, ce site a bénéficié du partenariat avec Linksys, filiale Grand Public et PME de Cisco, leader mondial des équipements Internet.

Pour la clientèle des particuliers :

- Solutions de téléphonie sur IP pour le marché des téléboutiques ;
- Numéros spéciaux permettant des appels à moindre coût chez les particuliers ;
- Solution de téléphonie IP vers le Maroc via sa filiale Bladiphone.

Pour la clientèle des Call Shop

- Solutions de téléphonie sur IP pour le marché des téléboutiques.

## 6.2. SECTEURS D'ACTIVITE

Au cours des exercices précédents, l'activité de Keyyo était regroupée suivant trois secteurs d'activité : Keyyo, Ethnique, Opérateurs et Grands comptes.

Ces trois secteurs d'activité permettaient de regrouper les prestations commercialisées suivant la segmentation définie ci-après :

- Pôle Keyyo : activité de télécommunications fixes, essentiellement nationales, avec facturation mensuelle pour les particuliers, TPE et PME ;
- Pôle Ethnique : téléboutiques et particuliers ;
- Pôles Opérateurs et grand comptes : Revente de minutes à des grands opérateurs et/ou à des grands comptes.

Au cours de l'année 2008, le Groupe a défini de nouveaux segments d'activité afin de tenir compte de l'évolution des produits et des prestations commercialisées avec notamment la création d'un secteur d'activité pour les particuliers.

Keyyo est désormais positionné sur les quatre secteurs d'activité suivant :

- Pôle Keyyo Business : activité de télécommunications fixes, essentiellement nationales à l'attention des PME et TPE avec facturation mensuelle, activité en forte croissance représentant environ 35 % du chiffre d'affaires 2008 ;
- Pôle Keyyo Home : activité de télécommunications fixes, essentiellement nationales, à l'attention des clients particuliers de Keyyo et de Bladiphone ;
- Pôle Keyyo Call Shop : il s'agit des clients téléboutiques en France et à l'étranger ;
- Pôles Opérateurs et grand comptes : Revente de minutes à des grands opérateurs et/ou à des grands comptes.

## 6.3. PRINCIPALES REALISATIONS D ACTIVITES DE L EXERCICE 2008

Le principal indicateur d'activité suivi par le Groupe est l'évolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité.

Nous présentons ci-dessous les principales réalisations au 31 décembre 2008 et les mesures à l'origine des performances observées :

Milliers d'euros	Keyyo Home	Keyyo Business	Keyyo Call Shop	Opérateurs et Gds Comptes	Total
Chiffre d'affaires au 31 décembre 2007	1 532	3 432	7 997	1 055	14 015
Chiffre d'affaires au 31 décembre 2008	1 646	5 562	8 075	841	16 124
Variation (en %)	7,4%	62,1%	1,0%	-20,3%	15,0%

Keyyo Home :

- Relance du marketing et suivi des clients particuliers ;
- Lancement et stabilisation de l'offre Bladiphone qui est une Offre ADSL/Téléphonie IP à destination des résidents marocains en France.

Keyyo Business :

- Migration de nos offres PSN.net en Keyyo début décembre 2007 ;
- Augmentation du parc client.

Keyyo Call Shop :

- Maintient du parc de téléboutiques et déploiement de l'activité sur de nouvelles régions en France et de nouveaux pays en Afrique ;
- Croissance de l'offre « prepaid » pour les téléboutiques ;
- Pré- lancement de « Mobi'Lib » qui permet aux clients d'appeler à des prix attractifs.

Consolidation de nos activités aux opérateurs :

- Forte progression de la terminaison de minutes Call center pour Meditel (> 1 million de minutes par mois) ;
- Evolution prévue du partenariat Nordnet qui est une filiale de France Télécom et qui utilise notre service en marque blanche.

## **6.4. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE**

### **6.4.1. Les partenaires de l'entreprise**

#### 6.4.1.1. Les clients

Le réseau de commercialisation des offres de la société Keyyo diffère sur chaque segment d'activité et tient compte des particularités des offres commercialisées sur chaque secteur :

- Pôle Keyyo Business : activité de télécommunications fixes, essentiellement nationales, avec facturation mensuelle représentant 35 % du chiffre d'affaires 2008 ;
- Pôle Keyyo Home : activité de télécommunications fixes, essentiellement nationales, avec facturation mensuelle représentant 10 % du chiffre d'affaires 2008 ;
- Pôle Keyyo Call Shop : téléboutiques représentant environ 50 % du chiffre d'affaires 2008 ;
- Pôles Opérateurs et grand comptes : Revente de minutes à des grands opérateurs et/ou à des grands comptes. Cette activité représente 6 % du chiffre d'affaires 2008.

#### 6.4.1.2. Partenariats

La société établit des partenariats de distribution avec des apporteurs d'affaires, généralement professionnels des télécoms, en France comme en Afrique. Cette approche de distribution indirecte permet à Keyyo de limiter ses coûts d'acquisition de clientèle et de concentrer ses investissements sur les développements technologiques.

#### 6.4.1.3. Personnel externalisé

La société a fait appel à de la sous-traitance au Maroc, pour du support technique et commercial par téléphone.

#### 6.4.1.4. Les fournisseurs

Keyyo a choisi ses fournisseurs de communications, en fonction de la qualité de leur infrastructure, de leur tarification et de leur pérennité. Cette liberté évite toute dépendance à l'égard de ses fournisseurs.

Elle travaille notamment avec les opérateurs français : SFR, Colt, France Telecom, et Verizon.

La répartition en pourcentage des achats de minutes et frais réseaux des principaux fournisseurs est la suivante:

	2007	2008
Premier fournisseur	37 %	34 %
5 premiers fournisseurs	89 %	90 %
10 premiers fournisseurs	100 %	96 %

Ces partenaires sont non exclusifs afin de garantir le meilleur service au meilleur prix à nos clients.

Concernant les équipements de VoIP, le principal fournisseur est Techdata leader sur leur marché. Ce fournisseur représente plus d'un tiers des achats de la société. La répartition en pourcentage des équipements VoIP des principaux fournisseurs est la suivante :

	2007	2008
Premier fournisseurs	45 %	35 %
5 premiers fournisseurs	90 %	91 %
10 premiers fournisseurs	95 %	99 %

#### **6.4.2. Facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire ou politique ayant un effet sur la stratégie du Groupe**

A notre connaissance, aucune stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire ou politique ne devrait avoir une influence importante sur nos opérations.

Certains de ces facteurs pourraient néanmoins avoir des incidences sur la politique tarifaire et notamment la contribution à l'audiovisuel public qui fait l'objet à ce jour d'un projet de loi.

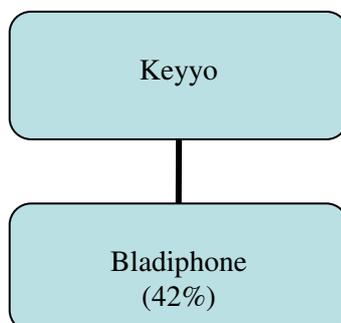
Ainsi, l'Assemblée nationale et le Sénat ont entériné à l'article 21 du projet de loi le principe d'une taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques au sens de l'article L. 32 du Code des postes et des communications électroniques. L'Assemblée nationale et le Sénat ont entériné à l'article 21 du projet de loi le principe d'une taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques au sens de l'article L. 32 du Code des postes et des communications électroniques. Les députés et les sénateurs se sont accordés sur le calcul de la taxe. Ainsi, un taux de 0,9 % sera appliqué à la partie du chiffre d'affaires supérieure à 5 millions d'euros.

Si cette contribution à l'audiovisuel devait être votée, la société Keyyo serait dans l'obligation de répercuter cette taxe sur l'utilisateur final.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1. ORGANIGRAMME DU GROUPE

L'assemblée générale du 23 juin 2008 a décidé de la fusion de la société GESK de manière rétroactive au 01 janvier 2008. Au 31 décembre 2007, la société GESK détenait 42.76% de Keyyo. Cette fusion absorbation a eu pour conséquence d'alléger la structure du capital. Ainsi, au 31 mars 2009, l'organigramme simplifié du groupe est le suivant :



Les actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote sont les suivants :

	Pourcentage de détention en capital	Pourcentage de droits de vote
INVEST IN EUROPE (TRUFFLE VENTURE)	51,73%	57,33%
Eric SAIZ	14,91%	16,52%
Autocontrôle Keyyo	9,76%	
MAGELIO CAPITAL	7,90%	8,76%
LA FINANCES	5,22%	5,78%

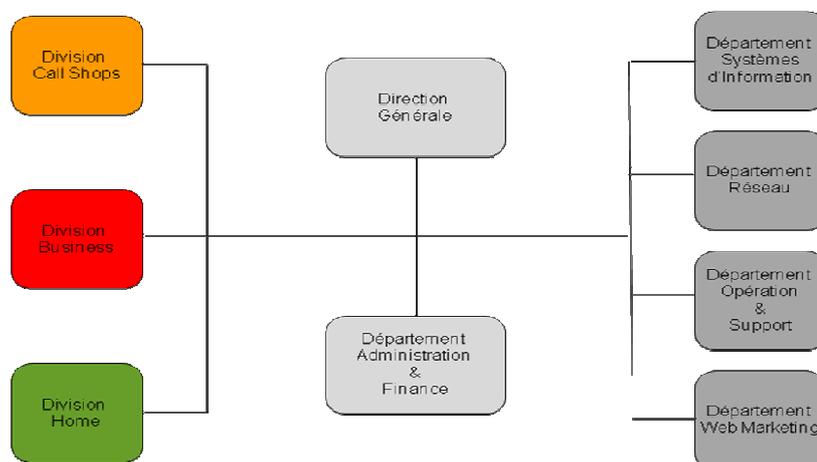
Aucune action ne donne droit à un vote double.

La répartition du capital de Keyyo est détaillée au chapitre 18 – principaux actionnaires.

Bladiphone SAS est un opérateur télécom franco-maghrébin détenue à 42 % par Keyyo, le solde du capital appartenant à Monsieur Karim Boukaa, homme d'affaires marocain.

### 7.2. ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE KEYYO

Fin 2008, la société Keyyo a formalisé un nouvel organigramme désormais divisé en unités d'affaires, ce dernier a évolué de la manière suivante :



### **7.3. RELATIONS ENTRE LES SOCIETES**

Les relations commerciales et financières entre Keyyo et sa filiale, sont réglementées et concernent :

- Un accord d'assistance technique et de fournitures de prestations, ainsi qu'une convention d'avance en compte courant mis en place au cours de l'exercice 2007 ;
- Une convention d'achats de minutes par Keyyo à Bladiphone mise en place au cours de l'exercice 2008.

Ces éléments sont détaillés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes voir le point 20.2.4 à la page 102

### **7.4. DISPOSITIONS STATUTAIRES LIMITANT LE CHANGEMENT DE CONTROLE**

Il n'existe aucune disposition statutaire limitant le changement de contrôle..

Lors de la création de la société Bladiphone, Keyyo a souscrit au capital de cette société à hauteur de 42 %. Selon l'article 10.3 des statuts de cette co-entreprise, le co-associé de Keyyo qui détient 58% s'est engagé irrévocablement et inconditionnellement à céder et à transporter à Keyyo ou à toute personne qui se substituerait à Keyyo, toutes les parts en sa possession.

Par ailleurs, Keyyo n'a donné aucun engagement de procéder à l'acquisition de ces parts. La société peut lever la promesse de vente de son co-associé, à tout moment pendant une durée d'un an à compter du 15 janvier 2009 et à tout moment, pendant une durée de cinq mois, si son co-associé venait à perdre directement ou indirectement le contrôle de Bladiphone.

## **8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS**

### **8.1. PROPRIETE IMMOBILIERE**

Au cours du mois de décembre 2007, le siège social de la société a été transféré au 92-98 boulevard Victor Hugo (92115) CLICHY.

Pour faire face à la croissance et à l'augmentation du nombre de salariés, la surface des bureaux s'élève maintenant à 516 mètres carrés avec archives pour un loyer annuel hors charges de 108 K€. Une franchise de trois mois a été obtenue du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 janvier 2008 pour un montant hors charges de 26 K€.

### **8.2. PROPRIETE INDUSTRIELLE**

Keyyo a déposé le nom et le logo « Keyyo » dont elle a la propriété.

Les noms « Phonesystems.net » et « Keyyo », Mobilib, « Media ethnic », « Relais.com » et « Bladiphone » utilisés spécifiquement pour ses activités en ligne ont été réservés et enregistrés auprès des autorités internationales d'administration des noms de domaines sur Internet.

La société n'a pas déposé de brevets.

### **8.3. ACTIFS DE LA SOCIETE**

A ce jour, Keyyo possède les actifs nécessaires à la poursuite de son activité commerciale.

Au 31 décembre 2008, les droits au bail s'élèvent à 105 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Le bail de la rue Charbonnière acquis le 09-12-2003 pour	68 K€
- Le bail de la rue Ordener acquis le 31-12-2003 pour	37 K€

Au 31 décembre 2008, la valeur brute du fonds de commerce s'élève à 124 K€. Le fonds de commerce Royal Telecom, sis au Bd Général Leclerc à Clichy, a été acquis le 8 décembre 2006.

A ce jour, il n'y a pas d'indice de perte de valeur relevé sur ces actifs.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

### 9.1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008 ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et clos le 31 décembre 2008.

#### 1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de modifications par rapport à l'exercice précédent.

#### 2 - Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

##### 2.1. Keyyo

La société anonyme Keyyo est la société mère du groupe Keyyo.

Le chiffre d'affaires net de notre société a poursuivi son augmentation en passant de 12.081 K€ sur l'exercice 2006, à 14.035 K€ sur l'exercice 2007 et à 16.108 K€ sur l'exercice 2008.

Le pourcentage de variation correspondant est donc de 16,2% pour l'année 2007 et 14,8% pour l'année 2008.

<i>En milliers d'€</i>	<i>Total 2008</i>	<i>Total 2007</i>	<i>% Variation (2008/2007)</i>	<i>Total 2006</i>
Chiffre d'affaires	16.108	14.035	14,8%	12.081
<i>Dont ventes de marchandises</i>	<i>253</i>	<i>267</i>		<i>412</i>

Le taux de marge brute est passé de 46 % à 49% soit une augmentation de 3 points.

La marge brute représente le chiffre d'affaires de la société diminué du coût d'achat des minutes consommées, des achats de matériels revendus et des frais de liaisons louées.

Ces chiffres expriment les efforts entrepris par la société pour augmenter son chiffre d'affaires et ses marges, tout en développant de nouvelles activités. Durant l'exercice 2008, la société a poursuivi son effort sur la relance de son activité commerciale

Les charges d'exploitation sont passées de 14.432 K€ sur l'exercice 2007 à 16.197 K€ sur l'exercice 2008.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 3.579 K€ contre 3.320 K€ en 2007 soit une progression de 7,8 %.

Les impôts et taxes s'élèvent à 217 K€ contre 152 K€ en 2007 soit une progression de 43 %.

Les charges de personnel s'élèvent à 2.886 K€ contre 2.373 K€ en 2007 soit une progression de 21,6 %.

Les dotations aux provisions sur actif circulant augmentent en passant de 177 K€ à 302 K€ en 2008.

Les autres charges s'élèvent à 166 K€ en 2008 contre 129 K€ en 2007. En 2008, elles correspondent essentiellement à l'apurement de créances clients qui étaient majoritairement provisionnées antérieurement. Ces charges sont en grande partie contre balancées par des reprises de provisions sur comptes clients.

En 2007, il s'agissait principalement de pertes sur clients et charges diverses de gestion courantes.

L'exercice se solde en conséquence par un résultat d'exploitation bénéficiaire de 398 K€ pour 2008 contre un bénéfice d'exploitation de 27 K€ sur l'exercice 2007.

Le résultat net s'établit ainsi à 338 K€.

Le total du bilan est passé de 6.701 K€ au 31 décembre 2007 à 7.636 K€ au 31 décembre 2008 avant affectation du résultat.

Les capitaux propres sont d'un montant de 2.431 K€ au 31 décembre 2008 contre 2.370 K€ au 31 décembre 2007.

Après fusion absorption de Gesk, la société a un endettement auprès d'associés de 100 K€.

La société dispose au 31 décembre 2008 d'une trésorerie de 1.573 K€.

La société a créé en janvier 2007, une filiale de droit français détenue à 42 %, dénommée Bladiphone SAS, le solde du capital appartenant à Monsieur Karim Boukaa, homme d'affaires marocain. Bladiphone SAS est dirigée par un directeur général qui est nommé par Keyyo après consultation du comité de supervision. Cette société a vocation à commercialiser des offres de téléphonie grand public destinées aux communautés du Maghreb vivant en France. L'activité de cette société s'est poursuivie sur l'année 2008. Keyyo dispose envers sa filiale d'une créance de 504 K€ provisionnée à hauteur de 336 K€.

La société a fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur les années 2005, 2006 et 2007. Ce contrôle s'est achevé par un redressement à la charge de la société d'un montant de 15 K€.

## **2.2. Groupe Keyyo selon les normes IFRS**

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à la somme de 16.124 K€ au 31 décembre 2008.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 15.880 K€ pour l'exercice écoulé. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à la somme de 264 K€.

Le résultat financier s'élève quant à lui à la somme de 57 K€.

En conséquence, et après déduction de toutes les charges, impôts, amortissements, notre résultat net consolidé se solde par un bénéfice de 373 K€.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2008 s'élève à la somme de 6.951 K€.

L'impact de la société Bladiphone, filiale de Keyyo, sur le résultat consolidé s'élève à (212 K€).

## **3 -Filiales et participations :**

Depuis le 15 janvier 2007, Keyyo détient 42 % de la SAS Bladiphone, soit 1 554 actions sur les 3 700 actions qui composent le capital de la SAS Bladiphone.

Bladiphone SAS est un opérateur télécom franco-maghrébin. Il s'appuie sur l'alliance technologique entre Keyyo (SA cotée à la Bourse de Paris depuis 1994, opérateur de la téléphonie sur Internet avec près de 200.000 utilisateurs) et l'opérateur télécom marocain Wana (2ème opérateur fixe du Maroc, avec plus d'un million d'abonnés).

Le chiffre d'affaires de Bladiphone est de 467 K€ pour l'année 2008, contre 8 K€ en 2007, avec un début d'activité qui avait réellement commencé sur le 4ème trimestre 2007.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 933 K€ contre 363 K€ en 2007.

Le résultat d'exploitation est négatif et s'élève à (466) K€ contre (354) K€ pour l'année 2007.

Compte tenu de charges financières qui s'élèvent à 39 K€, le résultat net est en perte de (505) K€, contre (368) K€ pour 2007.

## **4 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :**

### **4.1. Pour KEYYO :**

Après une année 2006 de stabilisation technologique et de restructuration, et une année 2007 qui a été une année de re-fondation, avec la relance de l'activité ethnique, l'accélération de la migration vers le modèle d'opérateur de nos activités entreprises et particuliers et la consolidation de nos activités de télésurveillance et de nos services aux opérateurs et une année 2008 qui a été une année d'accélération de la croissance interne, l'année 2009 devrait permettre de continuer cette accélération.

L'entreprise veut :

- devenir l'un des acteurs de référence du marché ethnique ;
- réussir à imposer le modèle d'opérateur pour les PME en France comme l'un des plus prometteurs, avec la richesse, simplicité et performance de l'offre ;
- développer le contenu technologique de l'entreprise en préservant son indépendance technologique presque totale vis-à-vis de fournisseurs d'infrastructure ou de service.

A la date d'arrêté des comptes, le contexte économique et la « crise financière » n'ont pas eu d'incidence sur les actifs et passifs présentés au bilan. Par ailleurs, la société n'a pas identifié d'incertitude significative susceptible de faire peser un doute important sur la continuité d'exploitation.

#### **4.2 Pour BLADIPHONE :**

Le budget de la société Bladiphone prévoit une perte nette de 72 K€ pour l'exercice 2009, soit un résultat d'exploitation négatif de 22 K€ et des charges financières pour le solde.

#### **5 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :**

Le conseil d'administration du 11 février 2009 a décidé de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 32.000 actions qui sont à ce jour auto-détenues par la société et à donner tous pouvoirs à son directeur général, Monsieur Philippe HOUDOUIN pour la mise en place de ce programme d'attribution gratuite d'actions.

Dans le cadre de cette délégation, il appartient à Monsieur Philippe HOUDOUIN de :

- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, étant entendu que Monsieur Philippe HOUDOUIN se verra attribuer 10.000 actions ;
- déterminer s'il y aura maintien ou non des droits des attributaires en cas d'opérations financières lors des périodes d'acquisition ou de conservation ;
- établir le plan d'attribution gratuite d'actions et les lettres individuelles qui seront adressées aux bénéficiaires ;
- et plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à la dite attribution, à la cotation et au service financier des titres et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Le plan d'attribution gratuite d'actions a été signé le 3 mars 2009.

#### **6 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :**

Depuis la fin de l'exercice 2008, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu, à l'exception des évolutions décrites ci-dessus au paragraphe « événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé ».

#### **7 - Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée :**

- Facteurs de risques liés à Keyyo
  - *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que Keyyo a entrepris parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, compte tenu de l'étroitesse de ses ressources, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

Keyyo anticipe une croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés sont liées par des clauses de non-concurrence.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible de la société est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société. La société ne dispose aujourd'hui d'aucune ligne de financement significative auprès des établissements de crédit.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

Keyyo compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa faible taille, Keyyo doit effectuer des choix technologiques en amont.

Un mauvais choix ou une maîtrise technique insuffisante pourrait conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net au cours des dernières années est la suivante :

+ 363 K€ au 31/12/2004 ;

- 705 K€ au 31/12/2005 ;

- 1 747 K€ au 31/12/2006 ;

+ 236 K€ au 31/12/2007 ;

+ 338 K€ au 31/12/2008.

Cette évolution fait peser un risque important lié à l'absence de pérennité des résultats, même si nous pouvons constater une amélioration sur les exercices clos en 2007 et en 2008.

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

Après plusieurs années consécutives de pertes, la société a retrouvé un résultat net positif en 2003 et en 2004. En 2005 et en 2006, le résultat a été à nouveau déficitaire. En 2007 et 2008 la société a retrouvé un résultat net positif. Compte tenu de cet historique et de sa taille, la rentabilité future de la société n'est pas encore assurée.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En fait le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par Keyyo ont représenté sur l'exercice 2008 une charge totale de 29 K€. Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle pour 17 K€

- Police multirisque bureau pour 9 K€ ;

- Le solde de 3 K€ concerne l'assurance des véhicules.

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible ; en effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

	2007	2008
Premier clients	21,9 %	26,1 %
5 premiers clients	33,1 %	33,2 %
10 premiers clients	36,60 %	39,3 %

- *Risques de taux de change*

Tous les échanges de la société sont libellés en euros à l'exception de quelques anciens clients répartis dans de nombreux pays qui représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de la société. L'activité de la société n'est donc pas sujette au risque de taux de change.

- *Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures*

L'application de la réglementation des 35 heures, en vigueur depuis 2001, ne soulève pas de difficultés particulières, ni dans la gestion des ressources humaines, ni dans la maîtrise des charges salariales.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- *Saisonnalité*

Néant.

- *Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité*

Néant.

- *Nécessité de développer des services d'assistance clientèle et des services professionnels*

Néant.

- Risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

Keyyo, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ART dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société ne prévoit pas d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

- *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Nanterre (92). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas dans le cas de la téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

▪ *Risques liés à la filiale Bladiphone*

Le lancement de toute activité nouvelle comporte des risques marketing, techniques et d'organisation que Bladiphone va devoir gérer. Le déploiement des activités de Bladiphone financé en partie par Keyyo a eu un impact sur la situation de trésorerie de son actionnaire pour 2008. En 2009, cet impact sur la trésorerie devrait se réduire.

• Risques liés aux marchés financiers

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

**8 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :**

Au cours de l'exercice 2008, la société a continué ses efforts de recherche et développement.

Ces développements ont été immobilisés dans les comptes sociaux 2008 pour un montant de 191 K€.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

**9 - Inventaire des valeurs mobilières**

Au 31 décembre 2008, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

- 7 étoiles EONIA	717 197,18 €
- 1 étoile PREMIERE JOUR FCP SI 4 DEC	57 234,76 €
- 53 étoiles COURT TERME INSIT	<u>478 785,57 €</u>
Soit un total de	1 253 217,51 €

**10 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :**

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 2 K€ et ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

**11 - Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôles de telles sociétés :**

Néant à la date du 31 décembre 2008.

## 12 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants :

Au cours de l'exercice 2008, la société Magelio Capital dont Monsieur Philippe Houdouin détient 49 % du capital a réalisé les acquisitions suivantes sur le marché :

- janvier 2008 : 43.000 actions au prix de 3,5 €
- octobre 2008 : 2.000 actions au prix de 4 €
- novembre 2008 : 2.000 actions au prix de 3,83 €
- décembre 2008 : 3.000 actions au prix de 3.85 €, 2.000 actions au prix de 3.75 € et 1.000 actions au prix de 3.70 €

Au 31 décembre 2008 et à ce jour, la société Magelio détient 194 161 actions de la société Keyyo.

## 13 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

1- Monsieur Eric SAIZ a perçu, au cours de l'exercice 2008, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, une rémunération brute de 1956,52 €. Il est rappelé qu'il a démissionné de son mandat le 8 janvier 2008.

Monsieur Eric SAIZ a perçu au titre de son contrat de travail au cours de l'exercice 2008, une rémunération brute annuelle de 46.956,52 €

2- Le conseil d'administration en date du 8 janvier 2008 a :

- fixé la rémunération de Monsieur Philippe Houdouin, en sa qualité de Directeur Général, à 10 000 € brut mensuel. Sa rémunération brute annuelle est de 120 000 € ;
- décidé également qu'en sus de cette rémunération, un bonus variable sera attribué à Philippe HOUDOUIN chaque année en fonction des résultats de l'exercice. A ce jour, aucune méthode de calcul n'a été déterminée, Philippe HOUDOUIN, ne recevra donc aucun variable pour l'année 2008 ;
- décidé la fixation d'une indemnité conventionnelle qui serait versée à **Monsieur Philippe HOUDOUIN** en cas de cessation de ses fonctions de directeur général dès lors que cette cessation interviendrait après le 31 décembre 2008.

Cette indemnité est liée conformément aux dispositions de la loi TEPA **en date du 21 août 2007** à ses performances au regard de celles de la société.

La cessation des fonctions de Monsieur Philippe HOUDOUIN lui donnant droit à indemnisation s'entend de la révocation de son mandat de directeur général, du non renouvellement dans ses fonctions de directeur général, de sa démission ou d'une caducité de son mandat par exemple à la suite d'une fusion ou d'un changement de mode de direction ou d'administration de la société.

Le versement de cette indemnité est conditionné à deux conditions cumulatives :

- la performance personnelle de Monsieur Philippe HOUDOUIN qui devra par son travail et sa compétence permettre à la société d'avoir un résultat net moyen bénéficiaire sur deux ans. Cette moyenne sera calculée sur le résultat net figurant dans le compte de résultat des comptes annuels ou, le cas échéant, des comptes consolidés si la société est astreinte à en établir, des deux derniers exercices approuvés par l'assemblée générale précédents son départ ;
- la performance de la société sera appréciée par l'évolution de son cours de bourse dont la moyenne sur les 50 derniers jours de bourse précédents le départ de Monsieur Philippe HOUDOUIN devra être supérieure à six (6) €.

Si la moyenne du cours de bourse de l'action KEYYO sur les 50 derniers jours de bourse précédents le départ de Monsieur Philippe HOUDOUIN s'élève à **au moins 6 €**, le montant de l'indemnité qui lui sera versée sera compris entre 12 fois sa dernière rémunération brute mensuelle et six fois le montant annuel du plafond de la sécurité sociale selon la formule de calcul suivante :

$$I = CB \times M / 6$$

Les éléments de cette formule étant définis ainsi qu'il suit :

- **I** étant l'indemnité conventionnelle de départ due à Monsieur Philippe HOUDOUIN ;
- **CB** étant la moyenne du cours de bourse de l'action KEYYO sur les 50 derniers jours de bourse précédents le départ de Monsieur Philippe HOUDOUIN ;
- **M** étant égale à 12 fois la dernière rémunération brute mensuelle sur un mois complet perçue par Monsieur Philippe HOUDOUIN.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

## 14 -Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

### 14.1. Pour la société Keyyo:

- **Monsieur Eric Saiz** était Président du Conseil d'administration de la société Keyyo depuis le 20 septembre 2006. Il a démissionné de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Keyyo en date du 8 janvier 2008. Il a également démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la SAS Bladiphone en date du 11 janvier 2008. Eric Saiz était également Directeur Général de la société GESK qui a été absorbée par Keyyo et approuvée lors de l'assemblée générale du 23 juin 2008 avec effet rétroactif au 1er janvier 2008.

Au cours de cette même assemblée, Monsieur Eric Saiz a été nommé administrateur de la société pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

- **Monsieur Philippe Houdouin** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006, puis en qualité de Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans qui a expiré à l'issue du conseil d'administration réuni cette année pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé. Il a été renouvelé pour une nouvelle durée de trois ans lors du conseil d'administration du 7 avril 2009.

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin cumule les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration de la société Keyyo.

Monsieur Philippe Houdouin est par ailleurs, administrateur de Lascom. Il est également Directeur Général de la société MAGELIO CAPITAL et Président de la SAS Bladiphone.

Depuis le 11 janvier 2008, Monsieur Philippe Houdouin cumule les fonctions de Directeur Général et de Président de la SAS Bladiphone.

- **Monsieur Bernard Louis Roques** a été nommé administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006 pour 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Il est également administrateur de Netbooster, de GoAdv, de Deny-All, et de NetMedia Europe, et Membre du Conseil de Surveillance d'Equitime, de PeopleCube B.V. et de MoMac B.V.. Il est également Directeur Général et Administrateur de la société Truffle Capital.
- **Monsieur Mark Bivens** a été nommé administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006 pour 6 ans soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Il est également administrateur d'Equitime SA. Monsieur Mark Bivens est également membre du conseil de surveillance de MoMac Wireless Holdings, PeopleCube Holding, et NetMediaEurope SA.
- **Monsieur Michel Picot** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric Saiz démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en l'an 2012 sur les comptes de l'exercice écoulé. Sa nomination a été ratifiée par l'assemblée du 23 juin 2008. Il est également président d'Advest SAS, et membre du conseil de surveillance d'Exonhit Therapeutics et d'Amisco NV.

### 14.2. Pour la SAS Bladiphone :

- **Monsieur Eric Saiz** était Directeur Général de la SAS Bladiphone. Il a démissionné de ses fonctions en date du 11 janvier 2008.
- **Monsieur Philippe Houdouin** cumule les fonctions de Président et de Directeur Général de la SAS Bladiphone depuis le 11 janvier 2008.

## 15 - Informations sociales :

L'effectif de la société au 31 décembre 2008 était de 49 personnes. Tous les contrats de travail étaient à durée indéterminée.

La quasi totalité des salariés travaillent à temps plein, la durée étant de 35 heures par semaine. La société n'emploie pas de travailleurs handicapés. Keyyo fait appel à des cabinets extérieurs pour des activités très spécialisées comme l'expertise comptable ou l'expertise juridique.

Les salaires et charges sociales s'établissent à 2.886 K€.

Les effectifs de la société au 31 décembre 2008 se décomposent comme suit :

	<i>Effectif 2008</i>	<i>Effectif 2007</i>	<i>Effectif 2006</i>
Cadres	32	26	21
Employés	17	14	15
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>40</b>	<b>36</b>

Au 31 décembre 2008, la société Bladiphone n'emploie aucun salarié.

#### **16 - Informations environnementales :**

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de Keyyo sur l'environnement est particulièrement faible.

#### **17 - Pratiques anticoncurrentielles :**

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

#### **18 - Capital et droit de vote**

Les actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote sont les suivants :

	Pourcentage de détention en capital	Pourcentage de droits de vote
INVEST IN EUROPE (TRUFFLE VENTURE)	51,73%	57,33%
Eric SAIZ	14,91%	16,52%
Autocontrôle Keyyo*	9,76%	
MAGELIO CAPITAL	7,90%	8,76%
LA FINANCES	5,22%	5,78%

*\*pourcentage tenant compte des 15191 titres détenus pas le biais du contrat de liquidité au 31 décembre 2008*

Aucune action ne donne droit à un vote double.

#### **19 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :**

Il est rappelé que la société est directement contrôlée par INVEST IN EUROPE à hauteur de 51,73 % de son capital au 31/12/2008.

#### **20 - Programme de rachat d'actions propres :**

Le Conseil d'Administration en date du 6 février 2008 a décidé de donner tout pouvoir à Monsieur Philippe HOUDOUIN en sa qualité de directeur général de la société conformément aux dispositions de l'article L 225-209 alinéa 3 du Code de commerce pour racheter des actions de la société dans la limite de 10% du capital de la société, préciser les termes des rachats, arrêter les modalités de l'opération et établir le descriptif du programme.

Le 4 mars 2008, la société a procédé au rachat de 176 241 titres pour un montant unitaire de 4,13 € auprès de la société WITTSUN qui détenait 7,16% du capital de la société Keyyo.

Le programme de rachat d'actions a été communiqué à l'AMF en date du 5 mars 2008 avec les objectifs suivants :

- principalement attribuer les actions aux salariés et éventuellement aux mandataires sociaux ;
- éventuellement les conserver et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opération éventuelle de croissance externe.

A l'issue de l'acquisition des titres WITTSUN et de la fusion absorption de la société GESK, la société détenait 234.536 de ses propres actions soit 9,55 % de son capital.

Afin de mettre en place un contrat d'animation de titres avec le prestataire de services d'investissement Gilbert Dupont, le conseil d'administration du 29 juillet 2008 a donné tous pouvoirs à Monsieur Philippe HOUDOUIN en sa qualité de directeur général de la société pour mettre en place un nouveau plan de rachat avec de nouveaux objectifs, à savoir :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- conserver les titres et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la société et/ou des sociétés de son groupe des actions dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera.

Ce programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale du 23 juin 2008 soit jusqu'au 23 décembre 2009. Par conséquent le nouveau programme de rachat de titres a annulé et remplacé le programme du 3 mars 2008.

Le contrat d'animation avec GILBERT DUPONT a été signé le 28 août 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50 000 € en espèces ;
- 10 000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, les moyens suivants figuraient au 31 décembre 2008 au compte de liquidité :

- 26 254,31 € en espèces ;
- 15 191 titres.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- *le nombre des actions échangés au cours de l'exercice* : 192 198 actions
- *les cours moyens des achats et des ventes* : cours moyen des achats à 4,14 € et cours moyen des ventes à 3,92 €
- *le montant des frais de négociation* : néant
- *le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice* : 224.536 titres. Il est rappelé que la société détient 15 191 titres au sein d'un contrat de liquidité
- *leur valeur évaluée au cours d'achat* : 861.147.96 € (y compris contrat de liquidité)
- *le nombre des actions utilisées* : néant

## **21 - Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant:**

Nous inviterons les actionnaires à prendre acte de la fusion intervenue le 31 août 2008 par absorption de la société CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE - COMMISSARIAT AUX COMPTES par la société CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE.

Par conséquent, nous vous proposons de constater que, conformément à l'article 225-229 du Code de commerce, le commissaire aux comptes de la société est la SARL CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE, société de commissaires aux comptes au capital de 108.800 € inscrite près la cour d'appel de Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 957 245.

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire, CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE venant à expiration à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle, il convient de proposer aux actionnaires de renouveler son mandat pour une nouvelle période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014. Conformément aux dispositions de l'article L822-14 alinéa 1 du code de commerce, il convient de changer de membre signataire auprès de CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant, Jean-François NADAUD vient également à expiration à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle. Cependant, les dispositions de l'article L822-14 alinéa 1 du Code de commerce ne permettant pas de renouveler son mandat, il convient de proposer aux actionnaires de nommer en remplacement Monsieur Jean-Noël SERVANS demeurant 5 rue Alfred de Vigny 75008 Paris, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

## **22 -Approbation des comptes et affectation du résultat :**

Pour rappel, selon l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le report à nouveau après affectation du résultat était négatif de (2.266.444,43) €. L'opération de fusion absorption de GESK par Keyyo a eu pour conséquence d'augmenter le déficit du compte de report à nouveau qui a été porté à un montant de (2.541.444,24) € à la suite de l'imputation des frais de fusion et de la réduction de capital réalisée dans le cadre de l'annulation d'une quote-part des actions d'autocontrôle apportées par GESK.

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élevant à la somme de 338.124,89 € qui, avec le report à nouveau débiteur de 2.541.444,24 € forme un total de (2.203.319,35) € intégralement au compte de report à nouveau qui s'élèvera alors à la somme de (2.203.319,35) €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 2 K€ et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

23 – Résultats des 5 derniers exercices :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	786139	787 752	787 752	408 464	408 464
b) Nombre d'actions émises	2 456 485	2 461 725	2 461 725	1 276 450	1 276 450
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II – Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	16 108 484	14 035 170	12 080 680	11 404 918	11 935 478
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 073 751	786 288	-633 433	-189 360	1 041 565
c) Impôt sur les bénéfices	-58 207	-147 905	-89 070	-23 564	5 882
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 131 958	934 193	-722 503	-165 796	1 035 683
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	338 125	236 362	- 1 777 304	-725 502	638 887
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<b>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	0.49	0.38	- 0.29	- 0.13	0,8
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.137	0.096	- 0.72	- 0.57	0,5
c) Dividende versé à chaque action					
Le nombre d'action au 31/12/08 est de 2 456 685					
<b>IV – Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés	49	40	36	30	26
b) Montant de la masse salariale	1 992 372	1 639 890	1 689 652	1 304 590	902 310
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	894 012	732 659	627 736	543 310	403 015

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le conseil d'administration

**9.2. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2008 ET DES UTILISATIONS FAITES – ARTICLE L225-100 ALINEA 7 DU CODE COMMERCE**

OBJET DE LA DELEGATION	DELEGANT	DELEGATAIRE	UTILISATION
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.  Plafond : 1.500.000 euros	Assemblée générale mixte du 30 mai 2007	Conseil d'administration	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires  Plafond : 1.500.000 euros	Assemblée générale du 30 mai 2007	Conseil d'administration	Néant
Augmentation du capital social réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce.  Plafond : 32.000 euros et création et émission de 100.000 euros	Assemblée générale du 30 mai 2007	Conseil d'administration	Néant
Attribution aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés d'options d'achat ou de souscription d'actions.  Plafond d'actions qui pourront être acquises par l'exercice des options : 32.000 actions	Assemblée générale du 30 mai 2007	Conseil d'administration	Néant
Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.  Plafond d'actions qui pourront être attribuées : 32.000 actions	Assemblée générale du 30 mai 2007	Conseil d'administration	Néant

Le conseil d'administration

### **9.3. RAPPORT SPECIAL SUR L'ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE L225-184 DU CODE DU COMMERCE)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 122-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2008, le nombre des options de souscription d'actions regroupées pouvant être souscrites et qui avaient été consenties par votre Conseil d'administration en date du 27 avril 1998 était de 47.

Le prix de souscription de ces actions regroupées était de 243,84 euros par action. Aucune souscription n'a été réalisée à ce titre avant la date butoir du 26 avril 2005. Ce plan est donc caduc.

Le 15 octobre 2004, le Conseil d'administration a attribué gratuitement à 10 salariés 17.000 BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises) selon l'autorisation votée à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004. Ces bons ouvrent droit à la souscription de 17.000 actions nouvelles au prix de 5 euros chacune. La dilution potentielle est donc de 0,67 % après l'augmentation de capital du 6 septembre 2006. La liste des bénéficiaires ayant souscrit gratuitement aux 17.000 BSPCE est la suivante :

Jean-Benoît Charreton	2000
Elisabeth Rijnbeek	1500
Céline Fouquet	1500
Boico Huynh	1500
Samir Chaibi	1000
Sophie Ferre	1500
Frédéric Clément	2000
Damien Issartel	2000
Christophe Sollet	2000
Natalia Pérez Bergua	2000

Le conseil d'administration a décidé que les bénéficiaires susvisés pourront souscrire les actions attachées aux bons en totalité ou en partie à la condition qu'ils aient exercé leur activité dans la société depuis au moins trois ans au jour de la souscription des actions et, en tout état de cause, entre le 1er janvier 2006 et le 30 septembre 2009.

Par exception, les bénéficiaires perdront le bénéfice de leur droit de souscrire aux actions attachées à leurs bons de souscription en cas de licenciement pour faute grave ou lourde.

A ce jour, seuls les bénéficiaires suivants conservent le droit de souscrire les actions attachées à leurs BSPCE (9.500 actions) :

Céline Fouquet	1500
Boïco Huynh	1500
Samir Chaïbi	1000
Sophie Ferre	1500
Christophe Sollet	2000
Natalia Pérez Bergua	2000
TOTAL :	9.500

Aucun bénéficiaire n'a levé son option au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Afin de maintenir les droits des titulaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, le conseil d'administration a décidé le 21 juin 2006 lors de l'augmentation de capital de la société de procéder à un ajustement des conditions de souscription des 17.000 actions attachées aux bons.

Les conditions de cet ajustement ont été fixées en application des dispositions de l'article L228-99 alinéa 3 et de l'article L 242-12.1° du décret du 23 mars 1967. Ainsi cet ajustement sert à égaliser, au centième d'action près, la valeur des actions qui seront obtenus en cas d'exercice des droits attachés aux bons après la réalisation de l'augmentation de capital et la valeur des actions qui auraient été obtenues en cas d'exercice de ces droits avant la réalisation de l'augmentation de capital.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le conseil d'administration

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

La société dispose à la fin de l'exercice d'une trésorerie excédentaire proche de 1,6 M€.

Le groupe a poursuivi ses objectifs d'assainissement de sa situation financière. Le maintien d'une trésorerie positive permet donc fortement de réduire les risques liés à l'insuffisance de liquidité.

Le détail de l'évolution des postes d'actif et de passif susceptible d'avoir un impact sur la trésorerie nette du Groupe est présenté dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 et notamment dans les parties relatives au tableau de variation des capitaux propres consolidés et au tableau des flux de trésorerie.

## **11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

### **11.1. LICENCE LIEE A L'ACTIVITE D'OPERATEUR TELEPHONIQUE**

Par arrêté en date du 17 juin 1998, Keyyo s'est déclaré opérateur téléphonique auprès de l'ARCEP. A ce titre la société dispose d'une licence L34-1. Cette dernière est sans limitation de durée.

En tant qu'opérateur et fournisseur de services, Keyyo a des droits et des obligations. Le non respect de ces obligations peut entraîner des sanctions de la part de l'ARCEP.

Chaque année, Keyyo doit donc payer une taxe administrative et payer des taxes et redevances en contrepartie de ressources rares telles que les numéros.

### **11.2. ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Au 31 décembre 2008, l'équipe dédiée aux activités de recherche et développement de la société comprenait un ingénieur et huit techniciens.

Les ressources internes et externes importantes consacrées à la recherche et développement au regard de la taille de la société sont la conséquence d'une volonté stratégique. En effet, Keyyo souhaite être en mesure de proposer rapidement des produits différenciant adaptés aux besoins de ses clients. Dans un marché en perpétuelle mutation technologique, la maîtrise technique des services proposés est un avantage concurrentiel certain.

Au cours de l'exercice 2008, la société a poursuivi ses efforts de recherche et développement pour développer les produits existants. Les premières activations relatives aux coûts salariaux engagés ont été enregistrées au cours de l'exercice 2007 suite à l'amélioration des procédures de contrôle interne et à la mise en place d'un logiciel permettant de suivre le temps passés par projet et par salarié.

Dans le cadre de chaque activation, la direction financière s'assure du respect des critères définis par la réglementation comptable applicable :

- Une faisabilité technique ;
- Une intention d'achever le projet ;
- Une capacité d'utiliser le développement ou de le vendre ;
- Une existence d'un marché ou d'un débouché ;
- La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques et financières pour réaliser le projet ;
- La possibilité de mesurer avec fiabilité le coût du développement.

Par ailleurs, le coût identifié de ces projets est ensuite pris en compte dans le cadre de la valorisation du crédit d'impôt recherche dont bénéficie depuis trois ans la société Keyyo.

Au 31 décembre 2008, les développements activés concernent les projets (« sujets ») suivants :

- Sujet n°1 : Conception d'une architecture temps réel à faible coût, redondante et extensible pour opérateur IP. Ce projet c'est terminé en 2008 ;
- Sujet n°2 : Architecture Sip qui a pour but de déployer les services SIP en volumes ;
- Sujet n°3 : IP CASH V3 qui est un logiciel intégré temps réel de taxation et de visualisation d'état pour la distribution de services de téléphonie IP ;
- Sujet n°4 : Keyyo propose aux entreprises TPE/PME et aux professionnels de bénéficier de nouveaux usages de communications grâce à la voix sur IP tout en ayant l'ambition de développer de nouveaux services convergents. Il s'agit de la vente en ligne de services telecom et de développement d'outils convergents ;
- Sujet n°5 : Développement d'un outil intégré de la gestion technique, commerciale et comptable des clients ;
- Sujet n°6 : mise en haute disponibilité d'une plateforme technique ;
- Sujet n°7 : Le provisionning. C'est la conception de déploiements des services dans les différentes infrastructures techniques, internes ou externes à la société et générique par rapports aux différents types de services, présentant une API (interface de programmation) objet unifiée et auto-décrite qui permet une intégration automatique aux différentes interfaces ;
- Sujet n°8 : Billing : il s'agit de la conception d'un système de facturation en haute disponibilité et extensible par le simple ajout de serveurs standard.

Les coûts liés à ces projets ont été activés comme suit :

Sujet	2007	2008
Sujet n°1	80 K€	7 K€
Sujet n°2	90 K€	5 K€
Sujet n°3	22 K€	3 K€
Sujet n°4	70 K€	40 K€
Sujet n°5	-	52 K€
Sujet n°6	-	28 K€
Sujet n°7	-	46 K€
Sujet n°8	-	10 K€
total	261 K€	191 K€

Le montant total des frais de recherche et développement activés s'élève donc pour l'année 2008 à 191 K€.

### **11.3. BREVETS**

La société n'est propriétaire d'aucun brevet.

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

La stratégie de Keyyo, repose sur les points suivants :

- une composante technologique forte ;
- une spécialisation sur trois segments de marché :
  - o les téléboutiques,
  - o les TPE et PME,
  - o les particuliers.

### *Une composante technologique forte*

L'équipe technique de Keyyo représente plus de 30% de l'effectif total de l'entreprise. Cette équipe composée notamment d'ingénieurs de haut niveau maîtrise les technologies émergentes, ce qui a permis à la société d'être parmi les plus rapides à devenir opérateur IP. Cette composante technologique forte est aujourd'hui une nécessité incontournable pour les opérateurs, ces derniers devant maîtriser non seulement l'univers des Télécom mais également celui de l'informatique et des réseaux.

### *Le segment des Call shop présents en France*

Keyyo dispose du plus important réseau de téléboutiques IP en France et poursuit son développement en investissant dans de nouvelles offres à fort contenu technologique. Si le marché français des téléboutiques s'approche de la saturation, le marché des télécommunications Nord/Sud continue à croître vigoureusement et à receler de nouvelles opportunités pour Keyyo et notamment dans le domaine de la VoIP.

### *Les TPE et PME : Une offre de VoIP et de services IP directement commercialisés sur Internet*

Avec l'ouverture du site [www.phonesystems.net](http://www.phonesystems.net) courant 2005 (renommé [www.keyyo.fr](http://www.keyyo.fr)), la société a pu vérifier que des particuliers et des PME venaient s'y abonner, depuis la France mais également depuis l'étranger (sous réserve de disposer d'une carte bancaire internationale). Ce mode de commercialisation par Internet préfigure l'avenir des télécommunications, basé sur des coûts de gestion de la relation client beaucoup plus faibles et par une palette de services optionnels dont l'IP Centrex est la composante centrale car il permet aux entreprises de s'affranchir de leur standard, tout en bénéficiant de services beaucoup plus riches (messagerie unifiée, téléconférences, etc). Keyyo a décidé de se positionner sur ce marché, principalement tourné vers les PME en France avec le lancement de son offre [www.keyyo.fr](http://www.keyyo.fr).

### *Les particuliers*

Avec la nouvelle organisation de ses activités, Keyyo a décidé de proposer de nouvelles offres pour attirer les particuliers afin de gagner des parts de marché sur ce secteur.

Avec sa filiale Bladiphone, la société met en avant cette volonté. Bladiphone développe de nouvelles solutions de téléphonie IP au résident marocain en France et notamment la possibilité de se faire appeler sur un numéro marocain et d'appeler en illimité vers le Maroc sur les abonnés de l'opérateur Wana. Le développement de l'activité repose sur la commercialisation via internet de ces offres et la mise en œuvre d'un programme de parrainage.

### *Principales évolutions de la société Keyyo*

Le chiffre d'affaires total 2008 de Keyyo a connu une croissance soutenue (+14.8%). Cela s'explique par une stabilité de l'activité commerciale de la société sur les Call shop en France et une augmentation du chiffre d'affaire issu de l'activité Call Shop en Afrique. En développant son offre Keyyo et les services d'IP Centrex qui y sont attachés, Keyyo se donne les moyens de confirmer une avance technologique sur laquelle appuyer sa croissance ; cette démarche d'anticipation lui a d'ailleurs permis d'être le partenaire choisi par le premier fabricant mondial de terminaux de VoIP pour particuliers et PME, Linksys, filiale de Cisco.

L'impact de l'activité Keyyo.fr débuté en 2007 s'est fait ressentir significativement sur les comptes de 2008.

Le positionnement de Keyyo en tant qu' « opérateur de voix sur IP fortement impliqué sur l'axe Nord/Sud » demeure stratégique et représente toujours plus de 60 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le chiffre d'affaires de Keyyo en milliers d'euros par trimestre de 2004 à 2008 s'établit comme suit :

Milliers d'euros	2008		2007		2006		2005		2004
Premier trimestre	3 748	+8 %	3 458	+21 %	2 840	-6 %	3 010	+23 %	2 443
Deuxième trimestre	4 024	+20 %	3 345	+17 %	2 852	-1%	2 883	-2%	2 941
Troisième trimestre	3 950	+16 %	3 398	+16 %	2 918	+7 %	2 715	-14 %	3 174
Quatrième trimestre	4 386	+14 %	3 834	+10 %	3 471	+25 %	2 797	-17 %	3 377
Total	16 108	+15 %	14 035	+16 %	12 081	+6 %	11 405	-4 %	11 935

2005 a vu un arrêt de la croissance et même une légère régression causée par les difficultés techniques inhérentes à la migration du cœur de réseau de télécommunications (passage d'un switch traditionnel à un Softswitch NGN).

2006 est une année durant laquelle Keyyo a posé les bases de sa croissance future, toujours à partir d'une avance technologique. En effet, cette avance, matérialisée par la maîtrise de la Voix sur IP (Internet Protocol), lui avait procuré un avantage technologique majeur sur le marché des téléboutiques à l'origine de la forte croissance des années 2003 et 2004. Aujourd'hui, cette technologie est en voie de banalisation, ceci constituant la principale raison de l'interruption constatée de la croissance sur ce marché ; la deuxième raison tient à la saturation sur le marché français, essentiellement en région parisienne.

2007 est une année pendant laquelle, Keyyo a entamé une nouvelle avancée avec la diffusion directe au consommateur final (particuliers et PME) de ses offres de Voix sur IP, via le site phonesystems.net, en partenariat avec Linksys, la filiale Grand Public et PME de Cisco, leader mondial des équipements de Voix sur IP.

Sur ce marché, et en priorité pour les PME, la vente de services IP (dont le principal, l'IP Centrex) est une composante majeure du chiffre d'affaires et de la rentabilité future.

Le potentiel de diffusion directe constitue un gisement de croissance prometteur pour la société, d'autant plus que la prolifération des hot-spots wi-fi offrira très prochainement un atout majeur à la Voix sur IP : la mobilité.

Ces relais de croissance positionnent Keyyo très favorablement pour bénéficier de la croissance de ces marchés émergents dans les années à venir. Keyyo s'appuie dorénavant sur deux marchés : les clientèles communiquant sur l'axe Nord/Sud d'une part et les particuliers et les PME françaises désireuses d'acheter leurs communications IP sur Internet d'autre part.

2008 est une année qui a vu le chiffre d'affaires de Keyyo business prendre de l'importance. La contribution de cette activité au chiffre d'affaires total est passée de 24 % en 2007 à 34 % en 2008.

### **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

Fort de ces résultats, Keyyo anticipe sur l'année 2009 la poursuite de sa croissance qui sera principalement portée par le dynamisme de son activité KEYYO Business.

Keyyo est confiant dans ses perspectives d'évolution et prévoit pour 2009 une croissance d'au moins 10 % de son chiffre d'affaires avec une rentabilité en hausse.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE

### 14.1. DIRECTION DE LA SOCIETE

L'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2001 a mis ses statuts en conformité avec les dispositions nouvelles issues de la loi relative aux nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001.

Le conseil d'administration du 28 avril 2005, avait décidé de renouveler la séparation de la direction générale et de la présidence de la société pour une durée de trois ans. Cette dissociation des fonctions devait expirer à l'issue de l'assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2008, qui sera tenue en 2009.

Monsieur Philippe Houdouin a été nommé Directeur général de la société par le conseil d'administration du 19 décembre 2006 pour une durée de trois ans qui a expiré à l'issue du conseil d'administration qui a arrêté les comptes de l'exercice 2008. Son mandat a été renouvelé par le conseil d'administration du 7 avril 2009 pour une nouvelle durée de trois ans.

Le 8 janvier 2008, le conseil d'administration a nommé Philippe Houdouin Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Eric Saiz .

A l'issue de la cette décision, Monsieur Philippe Houdouin cumule les fonctions de Directeur Général et de Président Directeur Général. Ledit conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'opter pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général pour une durée de trois ans.

### 14.2. CONSEIL D ADMINISTRATION

#### - **Eric Saiz :**

Mandats au sein de la société :

- Président du conseil depuis le 06/11/2002 et jusqu'au 21/06/2004 ;
- Directeur Général depuis le 21/06/2004 et jusqu'au 19/12/2006 ;
- Président du conseil depuis le 20/09/2006 et jusqu'au 08/01/2008 ;
- Administrateur depuis le 23/06/2008 et jusqu'au CA arrêtant les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Eric Saiz (50 ans) est ingénieur de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur des Ponts et Chaussées, titulaire d'un MBA de l'INSEAD et fondateur de la Société Keyyo en 1994 ; il l'a co-dirigée de 1994 à 1999 puis de 2002 jusqu'au 08 janvier 2008.

Monsieur Eric Saiz a été Directeur général et membre du comité de supervision de la SAS GESK, société qui a été absorbé par la société Keyyo le 23 juin 2008. Il a été également gérant de la SARL Bladiphone. Ces mandats sont aujourd'hui terminés.

#### - **Philippe Houdouin :**

Mandats au sein de la société :

- Administrateur depuis le 19/05/2006 et jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011 ;
- Directeur Général depuis le 19/12/2006. Son mandat a été renouvelé le 7 avril 2009 pour une nouvelle durée de trois ans soit jusqu'au CA arrêtant les comptes de l'exercice 2011 ;
- Président du CA depuis le 08/01/2008 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera réunie en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé..

Monsieur Philippe Houdouin (44 ans) est ingénieur de l'Ecole Navale et titulaire d'un Master HEC Entrepreneurs.

Monsieur Philippe Houdouin exerce également les mandats suivants :

- Administrateur de la société Lascom ;
- Directeur général de la société Magelio Capital , actionnaire de la société Keyyo ;
- Président de la société Bladiphone, filiale de la société Keyyo.

- **Bernard Louis Roques :**  
Monsieur Bernard Louis Roques est administrateur depuis le 19/05/2006 et jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.  
Monsieur Bernard Louis Roque exerce également les mandats suivants :
  - Administrateur des sociétés Netbooster, GoAdv, Deny-All et de NetMedia Europe ;
  - Membre du conseil de Surveillance d'Equitime, de PeoleCube B.V. et MoMac B.V. ;
  - Directeur général et administrateur de la société Truffle Capital, actionnaire de la société Keyyo.
  
- **Mark Bivens :**  
Monsieur Mark Bivens est administrateur depuis le 19/05/2006 et jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.  
Monsieur Mark Bivens exerce également les mandats suivants :
  - Membre du conseil de surveillance de Mo Mac Wireless Holdings, PeopleCube Holding et NetMédia Europe ;
  - Administrateur de la société Equitime SA.
  
- **Michel Picot :**  
Monsieur Michel Picot a été nommé, par cooptation, administrateur de la société par le conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric SAIZ démissionnaire pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2012 statuant sur les comptes de l'exercice 2011. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2008.  
  
Monsieur Michel Picot exerce également les mandats suivants :
  - Président d'Advest SAS ;
  - Membre du comité de surveillance des sociétés Exonhit Therapeutics et Amisco NV  
Monsieur Michel Picot exerçait jusqu'en 2004, le mandat de Directeur général Adjoint et membre du conseil d'administration de la société Vivendi Télécom International.

Monsieur Philippe Houdouin peut être contacté au siège social de la société où il exerce son activité, Messieurs Roques et Bivens peuvent être contactés chez Truffle Venture, 25 rue Marboeuf 75008 Paris.

Au cours des 5 dernières années, aucun des membres du conseil d'administration n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, de faillite, mise sous séquestre ou liquidation, d'incrimination et/ou sanctions publiques officielles prononcées par les autorités statutaires ou réglementaires, d'empêchement par un tribunal d'exercer un mandat social ou tout autre fonction d'administration d'une société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

Il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs des administrateurs envers la société Keyyo et leur intérêts privés ou ceux liés à d'autres mandats.

### **14.3. AUTRES ORGANES DE DIRECTION**

Au 31 décembre 2008, il n'existe aucun autre organe de direction au sein de la société.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

### 15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE, DIRECTS OU INDIRECTS POUR CHAQUE DIRIGEANT OU MANDATAIRE SOCIAL

Monsieur Eric Saiz a perçu au cours de l'exercice 2008 une rémunération brute de 2 k€. Il a par ailleurs bénéficié d'une rémunération au titre d'un contrat de travail pour un montant de 47 K€ sur l'exercice 2008.

Le procès verbal du conseil d'administration du 05 janvier 2008 a fixé la rémunération de M. Houdouin, en sa qualité de Directeur général, à 10 K€ mensuel brut. Le conseil d'administration a décidé également qu'en sus de cette rémunération, un bonus variable sera attribué à Philippe Houdouin chaque année en fonction des résultats de l'exercice. A ce jour, aucune méthode de calcul n'a été déterminée, Philippe Houdouin, ne recevra aucun variable pour l'année 2008.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'exercice 2008 une rémunération brute de 120 k€.

<i>Evolution des salaires bruts (k€)</i>	2008	2007	2006	2005	2004
Philippe Houdouin	120	72	0		
Eric Saiz	49	90	99	96	0

Les rémunérations indiquées ne comportent pas de partie variable.

En date du 08 janvier 2008, le Conseil d'Administration a voté une indemnité conventionnelle de départ au profit de Monsieur Philippe Houdouin, uniquement pour une cessation de ses fonctions ultérieure au 31 décembre 2008. Le point 13 du rapport de gestion au chapitre 9.1 expose précisément les termes et modalités de l'indemnité conventionnelle.

Mis à part cela, les personnes ci-dessus désignées ne bénéficient d'aucun autre élément de rémunération conditionnel ou différé, avantages en natures directs ou indirects et d'aucun autre engagement de toute nature pris par la société à leur profit, que ceux mentionnés ci-dessus.

Les autres dirigeants ou mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération de la part de la société. La société n'a versé aucun jeton de présence.

La société Keyyo respecte les recommandations de l'AFEP et du MEDEF concernant la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale de se prononcer sur l'attribution de jetons de présence qui seront alloués aux administrateurs et d'en fixer le cas échéant leurs montants.

### 15.2. PRET ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

Néant.

### 15.3. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR

Au 31 mars 2009 :

Eric Saiz détient directement 14,91% du capital de l'émetteur.

Philippe Houdouin détient indirectement par l'intermédiaire de Magelio Capital 7,90% du capital de l'émetteur.

### 15.4. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

Néant

## **15.5. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS**

Un contrat de prestations de services a été conclu avec la société Magelio Capital, dont Monsieur Philippe Houdouin est Directeur Général. Le montant global facturé sur l'année 2007 de ces prestations hors taxes s'est élevé à 6 137 euros.

A la date de démarrage de ces prestations, Monsieur Houdouin n'était ni actionnaire direct, ni mandataire social de Keyyo. Ce contrat s'est terminé en janvier 2008. Aucune facturation n'a été effectuée au cours de cette année.

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La fréquence des conseils d'administration a été prévue par un règlement intérieur.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation et au moins trois fois par an. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

### 16.2. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce je vous présente mon rapport dont l'objet est de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (*première partie*)
- des éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général (*deuxième partie*)
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société (*troisième partie*)
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (*quatrième partie*)
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (*cinquième partie*).

#### 1/ **Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du conseil d'administration**

a- Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'administration est composé de cinq membres :

- **Philippe Houdouin**, cumulant les mandats de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration
- **Bernard Louis Roques**, Administrateur
- **Mark Bivens**, Administrateur
- **Michel Picot**, Administrateur
- **Eric Saiz**, Administrateur

Les administrateurs sont nommés et renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six années. Ils sont indéfiniment rééligibles au terme de leur mandat.

b- Fonctionnement du Conseil d'administration

- Règlement intérieur :

Les administrateurs ont établi un règlement en date du 4 novembre 2008.

Ce règlement intérieur a notamment pour objet de :

- préciser la composition, l'organisation, le rôle et les pouvoirs du conseil d'administration vis-à-vis de l'assemblée générale en complétant certaines dispositions légales et statutaires existantes,
- optimiser l'efficacité des réunions et des débats et notamment en autorisant aux administrateurs à participer aux réunions du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Le recours à ce procédé ne pourra cependant pas être utilisé pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés et du rapport de gestion,
- et de manière plus générale, inscrire la conduite de la direction de la société dans le cadre des règles les plus récentes garantissant le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise.

- **Procédures de réunion :**  
Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation et au moins trois fois par an.

#### c- Informations du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à sa prise de décision en fonction de l'ordre du jour de la réunion. Il peut également demander toute information complémentaire.

Le Conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés. Il n'existe à ce jour aucun comité constitué au sein du Conseil d'administration.

## 2/ Limitations des pouvoirs du directeur général

Aucune limitation de pouvoirs du Directeur général n'est prévue par les statuts ou n'a été décidée par le Conseil d'administration.

En conséquence, le Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

## 3/ Procédures de contrôle interne

### a- Démarche d'appréciation de la qualité du contrôle interne

La société a entrepris une démarche dynamique visant à apprécier la qualité du contrôle interne et son adéquation, à documenter les procédures existantes et à le renforcer. Ce projet comprend notamment les cinq étapes suivantes :

- l'évaluation de l'environnement de contrôle au sein du Groupe,
- la cartographie des risques majeurs du Groupe,
- l'identification des contrôles sur les processus clés de la société impactant tant les opérations que les comptes significatifs inclus dans les états financiers des sociétés du Groupe,
- la documentation, la vérification de la pertinence et de l'efficacité opérationnelle de ces contrôles,
- la mise en place d'actions correctives permettant de remédier aux déficiences constatées le cas échéant.

### b- Environnement de contrôle

- **Organisation générale :**

Keyyo est une société implantée sur un seul site à Clichy. Du fait de sa taille relativement modeste, l'organisation de la société reste centralisée autour d'une direction générale, d'une direction financière, d'une direction technique et de départements commerciaux constitués selon l'activité de 1 à 6 personnes.

- **Les acteurs du contrôle interne :**

- *Acteurs internes à la société :*

- **Le Conseil d'administration :**  
Le Conseil d'administration est responsable de la politique de la société en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.
- **La Direction Systèmes d'Information (SI) et du Développement :**  
Le rôle de la direction technique est déterminant dans la mise en place des systèmes d'information et la fiabilité des processus d'analyse des données.
- **La Direction Administrative et Financière :**  
Son rôle et son fonctionnement sont détaillés ci-après.

Enfin, dans une certaine mesure, le contrôle interne relève de la responsabilité de tous les membres du personnel. Ils sont donc sensibilisés et impliqués à tous les niveaux dans les procédures de contrôle interne.

➤ *Acteurs externes à la société*

- Commissaires aux comptes :  
Les commissaires aux comptes, qui certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers en fin d'exercice à l'attention des actionnaires, peuvent émettre, dans le cadre de l'audit des comptes, des avis et recommandations sur le contrôle interne. Ils représentent un élément important du dispositif de contrôle interne.
- Autorité des Marchés Financiers (AMF) :  
Elle vérifie que la société publie, en temps et en heure, une information complète et de qualité, délivrée de manière équitable à l'ensemble des acteurs. En outre, elle peut être saisie de toute question concernant les comptes.
- Expertise sous-traitée :  
Keyyo fait largement appel à des experts externes pour l'analyse de ses processus, la préconisation et la mise en place de mesures d'amélioration. Il s'agit en particulier des missions suivantes :

*Expertise comptable*

Bien que la comptabilité de la société ait été internalisée au cours de l'exercice 2007, le cabinet comptable propose et met en place selon un planning défini de nouvelles procédures comptables visant à améliorer la productivité comptable.

Ce dernier intervient également sur les principales questions techniques, tant comptables que fiscales, sur la révision des comptes lors de l'établissement des comptes semestriels et annuels et sur la préparation du rapport annuel.

*Expertise Juridique*

Keyyo fait appel à plusieurs cabinets d'avocats selon ses besoins dans les domaines suivants :

- les affaires relevant du droit social et secrétariat juridique (elles sont confiées depuis la création de la société au même cabinet spécialisé),
- la gestion des litiges et la mise en œuvre des procédures judiciaires,
- les questions relatives au droit du travail.

*Etablissement de la paie*

La paie est entièrement sous-traitée.

• ***Organisation des procédures de contrôle interne :***

Le contrôle interne de la société repose sur la mise en place des systèmes ou procédures suivantes :

- un système d'information intégré et développé en interne,
- le manuel de procédures internes,
- le suivi des performances de chaque unité opérationnelle à travers l'analyse du reporting mensuel,
- la centralisation de l'ensemble des procédures, notamment comptables et financières,
- le respect du principe de séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement,
- l'instauration de procédures de supervision et de délégation afin de permettre une répartition des tâches et des responsabilités.

➤ *Le système d'information :*

Le cœur du système d'information est constitué par l'applicatif de valorisation des appels téléphoniques. Les communications téléphoniques constituent en effet la plus grande partie du chiffre d'affaires de la société.

Chaque appel est valorisé en prix d'achat et en prix de vente ce qui autorise un rapprochement ventes/achat et un calcul de marge appel par appel. Notre activité et notre système d'information permettent en effet de telles vérifications complétées par une analyse de marge fine, par produit ou par client.

Ces opérations de rapprochement sont à la base du contrôle de flux. Le système est entièrement intégré, une seule base de données gère les flux d'appels valorisés et les flux relatifs à la comptabilité auxiliaire.

En outre, un outil de datawarehouse a été mis en place, il permet aux responsables opérationnels d'avoir une vision quotidienne de leur activité sous forme d'analyse multi critères.

La sécurité du système d'information est assurée par un système de contrôle des accès par identification avec mot de passe, un système de gestion des droits et une sauvegarde régulière et fréquente des données stockées. Un responsable de la sécurité, spécialiste réseau est en charge de ce système.

➤ *Documentation des procédures de contrôle interne :*

Keyyo a rédigé un manuel des procédures internes, accessible aux collaborateurs concernés et autorisés sur le portail Intranet. Parallèlement, le portail met également en ligne les outils indispensables à l'application des procédures (formulaire, guides utilisateurs, ...).

Les procédures de contrôle interne regroupent :

- les procédures opérationnelles : acceptation d'un client, installation, achat...
- les procédures fonctionnelles : demandes de congés, notes de frais, demandes d'achats... ,
- les procédures comptables et financières : comptabilisation des opérations, réconciliations bancaire, processus de clôture mensuelle...

Les procédures internes font l'objet de révisions régulières en fonction de l'évolution des systèmes et de l'activité. Les processus clés de l'entreprise ont déjà été analysés, cependant plusieurs processus secondaires doivent encore faire l'objet d'une formalisation.

c- Gestion des principaux risques

Cf. Rapport de gestion Point 7.

d- Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

➤ *Les piliers du contrôle interne comptable et financier*

L'élaboration de l'information comptable et financière est en grande partie externalisée.

Les fonctions de saisie et de contrôle sont dissociées.

Toutes les tâches le pouvant sont automatisées et notamment l'élaboration et la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que l'établissement des rapprochements bancaires.

➤ *Les acteurs de la fonction comptable et financière :*

Les prestations comptables externalisées :

Le cabinet comptable est en charge uniquement depuis avril 2007:

- de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales,
- de l'établissement des comptes consolidés sous la supervision de la direction financière,
- de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le service comptable :

Est en charge :

- du contrôle de la comptabilisation des opérations,
- de la clôture mensuelle des états financiers,
- du suivi des règlements et de la trésorerie,
- du suivi des immobilisations.

La direction financière :

Est en charge :

- de l'établissement et du suivi du budget,
- de l'établissement du reporting mensuel,
- du contrôle interne à la fois opérationnel et financier,
- de l'analyse de l'ensemble des processus mis en œuvre dans l'entreprise afin d'identifier les principaux risques ayant un impact financier,
- de l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle afin de proposer les actions correctives nécessaires.

#### Le recouvrement :

De par son activité, la société dispose d'un service spécifique dédié au recouvrement. De nombreux outils de suivi et de contrôle ont été développés. L'encours de clients est suivi quotidiennement et une limite de crédit est affectée à chaque client.

- *Principales procédures de contrôle de l'information comptable et financière :*

#### Reporting :

Keyyo procède à un reporting mensuel des comptes de la société.

Le processus de reporting repose sur l'existence d'un planning de remontée des informations précis et d'un calendrier des tâches à accomplir et des responsabilités des divers intervenants. Un certain nombre de contrôles de cohérence est effectué notamment le cadrage entre le résultat comptable et le résultat analytique.

Les résultats sont ensuite présentés et analysés chaque mois avec le Directeur Général qui contrôle l'évaluation des postes ayant un impact significatif sur les comptes.

Le système de reporting mensuel fournit les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Il s'agit entre autres des indicateurs suivants :

- Marge brute et marge sur coûts directs,
- Coûts réseau,
- Evolution de la masse salariale.

Keyyo publie son chiffre d'affaires sur une base trimestrielle et son résultat d'exploitation sur une base semestrielle.

De plus, dans le cadre de la directive transparence, les publications trimestrielles sont désormais étendues aux informations suivantes :

- explication des événements importants et opérations qui ont eu lieu durant la période
- description générale de la situation de l'émetteur et des résultats de l'émetteur et des entités qu'il contrôle
- chiffre d'affaires par branche d'activité (de façon individuel et consolidée)

#### Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires :

Ce processus est entièrement automatisé pour plus de 80% du chiffre d'affaires (appels téléphoniques).

La reconnaissance du chiffre d'affaires se limite donc à des contrôles de cohérence et d'évolution de la marge par activité. En effet le système analyse sur une même table les appels valorisés au prix d'achat tels qu'ils sont payés aux fournisseurs et contrôle automatiquement que ces appels achetés sont bien facturés.

La procédure de facturation est mensuelle, hebdomadaire ou quotidienne selon les clients et les services vendus. Ce cadencement est géré par le système informatique.

#### Processus de gestion du risque clients :

La gestion du risque clients est assurée en premier lieu par une évaluation du risque avant acceptation du client et en second lieu par une procédure d'analyse quotidienne et de relance automatique et téléphonique adaptée à chaque type de client.

Le délai de règlement moyen est un indicateur suivi très régulièrement.

#### e- Poursuite des travaux sur 2008

Les travaux menés dans le cadre du contrôle interne ont été poursuivis.

Durant l'année 2008, l'objectif principal a été d'améliorer le suivi et la gestion du stock et des matériels vendus qui avait débuté en 2007.

Durant l'année 2009, les principaux travaux porteront sur l'amélioration du manuel de procédures internes.

Ce travail s'inscrit dans une démarche dynamique d'amélioration constante du fonctionnement de la société.

#### **4/ Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte *au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs administrés tenus par CACEIS, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.*

L'actionnaire titulaire de titres au porteur devra justifier de sa qualité par le dépôt d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. A défaut, l'actionnaire ne pourra pas participer physiquement à l'assemblée.

L'article 16 alinéa 2 des statuts permet, par dérogation aux dispositions de l'article R 225-85 III du Code de commerce, à l'actionnaire qui aurait utilisé le droit qui lui est offert de voter par correspondance de se présenter malgré tout à l'assemblée. Dans ce cas ledit vote par correspondance serait alors considéré comme nul et non avenu.

*Je soumettrai au conseil d'administration mon souhait d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale extraordinaire la mise à jour des stipulations de l'article 15 des statuts afin qu'elles soient en conformité avec les dispositions de l'article R 225-85 du Code de commerce.*

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification conformément à la réglementation en vigueur sont réputés présents aux assemblées générales pour le calcul du quorum et de la majorité.

Lorsque les actions sont grevées d'usufruit, le droit de vote est exercé par l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et par le nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales.

#### **5/ Des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux**

Les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence.

Les rémunérations du Président et du Directeur général sont décidées par le Conseil d'administration.

La rémunération mensuelle du Directeur général a été fixée par le conseil d'administration du 19 décembre 2006.

Le conseil d'administration en date du 8 janvier 2008 a décidé la fixation d'une indemnité conventionnelle qui serait versée au Directeur général en cas de cessation de ses fonctions dès lors que cette cessation interviendrait après le 31 décembre 2008. Le versement de cette indemnité est conditionné cumulativement à des conditions de performance personnelle du Directeur général et à des conditions de performance de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al 1, le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration mentionne les modalités et montants des rémunérations accordés à chacun des mandataires sociaux.

\*\*\*

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 9, je vous précise que le rapport de gestion élaboré par le Conseil d'administration mentionnera les informations concernant la structure du capital de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Je vous indique également que la société a vérifié que les principes retenus pour fixer la rémunération des mandataires sociaux étaient conformes au code de gouvernement des entreprises communiqué par l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP).

**16.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société KEYYO et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 22 avril 2009

Les commissaires aux comptes

MBV & ASSOCIES

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

Etienne de BRYAS  
Associé

Yves CANAC  
Associé

## 17. SALAIRES

### 17.1. EFFECTIF ET REMUNERATIONS VERSEES

Evolution de l'effectif en fin de période et du salaire moyen au cours des trois dernières années

<i>Années</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>
<i>Effectif</i>	<i>49</i>	<i>40</i>	<i>36</i>
<i>Masse salariale (*)</i>	<i>2 886 k€</i>	<i>2 372 k€</i>	<i>2 317 k€</i>
<i>Coût Salarial moyen (*)</i>	<i>59 k€</i>	<i>59 k€</i>	<i>64 k€</i>

(\*) Charges sociales comprises

Au 31 mars 2009, l'effectif salarié de l'entreprise s'établit à 49 personnes se décomposant comme suit :

- Personnel opérationnel (technique): 21
- Personnel commercial : 25
- Personnel administratif : 4

Au 31 décembre 2008, la SAS Bladiphone n'avait plus de salarié. Il en est toujours de même au 31 mars 2009.

### 17.2. INTERESSEMENT DU PERSONNEL

#### 17.2.1. **Contrat d'intéressement du personnel**

Néant.

#### 17.2.2. **Options**

Le 15 octobre 2004, le conseil d'administration a attribué gratuitement à 10 salariés 17.000 BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises) selon l'autorisation votée à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004. Ces bons ouvrent droit à la souscription de 17.000 actions nouvelles au prix de 5 euros chacune. La dilution potentielle est donc de 0,67 % après l'augmentation de capital du 6 septembre 2006.

Le détail du plan d'options est précisé au paragraphe 21.1.2 Capital potentiel : plan d'options de souscription d'actions.

#### 17.2.3. **Plan d'attribution d'actions gratuites**

Le conseil d'administration du 11 février 2009 a décidé de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 32.000 actions qui sont à ce jour auto-détenues par la société et à donner tous pouvoirs à son directeur général, Monsieur Philippe Houdouin pour la mise en place de ce programme d'attribution gratuite d'actions.

Dans le cadre de cette délégation, il appartient à Monsieur Philippe Houdouin de :

- Déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions attribuées à chaque bénéficiaire ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, étant entendu que Monsieur Philippe Houdouin se verra attribuer 10.000 actions ;
- Déterminer s'il y aura maintien ou non des droits des attributaires en cas d'opérations financières lors des périodes d'acquisition ou de conservation ;
- Etablir le plan d'attribution gratuite d'actions et les lettres individuelles qui seront adressées aux bénéficiaires ;
- Et plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à la dite attribution, à la cotation et au service financier des titres et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Le conseil d'administration a par ailleurs décidé que les bénéficiaires des options ne pourront devenir propriétaires des actions qu'à l'issue d'une période dite « période d'acquisition » de deux (2) ans qui commencera à courir le jour de la réception par chaque bénéficiaire de sa lettre d'information.

Les bénéficiaires devront s'engager à conserver les actions qui lui auront été effectivement attribuées à l'issue de la période d'acquisition, pendant une période d'une durée de deux (2) ans dite « période de conservation ».

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été signé le 3 mars 2009 prévoyant les conditions d'attribution suivantes :

L'attribution définitive des actions impose pour chaque bénéficiaire de remplir les conditions déterminées ci-après à l'issue de la période d'acquisition :

- Pour les membres du personnel salarié :
  - Appartenir à la catégorie des cadres autonomes au sens de l'article L.3121-38 du Code du travail ;
  - Etre membre du personnel salarié de la société au terme de la période d'acquisition ;
  - Ne pas être en période de préavis de la société au terme de la période d'acquisition ;
  - Absence de comportement déloyal envers la société.
  
- Pour les mandataires sociaux :
  - Exercer des fonctions de direction ou de fonctions et/ ou techniques effectives de la société ;
  - Etre titulaire d'un mandat social en cours au terme de la période d'acquisition ;
  - Etre une personne physique ;
  - Absence de comportement déloyal envers la société.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

	Au 31décembre 2006		Au 31décembre 2007		Au 31décembre 2008	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
GESK (SAS)	1860524	75,58	1 085 691	42,76	-	-
Eric Saiz	1		16 807	0,68	366 217	14,91
MAGELIO			14 490	2,8	194 161	7,90
TRUFFLE VENTURE (anciennement Invest in Europe)			794 058	32,26	1 290 922	51,73
Georges Kammermann	120 993	4,9	42 447	1,72	866	0,04
<b>Sous total du pacte d'actionnaires 10/01/2006</b>			<b>1 953 493</b>	<b>80,22</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
Keyyo - actions d'autocontrôle					239 727	9,76
STARTEC GLOBAL COMMUNICATIONS	51 537	2,09	51 537	2,09	52 383	2,13
Wittsun SA	176 241	7,16	176 241	7,16	-	-
L.A. Finances	128 571	5,22	128 571	5,22	128 239	5,22
Bao Pham Ngo	1		3 244	0,13	40 028	1,63
Sylvère Baudouin			3 244	0,13	28 470	1,16
Autres actionnaires dans le public	123 859	5,05	123 859	5,05	135 672	5,52
<b>TOTAL</b>	<b>2 461 725</b>	<b>100</b>	<b>2 461 725</b>	<b>100</b>	<b>2 456 685</b>	<b>100</b>

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

La société TRUFFLE VENTURE (anciennement INVEST IN EUROPE) est une société par actions simplifiée au capital de 1.300.000 euros, dont le siège social est situé à Paris (75008), 5, rue de la Baume et dont le numéro unique d'identification est le 432.942.647 RCS PARIS. Cette société a pour activité la gestion de six FCP (Europe Innovation 2002, Europe Innovation 2003, Europe Innovation 2004, Europe Innovation 2006, Truffle Venture, UFF Innovation 5). Son directeur général est Bernard Louis Roques, administrateur de la société Keyyo.

MAGELIO CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé à Paris (75008), 64 rue de la Boétie et dont le numéro unique d'identification est le 488.154.287 RCS PARIS. MAGELIO CAPITAL a pour activité le conseil en stratégie, management et en investissement notamment dans le domaine des Télécom Média Technologie de l'information. Son directeur général est Monsieur Philippe Houdouin.

L.A. FINANCE, société anonyme au capital de 29.571.360 euros, dont le siège social est situé à Paris (75001) 16 place Vendôme et dont le numéro unique d'identification est le 417.727.149 RCS PARIS. L.A. FINANCE a pour activité la gestion de fonds de placement et entités financières similaires. Le président du Conseil d'Administration est Monsieur LABBE Antoine.

Le 10 mars 2006, Eric Saiz a apporté à la holding GESK la totalité des titres Keyyo qu'il détenait soit 151 950 actions. Georges Kammermann a apporté 7 600 actions Keyyo à GESK.

Pour un détail sur l'opération réalisée, se reporter :

- au document de référence 2005 :
  - page 43, chapitre 18.1. EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES ;
  - page 20, chapitre 9.1 Rapport du Conseil d'administration sur les comptes clos au 31décembre 2005.
- aux communiqués de la société en 2006.

La société Keyyo a absorbé la société GESK le 23 juin 2008 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La fusion a fait l'objet d'un document E n°08-060 en date du 23 mai 2008. Il est rappelé que la société GESK détenait, avant l'opération de fusion, directement 42,76 % des titres de la société Keyyo.

Par l'intermédiaire d'une action de concert avec INVEST IN EUROPE (TRUFFLE CAPITAL), MAGELIO et Monsieur Eric SAIZ (qui possédaient ensemble 40,32 %), GESK contrôlait le capital de Keyyo à hauteur de 83,08 %.

Cette fusion avait pour objectif de terminer la mise en œuvre des engagements stipulés dans les pactes d'actionnaires des 10 et 16 janvier 2006 conclus entre la société INVEST IN EUROPE (TRUFFLE CAPITAL), en tant que représentant de six FCP, Monsieur Philippe HOUDOUIN, la société MAGELIO CAPITAL et Monsieur Eric SAIZ et en présence de la société GESK. Ces pactes avaient fait l'objet d'un communiqué commun d'INVEST IN EUROPE (TRUFFLE CAPITAL) et de la société Keyyo le 6 mars 2006.

L'unique activité de la société GESK était de porter l'opération de changement de contrôle et de refinancement de Keyyo. Les opérations étant achevées et notamment après le remboursement des ORA effectué en décembre 2007, la société GESK n'avait plus d'utilité, ni économique, ni juridique. Son absorption par la société Keyyo était l'ultime étape prévue aux pactes d'actionnaires susmentionnés.

**Tableau récapitulatif de la participation avant et après fusion :**

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions avant fusion</b>	<b>Nombre d'actions après fusion</b>	<b>Pourcentage de détention en capital avant fusion</b>	<b>Pourcentage de détention en capital après fusion</b>
<b>GESK</b>	1.052.691	0	42,76 %	0 %
<b>INVEST IN EUROPE (Truffle Venture)</b>	827.729	1.270.334	33,62 %	51,71 %
<b>Eric SAIZ</b>	16.807	366.217	0,68 %	14,91 %
<b>MAGELIO CAPITAL</b>	148.308	184.161	6,02 %	7,50 %
<b>LA FINANCES</b>	128.571	128.571	5,22 %	5,22 %
<b>Bao PHAM NGOC</b>	3.244	55.627	0,13 %	2,26 %
<b>Silvère BAUDOUIN</b>	3.244	55.570	0,13 %	2,26 %
<b>STARTEC GLOBAL COMMUNICATION</b>	0	52.383	0 %	2,13 %
<b>Bernard Louis ROQUES</b>	1	1	0 %	0 %
<b>Mark BIVENS</b>	1	1	0 %	0 %
<b>PUBLIC</b>	109.284	109.284	4,44 %	4,44 %
<b>AUTO DETENTION</b>	171.845	234.536	6,98 %	9,55 %
<b>TOTAL</b>	2.461.725	2.456.685	100 %	100 %

**18.2. PACTE D'ACTIONNAIRES**

Un pacte d'actionnaires a été signé le 10 juillet 2007 entre la société GESK et la société LA FINANCES (D&I 207C1587 du 26 juillet 2007). Ce pacte prévoit des clauses de non dilution et de sortie conjointe au bénéfice de LA FINANCES. LA FINANCES a déclaré dans ce pacte être favorable au principe de projet de fusion entre GESK et Keyyo.

Keyyo a absorbé GESK le 23 juin 2008.

### **18.3. CONTROLES DE LA SOCIETE**

Le capital de la société Keyyo est détenu majoritairement par un groupe d'investisseurs composé majoritairement par des fonds d'investissement Truffle Venture, par la société Magelio Capital et Monsieur Eric Saiz.

Il n'existe pas d'accord pouvant entraîner le changement de contrôle.

## 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

En 2007, la société Keyyo a prêté en compte courant à sa filiale Bladiphone la somme de 252 K€ qui a généré un produit financier de 7 K€.

En 2008, le montant du compte courant de Bladiphone s'élève à la somme de 504 K€ et a généré un produit financier de 35 K€ dans les comptes sociaux de Keyyo. Une charge équivalente a été enregistrée dans les comptes annuels de Bladiphone.

Les avances consenties sont rémunérées au taux de 10%.

Une autre convention a été signée entre les deux sociétés permettant à Bladiphone de vendre du matériel et des minutes à Keyyo. Les montants pour l'année 2008 sont respectivement de 32 K€ et de 238 K€.

En outre, les deux sociétés sont liées par un contrat commercial, Bladiphone utilisant les services de Keyyo en marque blanche.

Ces conventions sont détaillées dans le rapport spécial sur les conventions réglementées des commissaires aux comptes présentés au chapitre 20.2.4 du présent document.

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

Les informations présentées ci-dessous concernent les comptes annuels individuels et consolidés de la société Keyyo au 31 décembre 2008.

Les comptes consolidés semestriels ont été publiés et mis à disposition sur le site interne de la société le 29 août 2008.

### 20.1. DOCUMENTS CONSOLIDES

#### 20.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2008

#### BILAN CONSOLIDE EN NORMES IFRS

Milliers d'euros	Notes	31/12/08	31/12/07	31/12/06
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations Incorporelles nettes	1	652	615	444
Immobilisations corporelles nettes	2	692	758	845
Actifs financiers nets	3	427	308	158
Autres créances	21		252	104
Impôts différés actifs	21	2	8	4
<b>Total actifs non courants</b>		<b>1 773</b>	<b>1 941</b>	<b>1 555</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks et encours nets	4	55	73	48
Créances clients nettes	5	2 470	2 023	2 573
Actifs financiers nets courants	3			94
Autres créances	6	1073	546	367
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1580	2228	1 744
<b>Total actifs courants</b>		<b>5 178</b>	<b>4 870</b>	<b>4 826</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 951</b>	<b>6 811</b>	<b>6 381</b>
<b>Passif</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social		786	788	788
Prime d'émission		3 177	3 177	3 176
Réserves consolidées		-1881	-1839	-49
Résultat de la période		373	233	-1 789
Actions d'autocontrôle		-861		
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1 594</b>	<b>2 359</b>	<b>2 126</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Dettes financières non courantes	8	18	12	78
Avantages du personnel	9	11	6	6
Impôts différés passifs	20			
Autres passifs	13	116	15	
<b>Total passifs non courants</b>		<b>145</b>	<b>33</b>	<b>84</b>
<b>Passifs courants</b>				
Dettes financières courantes	8	4	70	98
Provisions	10	255	292	270
Fournisseurs	11	3 517	3 143	2 748
Dettes fiscales et sociales	12	1185	824	897
Autres passifs	13	251	90	158
<b>Total passifs courants</b>		<b>5 212</b>	<b>4 419</b>	<b>4 171</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 951</b>	<b>6 811</b>	<b>6 381</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE NORMES IFRS

Milliers d'euros	Notes	31/12/08	31/12/07	Variation	%	31/12/06
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>14</b>	<b>16 124</b>	<b>14 015</b>	<b>2 109</b>	115,0	<b>12 081</b>
Coût des services et produits consommés	15	-10 304	-9 303	-1 001	110,8	-8 491
Autres charges externes	16	-1903	-1850	-53	102,9	-1 533
Impôts et taxes		-217	-153	-64	141,8	-145
Charges de personnel	17	-2 697	-2 136	-561	126,3	-2 298
Dotations aux amortissements nettes		-464	-497	33	93,4	-583
Dotations aux provisions nettes	18	-263	-164	-99	160,4	-819
Autres produits et charges, non récurrents	19	-12	90	-102	-13,3	-28
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>264</b>	<b>2</b>	<b>262</b>	n/s	<b>-1 816</b>
Dont résultat opérationnel récurrent		276	-88	364	-313,6	-1 788
Charges financières nettes	20	57	78	-21	73,1	-78
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence						
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôts sur les résultats</b>		<b>321</b>	<b>80</b>	<b>241</b>	<b>401</b>	<b>-1 894</b>
Impôt sur le résultat	21	52	153	-101		105
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>373</b>	<b>233</b>	<b>140</b>	<b>160</b>	<b>-1 789</b>
<b>Résultat net après impôts des activités abandonnées</b>						
<b>Résultat net</b>		<b>373</b>	<b>233</b>	<b>140</b>	n/s	<b>-1 789</b>
<b>Résultat net revenant</b>						
- aux actionnaires de la Société		373	233		160	-1 789
- aux intérêts minoritaires		-	-	-	-	-
<b>Résultat net par action</b>						
- des activités poursuivies	22	0,15	0,09	-	-	-
- dilué des activités poursuivies	22	0,15	0,09	-	-	-
<b>Résultat net par action de l'ensemble consolidé</b>						
- de l'ensemble consolidé	22	0,15	0,09	-	-	-
- dilué de l'ensemble consolidé	22	0,15	0,09	-	-	-

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Milliers d'euros	Capital	Prime d'émission	Actions propres	Réserves	Résultat net	Total
<i>Capitaux propres au 31 décembre 2005</i>						
31 décembre 2005 (NF)	408			672	-725	355
Passage aux IFRS				4		4
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2005 (IFRS)</b>	<b>408</b>			<b>676</b>	<b>-725</b>	<b>359</b>
<i>Capitaux propres au 31 décembre 2006</i>						
Affectation du résultat 2005				-725	725	
Augmentation de capital	380	3 176				3 556
Résultat de l'exercice 2006					-1 789	-1 789
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	<b>788</b>	<b>3 176</b>		<b>-49</b>	<b>-1 789</b>	<b>2 126</b>
<i>Capitaux propres au 31 décembre 2007</i>						
Affectation du résultat 2006				-1 789	1 789	
Résultat de l'exercice 2007					233	233
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>788</b>	<b>3 176</b>		<b>-1 838</b>	<b>233</b>	<b>2 359</b>
<i>Capitaux propres au 31 décembre 2008</i>						
Affectation du résultat 2007				233	-233	
Augmentation de Capital	315	1 522				1 837
Frais de fusion		174		-103		71
Diminution de Capital	-317	-1 696		-173		-2 186
Actions d'autocontrôle			-861			-861
Résultat de l'exercice 2008					373	373
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	<b>786</b>	<b>3 176</b>	<b>-861</b>	<b>-1 881</b>	<b>373</b>	<b>1 593</b>

## TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Milliers d'euros		31/12/2008	31/12/2007	31/12/06
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>				
+ Résultat net revenant aux actionnaires de la société	<b>A</b>	373	233	-1 789
- Eléments non constitutifs de flux liés à l'activité :	<b>B</b>	561	644	518
- / + Dotations nettes aux amortissements sur Immobilisations		667	497	583
- / + Plus et moins values de cession d'immobilisation			5	21
- / + Dotations aux provisions des actifs courants		-23	136	541
- / + Dotations aux provisions des passifs non-courants				
- / + Dotations aux provisions des passifs courants		-33	28	278
- / + Autres variations *		-50	-22	-905
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	<b>A-B</b>	<b>934</b>	<b>877</b>	<b>-1271</b>
+ Coût de l'endettement financier net		70		
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)		6		
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité		-2	973	-243
+ / - Variation de périmètre		-70		
<b>= Total flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>C</b>	<b>938</b>	<b>1850</b>	<b>-1514</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-435	-607	-526
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			9	50
- Acquisitions d'immobilisations financières				
+ Cessions d'immobilisations financières		21		3
+ / - Variation des prêts et avances consentis			87	
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement		-734	-529	80
<b>= Total flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>D</b>	<b>-1148</b>	<b>-1040</b>	<b>-393</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>				
+ Augmentation ou (-) diminution du capital				3556
+ Augmentation d'emprunt				
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)		-68	-97	-593
- Intérêts financiers nets versés (y compris location financement)		-2		
+ / - Variation des comptes courants (hors groupe)		-140	-136	
+ / - Variation des avances conditionnées			-96	44
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations de financement		-127		
<b>= Total flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>E</b>	<b>-436</b>	<b>-329</b>	<b>3007</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</b>				
Trésorerie à l'ouverture (D)	<b>F</b>	2226	1744	645
Trésorerie de clôture (E)	<b>G</b>	1 580	2 226	1 745
<b>Variation de trésorerie nette ( A+B+C = D-E )</b>		<b>-646</b>	<b>482</b>	<b>1 100</b>

\* les autres variations concernent essentiellement le reclassement des pertes sur créances irrécouvrables en dotations aux provisions des actifs courants

### 20.1.2. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2008

#### 20.1.2.1 Informations sur l'entreprise

Keyyo est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales. Les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris S.A., sous le code ISIN FR0000185621.

En date du 7 avril 2009, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Keyyo pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Ces états seront soumis à l'approbation des actionnaires de Keyyo lors de leur Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 27 mai 2009.

### 20.1.2.2 Périmètre et méthode de consolidation

Les comptes consolidés annuels du Groupe Keyyo intègrent une co-entreprise, la société Bladiphone créée en janvier 2007, seule société filiale de PSN, détenue à hauteur de 42 % de son capital.

Nom de la société	Forme Juridique	% d'intérêts	Méthode de consolidation
<b>KEYYO (société mère)</b> 92-98 Bd Victor Hugo 92115 Clichy	<b>SA</b>	<b>100 %</b>	<b>IG</b>
<b>BLADIPHONE</b> 92-98 Bd Victor Hugo 92115 Clichy	<b>SAS</b>	<b>42 %</b>	<b>IP</b>

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel. Elles sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

La société Keyyo ne possède aucune filiale contrôlée majoritairement. De même, elle n'a pas de participation dans d'autres sociétés.

### 20.1.2.3 Base de préparation de l'information financière

#### 20.1.2.3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Keyyo au 31 décembre 2008 ont été établis conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standard Board et tel qu'adopté par l'union Européenne.

#### 20.1.2.3.2 Principes retenus

Les principes retenus pour l'établissement de ces états financiers résultent de l'application :

- des options retenues et des exemptions utilisées lors de la 1ère application des IFRS au 30 juin 2007 et au 31 décembre 2007 ;
- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008.

#### **Principaux impacts de l'adoption des normes IAS/IFRS**

Jusqu'au 31 décembre 2006, la société Keyyo ne détenait aucune participation financière. Le 17 janvier 2007, elle est entrée au capital de la société Bladiphone, conjointement avec un autre partenaire.

Les comptes semestriels du 30 juin 2007 ont donc été les premiers comptes IFRS publiés par le Groupe Keyyo.

La norme IFRS 1 prévoit l'application rétrospective des nouvelles normes au bilan d'ouverture comme principe général de retraitement. Les exceptions à ce principe général prévues par la norme de première application n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe Keyyo.

Par ailleurs, certaines normes du référentiel comptable de l'IASB prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et des passifs, le Groupe Keyyo a ainsi choisi :

- de conserver la méthode de comptabilisation des stocks (FIFO) ;
- la méthode d'évaluation au coût historique amorti des immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture.

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales (IFRS) et conformément à la norme IFRS 1 « première application des normes IFRS », les comptes consolidés semestriels du groupe Keyyo ont été présentés avec un comparatif au titre de la période close le 31 décembre 2006 établie selon le même référentiel.

Dans le cadre de la publication des états financiers comparatifs pour l'exercice 2006, Keyyo a préparé des informations financières 2006 sur la transition aux normes IAS / IFRS présentant l'impact chiffré du passage aux IFRS sur :

- les capitaux propres à la date de transition, soit le 1er janvier 2006 ;
- la situation financière au 31 décembre 2006 et la performance de l'exercice 2006.

Les principaux impacts de l'adoption des normes IAS/IFRS au 30 juin 2007 sont détaillés dans les notes annexes aux comptes semestriels établis au 30 juin 2007 et aux comptes annuels établis au 31 décembre 2007.

#### **Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'Union Européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008**

De nouveaux textes ou amendements tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2008 sont entrés en vigueur et ont été adoptés par Keyyo sans incidence sur ses comptes au 31 décembre 2008 :

- l'interprétation IFRIC 11 - IFRS 2- Actions propres et transactions intra-groupe, d'application obligatoire au 1er janvier 2008. Cette interprétation confirme le traitement à appliquer dans les cas où des instruments de capitaux propres sont accordés aux employés des différentes entités d'un groupe ;
- Amendement à IAS 39 et IFRS 7 - Reclassement d'actifs financiers, applicable depuis le 1er juillet 2008.

#### **Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et d'application obligatoire aux exercices à compter du 1er janvier 2009**

Le Groupe Keyyo a choisi de n'appliquer par anticipation aucune norme, amendement de norme ou interprétation dont la date d'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2008.

Le Groupe pourrait être concerné par :

- IFRS 8 - Secteurs opérationnels : cette norme, d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2009, impose de retenir l'approche de la direction (management approach) pour présenter sa performance financière et ses segments opérationnels ;
- IAS 1 révisée - Présentation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2009 ;
- Amendement à IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2009 ;
- IAS 27 révisée - États financiers consolidés et individuels, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er juillet 2009 ;
- Amendement à IFRS 1 et IAS 27 - concernant la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2009 ;
- Révision d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » d'application obligatoire à compter du 1er juillet 2009 ;
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation clients : cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2009 ;
- IFRIC 14 et IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2009 ;
- Améliorations des IFRS - Recueil d'amendements aux IFRS, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2009, sauf IFRS 5 applicable au 1er juillet 2009.

#### **20.1.2.3.3 Estimations**

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses déterminées par la Direction pour le calcul de la valeur des actifs, passifs, charges et produits de l'exercice. Le Groupe révisé ses estimations régulièrement, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent sensiblement de ces estimations.

#### 20.1.2.3.4 Principes de présentation

##### Bilan

###### *Eléments courants et éléments non courants*

La norme IAS 1 impose de présenter le bilan en fonction de l'exigibilité des actifs et des passifs. Ceux-ci seront donc classés en éléments courants et non courants, correspondant d'une manière générale aux échéances inférieures ou supérieures à un an.

##### Compte de résultat

La norme IFRS 1 offre par ailleurs la possibilité d'organiser librement la structure du compte de résultat entre les ventes et le résultat financier, de présenter par nature ou par fonction les différents résultats.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- du résultat financier (coût de l'endettement financier net augmenté ou diminué des autres produits et charges financières) ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon.

###### *Principe général de présentation des comptes*

Keyyo a choisi de présenter le compte de résultat par nature.

Les notions de résultat d'exploitation et de résultat exceptionnel ne sont pas reprises par les normes IFRS.

Afin d'améliorer la transparence nécessaire à l'appréciation de son activité et en conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité et l'Autorité des Marchés Financiers, le Groupe Keyyo a isolé les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel dans le poste « autres produits et charges, non récurrents ».

Tous les comptes, transactions réciproques et résultats internes sont éliminés à hauteur du pourcentage d'intérêt du groupe dans la co-entreprise.

#### 20.1.2.4 Principes, règles et méthodes comptables

##### Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti diminué d'éventuelles pertes de valeur.

Il n'existe aucun écart d'acquisition sur la période considérée.

Les frais de recherche sont passés en charges de l'exercice. Les frais de développement qui répondent à tous les critères d'activation édictés par la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles » sont enregistrés en immobilisations incorporelles, à savoir :

- intention du Groupe ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;
- le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Frais de recherche et de développement	3 ans
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 « résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables » et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

## **Immobilisations corporelles (IAS 16)**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou d'entrée dans le Groupe sous déduction des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur. En application d'IAS 16, le coût de l'immobilisation comprend tous les frais accessoires d'achats.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

<b>Nature des biens immobilisés</b>	<b>Durée</b>
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, Informatique, Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

### Les contrats de location (IAS 17)

En application d'IAS 17, les immobilisations corporelles financées au moyen de contrat de location-financement sont présentées à l'actif pour leur valeur de marché. La dette correspondante est inscrite en dettes financières.

Tous les contrats qui au regard de cette norme ne transfèrent pas la majorité des risques, les avantages au preneur ou la propriété des éléments loués, sont considérés comme des contrats de location simple, les redevances versées au cours de l'exercice restent comptabilisées en charges.

Il n'y a pas au sein du Groupe de contrat de location « caché » tel que défini par IFRIC 4.

Les autres contrats sont comptabilisés comme des acquisitions de pleine propriété à crédit et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilisation, conformément aux méthodes décrites dans la note relative aux immobilisations corporelles.

## **Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)**

Le Groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou indices laissent penser à un risque de perte de valeur, le Groupe pratique en complément des amortissements un test de dépréciation complémentaire basé sur la valeur de marché ou le cas échéant sur la valeur d'utilité de l'immobilisation incorporelle concernée.

## **Actifs financiers (IAS 39)**

Les actifs financiers non courants comprennent essentiellement les dépôts de garanties versés aux propriétaires biens mobiliers et immobiliers loués, et les garanties versées aux clients. Conformément à l'IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché. Lorsque l'évaluation à la juste valeur conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est durable.

## **Stocks et en-cours (IAS 2)**

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode FIFO et de leur valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en fonction de la valeur de réalisation des éléments stockés. La rotation du stock est rapide, le risque de perte de valeur est ainsi faible.

## **Créances et autres actifs courants**

Les créances clients et autres actifs courants (créances sociales et fiscales, charges constatées d'avance, produit à recevoir) sont comptabilisées initialement pour leur montant brut correspondant à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

La dépréciation des créances et des autres actifs courants est basée sur une analyse individuelle des risques de non recouvrement.

## **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend :

- les instruments et placements financiers, très liquides et présentant un risque de variation de valeur très limité. Ils sont évalués à la juste valeur, par contrepartie du résultat ;
- les comptes bancaires créditeurs (les découverts bancaires figurent au passif du bilan) ;
- les comptes de caisse.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture.

## **Actions propres (IAS 32)**

Selon l'IAS 32 « instruments financiers » : Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité.

De telles actions propres peuvent être acquises et détenues par l'entité ou par d'autres membres du groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, la société détient un total de 249 727 titres d'autocontrôle dont 15 191 titres relatif au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008. La totalité des actions propres a été affectée en moins des capitaux propres par application de l'IAS 32.

## **Rémunération en actions (IFRS 2)**

Selon les principes comptables Français, aucune charge n'est constatée lors de l'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises. Au contraire, la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions » prévoit l'enregistrement d'une charge en contrepartie des services obtenus dans le cadre des plans de souscription d'actions (et assimilés) accordés aux salariés.

Compte tenu d'un prix d'exercice fixé pour les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE »), il n'a été procédé à aucun retraitement IFRS portant sur la valeur de ces bons.

## **Dettes financières**

Les emprunts sont évalués initialement à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'emprunt, puis à leur coût amorti. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est présentée en dette courante conformément à l'IAS 1.

## **Avantages au personnel (IAS 19)**

La provision constituée au titre des avantages au personnel concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite qui sont légalement dues aux salariés en France.

Le calcul se fait conformément à la norme IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de services en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant un compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de services ultérieurs.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèse d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La charge de l'exercice correspondant à la variation du coût des services rendus est constatée en charge de personnel, le coût de l'actualisation est comptabilisé en charge financière.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- taux d'actualisation : 5.5%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %

De plus, les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

#### **Autres avantages accordés aux salariés**

Les dépenses engagées au titre du DIF « droit individuel de formation » constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

L'autre avantage à long terme pouvant être accordé par le Groupe Keyyo concerne les médailles du travail. Cet avantage n'a pas été estimé du fait de l'âge moyen du personnel salarié.

#### **Provisions (IAS 37)**

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture, pourraient occasionner.

#### **Impôts différés (IAS 12)**

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Conformément à l'IAS 12 « impôts sur le résultat », ils sont comptabilisés selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition futurs adoptés en fin d'exercice. Le taux actuellement utilisé est le taux de droit commun de 33 1/3 %.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Au 31 décembre 2008, le Groupe Keyyo bénéficie d'un déficit reportable de 12 828 K€ (11 998 K€ afférent à Keyyo et 830 K€ à Bladiphone), l'actif d'impôt afférent à ce déficit n'a pas été comptabilisé. Sa consommation se fera au fur et à mesure des bénéfices futurs imposables.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la clôture de chaque exercice et le cas, échéant, réévaluée ou réduite pour tenir compte des perspectives de bénéfice imposable permettant l'utilisation des actifs d'impôts différés.

#### **Résultat par action**

Le Groupe Keyyo présente un résultat de base par action et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net dilué par action est calculé en retenant la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture. Du fait de l'absence d'instrument dilutif autre que les BSPCE, sans valeur sur la période considérée, ces deux modalités de présentation du résultat par action aboutissent à un résultat par action identique.

## Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu et présenté conformément à la norme IAS 18 « produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- la vente d'équipement est comptabilisée en chiffre d'affaires lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur ;
- les revenus liés aux cartes téléphoniques prépayées sont pris en compte au fur et à mesure de la facturation générée par l'expédition ou la mise en service des cartes, des retraitements sont réalisés pour prendre en compte le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'utilisation des cartes (générant des coûts de trafic correspondant) ;
- les revenus des services à revenus et à coûts partagés (numéros à tarification spéciale) sont présentés nets de reversements aux prestataires de ces services lorsque ce dernier a la responsabilité du service et détermine la tarification de l'abonné.

## Dépenses publicitaires engagées pour le compte de tiers

Les frais de publicité, de promotion, de communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses publicitaires engagées au bénéfice de fournisseurs de minutes dans le cadre d'opérations de coopérations publicitaires permettent au Groupe Keyyo de bénéficier d'un prix d'acquisition de minutes inférieur. En normes IFRS, ces dépenses publicitaires sont reclassées dans le poste « coût des services et produits consommés ».

## Coûts des services et produits consommés

Les coûts des services consommés comprennent le coût d'achat des minutes vendues, le coût d'achat des matériels vendus, ainsi que le coût des réseaux de distributions indirects et des frais de réseaux & d'hébergement.

## Transactions avec les parties liées (IAS 24)

Les transactions entre Keyyo et Bladiphone, qui sont des entités liées, ont été éliminées en consolidation à hauteur du pourcentage d'intérêt du groupe dans la co-entreprise.

### 20.1.2.5 Informations sectorielles

#### Secteur s'activité

Le premier niveau d'analyse défini par le Groupe est le secteur d'activité. Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux relatifs aux autres secteurs d'activité.

Pour les années 2006 et 2007, le Groupe était organisé autour de trois secteurs d'activité, gérés distinctement et dont les prestations offertes diffèrent :

- Keyyo ;
- Ethnique ;
- Opérateurs grands comptes.

Le secteur d'activité « Keyyo » consistait en une offre destinée aux petites entreprises leur permettant de se passer du central téléphonique classique pour un service IP Centrex complet. L'activité « Keyyo » regroupait ainsi la vente directe de services d'accès aux particuliers et aux PME, il s'agissait essentiellement de services de présélection et d'accès en VoIP.

Le secteur d'activité « Ethnique » consistait en la fourniture aux communautés ethniques présentes en France, des services suivants :

- solutions de téléphonie sur IP pour le marché des téléboutiques ;
- numéros spéciaux permettant des appels à moindre coût chez les particuliers.

Le secteur d'activité « Opérateur grands comptes » consistait essentiellement en la vente de minutes en gros sur le réseau de la télésurveillance ou à l'étranger et notamment par l'intermédiaire de la société Meditel, partenaire du Groupe Phone Systems & Network au Maroc.

Avec le changement de dénomination sociale et l'activité de Bladiphone, le groupe a donc décidé de réorganiser ces secteurs d'activité de la manière suivante.

Le Groupe Keyyo est désormais organisé autour de quatre secteurs d'activité, gérés distinctement et dont les prestations offertes diffèrent :

- Keyyo Business ;
- Keyyo Home ;
- Keyyo Call shop ;
- Opérateurs grands comptes.

Cette information sectorielle provient des tableaux de bord et indicateurs examinés régulièrement par la direction pour évaluer la performance du Groupe.

Le secteur d'activité « Keyyo Business » consiste en une offre destinée aux PME et TPE leur permettant de se passer du central téléphonique classique pour un service IP Centrex complet. Ce secteur comprend également le réseau de la télésurveillance et autre numéros spéciaux pour les entreprises

L'activité « Keyyo Home » regroupe ainsi la vente directe de services d'accès aux particuliers, il s'agit essentiellement de services de présélection et d'accès en VoIP ainsi que de numéros spéciaux permettant des appels à moindre coût chez les particuliers.

Le secteur d'activité « Keyyo Call Shop » consiste en la fourniture aux téléboutiques présentes en France et à l'étranger de solutions de téléphonie sur IP. Keyyo dispose du plus important réseau de téléboutiques IP en France.

Le secteur d'activité « Opérateur grands comptes » consiste essentiellement en la vente de minutes en marque Blanche ou d'activité de liaisons louées ou de call center à l'étranger et notamment par l'intermédiaire de la société Meditel, partenaire du Groupe Keyyo au Maroc.

### **Secteurs géographiques**

Le deuxième niveau d'analyse défini par le Groupe est le secteur géographique. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux relatifs aux autres secteurs géographiques.

Le Groupe Keyyo est organisé autour de deux secteurs géographiques :

- Europe ;
- Afrique.

### **Résultat sectoriel :**

Le résultat sectoriel n'est pas présenté dans les notes au bilan présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, le coût engendré pour établir cette information étant disproportionné par rapport à l'objectif de cette information.

A la date d'arrêté des comptes, le Groupe estime que l'application de la norme IFRS 8 n'aura pas d'impact sur la dépréciation d'actifs.

#### **20.1.2.6 Conjoncture économique**

A la date d'arrêté des comptes, le contexte économique et la « crise financière » n'ont pas eu d'incidence sur les actifs et passifs présentés au bilan. Par ailleurs, le Groupe n'a pas identifié d'incertitude significative susceptible de faire peser un doute important sur la continuité d'exploitation.

## 20.1.2.7 Notes sur le bilan actif et passif

### Note 1 : Immobilisations incorporelles

Milliers d'euros		Fonds de commerce, droits au bail.	Marques, logiciels et brevets	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>					
	31-déc-06	243	263	205	711
Acquisitions			26	264	290
Cessions		-13			-13
	31-déc-07	230	289	469	988
Acquisitions			4	223	227
Cessions					0
	31-déc-08	230	293	692	1 215
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>					
	31-déc-05				0
	31-déc-06	0	205	62	267
Dotations			25	82	107
Cessions					0
	31-déc-07	0	230	144	374
Dotations			27	162	189
Cessions					0
	31-déc-08	0	257	306	563
<b>VALEURS NETTES</b>					
	31-déc-06	243	58	143	444
	31-déc-07	230	59	325	614
	31-déc-08	230	36	386	652

#### Frais de recherche et développement

Depuis 2004, Keyyo immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre.

Au cours de l'exercice 2006, les efforts de recherche et développement ont porté principalement sur les services IP Centrex du projet Keyyo. Ces développements ont été activés dans les comptes sociaux pour un montant de 69 K€. Ces frais correspondaient essentiellement à des factures de prestataires externes. Le projet Keyyo est terminé depuis début 2007 et il commence à générer du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2007, la société a continué ses efforts de recherche et développement pour développer les produits existants. Compte tenu de l'amélioration des procédures de contrôle interne suite à la mise en place d'un détail de suivi des temps par projet au cours de la période, la société a activé, pour la première fois au 31 décembre 2007, les coûts internes relatifs aux temps passés des salariés chargés de ces développements. L'impact du changement de modalité d'estimation est de 261 K€ au 31 décembre 2007.

Au cours de l'exercice 2008, la société a activé de nouveaux développements pour un montant total 191 K€.

Les frais activés à ce titre, au cours de la période, correspondent aux projets suivants :

- le projet Conception d'une architecture redondante pour 8 K€ ;
- le projet Archi SIP pour 5 K€ ;
- le projet IP CASH pour 3 K€ ;
- le projet Keyyo, pour 40 K€ ;
- le projet Extranet pour 51 K€ ;
- le projet Déploiement plateforme technique pour 28 K€ ;
- le projet Provisionning pour 46 K€ ;
- le projet Billing pour 10 K€.

#### Fonds commercial

Le fonds commercial correspond à l'acquisition en 2003 de deux droits au bail (37 K€ et 69 K€) concernant des téléboutiques et à l'acquisition en 2006, d'un fonds de commerce à Clichy pour 125 K€.

## Note 2 : Immobilisations corporelles

Milliers d'euros	Matériels et outillages industriels	Installations et agencements	Matériel de bureau, informatique et Callbox	Autres	Total	
<b>VALEURS BRUTES</b>						
	31-déc-05				0	
	31-déc-06	372	648	616	12	1 648
Acquisitions			198	77	29	304
Cessions		-114	-10	-99	-2	-225
	31-déc-07	258	836	594	39	1 727
Acquisitions		143	4	59	3	209
Cessions		-65		-1		-66
	31-déc-08	336	840	652	42	1 870
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>						
	31-déc-05					0
	31-déc-06	242	133	417	11	803
Dotations		59	140	187		386
Cessions		-113	-10	-95	-2	-220
	31-déc-07	188	263	509	9	969
Dotations		51	160	60	4	275
Cessions		-65		-1		-66
	31-déc-08	174	423	568	13	1 178
<b>VALEURS NETTES</b>						
	31-déc-05	0	0	0	0	0
	31-déc-06	130	515	199	1	845
	31-déc-07	70	573	85	30	758
	31-déc-08	162	417	85	29	692

## Note 3 : Actifs financiers

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Part non courante - dépôts et cautionnements	133	158	158
Part non courante - Titres de participations	2		
Part courante - dépôts et cautionnements		-	94
Part non courante - créances nettes rattachées à des participations	292	150	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>427</b>	<b>308</b>	<b>252</b>

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription de lignes auprès des opérateurs de téléphonie. La créance nette rattachée à des participations correspond à un prêt à la société Bladiphone, ce montant représentant la quote-part des minoritaires.

## Note 4 : Stocks et en-cours

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Stock de matériel Keyyo Call shop	15	14	28
Stock de matériel Keyyo Business et Home	37	26	20
Stock divers	3	33	-
<b>Total stock et en-cours</b>	<b>55</b>	<b>73</b>	<b>48</b>

## Note 5 : Créances Clients et comptes rattachés

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Créances clients bruts	2 532	1 894	2 352
Provision pour dépréciation	-632	-458	-361
Créances clients nets	1 900	1 436	1 991
Clients – factures à établir	599	616	620
Clients - avoirs à établir	-29	-29	-38
<b>Total créances clients et comptes rattachés</b>	<b>2 470</b>	<b>2 023</b>	<b>2 573</b>

## Note 6 : Actifs courants

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Fournisseurs- Avoirs à recevoir	16	17	4
Créances sociales	14	13	1
Créances fiscales	935	419	283
Autres créances diverses	0	2	8
Charges constatées d'avance	108	95	71
<b>Total actifs courants</b>	<b>1 073</b>	<b>546</b>	<b>367</b>

Le crédit d'impôt recherche de 310 k€ a été affecté en actif courant au 31/12/2008 car son remboursement sera demandé en 2009.

## Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Trésorerie	327	445	109
Sicav	1253	1783	1635
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 580</b>	<b>2 228</b>	<b>1 744</b>

## Note 8 : Dettes financières

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dépôts et cautions reçus	18	8	6
Crédit à moyen terme		-	13
Découverts bancaires	2	2	
Location financement	4	72	158
<b>Total dettes financières</b>	<b>24</b>	<b>82</b>	<b>177</b>

Les contrats de location financement concernent principalement :

- des matériels industriels et informatiques acquis pour les besoins opérationnels du groupe,
- des matériels informatiques à destination des téléboutiques.

Les redevances futures relatives à ces contrats de location-financement sont les suivantes :

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Moins d'un an	4	68	86
Entre un et deux ans		4	72
Entre deux ans et plus			
<b>Total des redevances futures</b>	<b>4</b>	<b>72</b>	<b>158</b>

## Note 9 : Avantages au personnel

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur des engagements	11	6	6
<i>coûts des services</i>			6
coût de l'actualisation		-	

Etant donné que la moyenne d'âge de l'effectif de la société est peu élevée et que l'ancienneté des salariés est en moyenne de moins de quatre ans, le montant de la provision pour départ à la retraite est peu élevé et n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

**Note 10 : Provisions – Part courante**

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Provision pour impôt		-	15
Litiges sociaux	6	50	70
Litiges commerciaux	183	208	200
Autres litiges	65	34	-
<i>    Nouvelles provisions</i>	62	48	
<i>    Provisions utilisées</i>	-50	-20	-15
<i>    Provisions reprises sans être utilisées</i>	-50		
<b>Total provisions</b>	<b>254</b>	<b>292</b>	<b>270</b>

Un litige prud'hommal provisionné en 2007 a été repris pour 50 K€, sans que la provision n'est été utilisée.

Un litige prud'hommal a été provisionné en 2008 et la provision a été utilisée pour 25 K€. Un nouveau litige prud'hommal est apparu pour 6 K€.

Les litiges commerciaux ont diminué pour 25 K€ avec une provision utilisée. Les autres litiges ont augmentés de 31 K€ pour l'année 2008.

**Note 11 : Dettes fournisseurs**

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Fournisseurs d'exploitation	2 097	1 959	1 328
Fournisseurs d'immobilisation		-	536
Fournisseurs – factures non parvenues	1 420	1 184	884
<b>Total fournisseurs</b>	<b>3 517</b>	<b>3 143</b>	<b>2 748</b>

**Note 12 : Dettes fiscales et sociales**

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes sociales	500	360	374
Dettes fiscales	685	464	523
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 185</b>	<b>824</b>	<b>897</b>

**Note 13 : Autres passifs à court terme**

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Comptes courants d'associés	116	15	-
Dettes sur acquisition immo.financière	0	4	-
Créditeurs divers	81	5	3
Avances conditionnées		-	95
Produits constatés d'avance	170	81	59
<b>Total autres passifs</b>	<b>367</b>	<b>105</b>	<b>157</b>
Dont passif non courant	116	15	-

Le compte courant d'associé comprend la dette aux anciens associés de Gesk à hauteur de 100 K€.

**20.1.2.8 Notes sur le compte de résultat****Note 14 : Chiffre d'affaires**

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Vente et prestations Keyyo Home	1 647	1 552	1 136
Vente et prestations Keyyo Business	5 562	3 431	
Ventes et prestations Keyyo Call shop	8 075	7 997	7 951
Ventes Opérateurs & grands comptes	840	1 035	2 994
<b>Total</b>	<b>16 124</b>	<b>14 015</b>	<b>12 081</b>

La réorganisation du groupe Keyyo et le passage de 3 secteurs d'activités à quatre secteurs d'activités telle que décrite au paragraphe 20.1.2.5 Informations sectorielles page 72, nous donne la répartition ci-dessus.

Cette nouvelle réorganisation et les nouveaux outils de travail ne nous ont pas permis de différencier les clients Keyyo Home et Keyyo particuliers pour l'année 2006. Un tableau de passage entre les années 2006 et 2007 est présenté en note 23.

Le poste opérateur et grands comptes diminuent entre les années 2006 et 2008 à cause d'une diminution des opérations liées à ce secteur et non pas à cause de la nouvelle répartition des secteurs d'activité.

#### Note 15 : Coûts des services et produits consommés

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Coût d'achat des minutes vendues	8 021	7 477	6 740
Coût d'achat des matériels vendus	216	93	257
Coût des réseaux de distribution indirects	1 793	1 491	1 178
Frais de réseaux et d'hébergement	274	242	316
<b>Total des coûts des services et produits consommés</b>	<b>10 304</b>	<b>9 303</b>	<b>8 491</b>

#### Note 16 : Autres charges externes

Les autres charges externes comprennent essentiellement :

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dépenses marketing	-374	-520	-114
Sous-traitance	-14	-196	-310
Locations	-247	-184	-153
Entretien et maintenance	-51	-48	-71
Assurances	-30	-47	-41
Personnel détaché	-417	-120	-517
Honoraires	-359	-356	-517
Frais de déplacement	-142	-128	-146
Frais postaux et de télécommunication	-78	-77	-99
<b>Total des principaux postes</b>	<b>-1 712</b>	<b>-1 676</b>	<b>-1 968</b>

Les dépenses de marketing diminuent en 2008. En 2007 des frais avaient été engagés pour le déploiement de l'activité keyyo et le lancement de Bladiphone.

#### Note 17 : Charges de personnel

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Charges de personnel	-2 888	-2 397	-2 298
Charges activées en immobilisation - frais de développement	191	261	-
<b>Total charges de personnel</b>	<b>-2 697</b>	<b>-2 136</b>	<b>-2 298</b>

L'activation des coûts internes constitués des charges de personnel liées aux salariés concernés par les projets de développement, constitue un changement d'estimation des frais de développement qui impacte positivement le résultat opérationnel de 261 K€ pour 2007 et 191 K€ pour 2008.

#### Note 18 : Dotations aux provisions nettes

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Variation des provisions sur clients et autres actifs circulants nette des pertes sur créances irrécouvrables	295	-142	-541
Variation des provisions sur litiges commerciaux	-32	-22	-279
<b>Total variations de provisions</b>	<b>263</b>	<b>-164</b>	<b>-820</b>

## Note 19 : Autres produits et charges non récurrents

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Plus ou moins valeur de cession d'immobilisations		-7	-21
Indemnité commerciale		150	-
Redevances	-41	-40	-21
Divers produits et charges	29	-13	14
<b>Total autres produits et charges</b>	<b>-12</b>	<b>90</b>	<b>-28</b>

L'indemnité commerciale d'un montant de 150 K€ pour l'année 2007 correspond à une transaction avec un fournisseur suite au dysfonctionnement d'un matériel acquis.

## Note 20 : Charges financières nettes

Milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Charges d'intérêts bancaires		-	-15
Charges d'intérêts de compte courant	-3	-1	-30
Intérêts sur retraitement de location financement	-2	-7	-10
Provision sur perte caution		-	-27
Revenus sur créances immobilisées	21	4	-
Revenus des valeurs mobilières	49	82	4
Divers produits et charges	-8	-	
<b>Total des charges financières nettes</b>	<b>57</b>	<b>78</b>	<b>-78</b>

## Note 21 : Impôt sur le résultat et impôts différés

Milliers d'euros	31/12/2008	Impact Résultat 2008	31/12/2007	Impact Résultat 2007	31/12/2006
Crédit d'impôt recherche	58	-194	252	148	104
Impôts différés	-6	-14	8	5	4
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>-208</b>	<b>260</b>	<b>153</b>	<b>108</b>

### Preuve d'Impôt :

<b>Taux applicable en France</b>	<b>33,33%</b>
Résultat courant + résultat exceptionnel	373
Impôt théorique	- 107
Impôt comptabilisé	52
<b>Ecart</b>	<b>159</b>
<b>Incidence des :</b>	
- déficits antérieurs non activés et imputés sur la période	228
- déficits de la période non activés et non imputés	65
- différences temporaires	0
- crédits d'impôt comptabilisés au cours de la période	58
- incidence des réintégrations et déductions définitives	62
<b>Total</b>	<b>159</b>

## Note 22 : Résultat par action

Résultat net par action en euro	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
- des activités poursuivies	0,15	0,09	-
- dilué des activités poursuivies	0,15	0,09	-
Résultat net par action de l'ensemble consolidé			
- de l'ensemble consolidé	0,15	0,09	-
- dilué de l'ensemble consolidé	0,15	0,09	-

Le nombre de titres composant le capital social de la société Keyyo s'élève 2 456 685.

## 20.1.2.9 Autres informations

### Note 23 : Information sectorielle

Le tableau ci-dessous montre la répartition du chiffre d'affaires pour l'année 2007 selon les 3 anciens secteurs d'activités et les quatre nouvelles activités.

	année 2007 anc		année 2007 nv
<b>Keyyo</b>	4019	<b>Keyyo Home</b>	1532
<b>Ethnique</b>	8961	<b>Keyyo Business</b>	3431
<b>Opérateurs grands comptes</b>	1035	<b>Keyyo Call Shop</b>	7997
		<b>op &amp;GC</b>	1055
<b>total</b>	<b>14015</b>	<b>total</b>	<b>14015</b>

#### *Premier niveau d'information sectorielle - secteurs d'activités*

Milliers d'euros	Keyyo Home	Keyyo Business	Keyyo Call Shop	op &GC	non alloué	Total
<b>31 DECEMBRE 2006</b>						
<b>Eléments du compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires		3 650	7 171	1 260		12 081
<b>Actifs sectoriels</b>						
Stocks		20	28			48
Créances commerciales brutes *		221	1 729	984		2 934
<b>31 DECEMBRE 2007</b>						
<b>Eléments du compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires	1 532	3 432	7 997	1 055		14 015
<b>Actifs sectoriels</b>						
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles			22		1 351	1 373
Stocks	13	13	13	34		73
Créances commerciales brutes *	52	117	1 440	872		2 481
<b>31 DECEMBRE 2008</b>						
<b>Eléments du compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires	1 646	5 562	8 075	841		16 124
<b>Actifs sectoriels</b>						
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles			36		1 308	1 344
Stocks	21	19	15	0		55
Créances commerciales nettes *	229	1 057	762	422		2 470

#### *Deuxième niveau d'information sectorielle - secteurs géographiques*

Milliers d'euros	Europe	Afrique	Autres	Total
<b>31 DECEMBRE 2006</b>				
<b>Eléments du compte de résultat</b>				
Chiffre d'affaires	10 689	1 392		12 081
<b>Actifs sectoriels</b>				
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	1 289			1 289
Stocks	48			48
Créances commerciales brutes *	2 419	515	-	2 934
<b>31 DECEMBRE 2007</b>				
<b>Eléments du compte de résultat</b>				
Chiffre d'affaires	12 565	1 450		14 015
<b>Actifs sectoriels</b>				
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	1 373			1 373
Stocks	73			73
Créances commerciales brutes *	2 131	350	-	2 481
<b>31 DECEMBRE 2008</b>				
<b>Eléments du compte de résultat</b>				
Chiffre d'affaires	14 448	1 676		16 124
<b>Actifs sectoriels</b>				
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	1 344			1 344
Stocks	55			55
Créances commerciales nettes *	2 091	379	-	2 470

\*les outils de la société ne permettaient pas de communiquer une information sectorielle nette pour les créances commerciales pour les années 2006 et 2007.

## Note 24 : Engagements hors bilan

### Engagements hors bilan reçus

Lors de la création de la société Bladiphone, Keyyo a souscrit au capital de cette société à hauteur de 42 %. Selon l'article 10.3 des statuts de cette co-entreprise, le co-associé de Keyyo qui détient 58% s'est engagé irrévocablement et inconditionnellement à céder et à transporter à PSN ou à toute personne qui se substituerait à PSN, toutes les parts en sa possession.

Par ailleurs, Keyyo n'a donné aucun engagement de procéder à l'acquisition de ces parts. La société pourra lever la promesse de vente de son co-associé, à tout moment pendant une durée d'un an à compter du 15 janvier 2009 et à tout moment, pendant une durée de cinq mois, si son co-associé venait à perdre directement ou indirectement le contrôle de Bladiphone. A ce jour, aucune option n'a été levée.

### Engagements hors bilan donnés

Le volume d'heures de formation cumulé au 31 décembre 2008 est de 1 714 heures. Aucune de ces heures n'a donné lieu à demande de formation.

## Note 25 : Rémunération des dirigeants

La rémunération allouée aux dirigeants de la société Keyyo s'élève pour l'exercice 2008 à 122 K€. Aucune rémunération n'est versée aux dirigeants de Bladiphone pour leur mandat social.

Monsieur Eric SAIZ a perçu au cours de l'exercice 2008 en sa qualité de Président du Conseil d'administration, une rémunération brute de 1956,52 euros. Il est rappelé qu'il a démissionné de son mandat le 08 janvier 2008.

Le procès verbal du conseil d'administration du 08 janvier 2008 a fixé la rémunération de M. Houdouin, en sa qualité président et de directeur général, à 10 K€ mensuel brut. Le conseil d'administration a décidé également qu'en sus de cette rémunération, un bonus variable sera attribué à Philippe Houdouin chaque année en fonction des résultats de l'exercice. A ce jour, aucune méthode de calcul n'a été déterminée, Philippe Houdouin ne recevra donc aucun variable pour l'année 2008. Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'exercice 2008 une rémunération brute de 120 K€.

En date du 08 janvier 2008, le Conseil d'Administration a voté une indemnité conventionnelle de départ au profit de Monsieur Philippe Houdouin, uniquement pour une cessation de ses fonctions ultérieure au 31 décembre 2008. L'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 a adopté cette résolution. Cette indemnité est liée conformément aux dispositions de la loi TEPA en date du 21 août 2007 à ses performances au regard de celles de la société.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

## Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes consolidés

### HONORAIRES CO-COMMISSARIAT AUX COMPTES EN K€

Audit	2008					2007					2006					
	CAS	%	MBV	%	total	%	CAS	%	MBV	%	total	%	CAS	%	MBV	%
Commissariat aux comptes, certification,					-						-					-
examen des comptes individuels et consolidés	36		32		68		31		31		62		41			-
Missions accessoires					-						-		16			-
Sous-total	36	53%	32	47%	68	100%	31	50%	31	50%	62	100%	57	100%	-	0%
Autres prestations	34		2		36						-					-
Juridiques, fiscal, social					-						-					-
Technologies de l'information					-						-					-
Audit interne					-						-					-
Sous-total	34	-	2	-	36						-					-
TOTAL	70	67%	34	33%	104	100%	31	50%	31	50%	62	100%	57	100%	-	0%

Les honoraires relatifs aux autres prestations concernent essentiellement l'opération de fusion absorption de Gesk.

#### **Note 27 : Faits marquants de l'exercice**

- A titre accessoire, la vérification de la comptabilité de la société Keyyo, par les services sociaux de l'URSSAF et concernant les exercices 2005, 2006 et 2007, s'est conclue par une notification de rectification de 7 K€ pour l'année 2006 et de 7 K€ pour l'année 2007.
- L'exercice clos au 31 décembre 2008 a été marqué par la poursuite des projets de recherche et développement pour élargir l'offre de Keyyo.
- L'assemblée Générale du 23 juin 2008 a entériné la fusion-absorption de GESK, société mère de Keyyo. Cette fusion a été rétroactive au 1er janvier 2008. L'unique activité de la société GESK était de porter l'opération de changement de contrôle et de refinancement de Keyyo. Les opérations étant achevées après le remboursement des ORA effectué en décembre 2007, la société GESK n'avait plus d'utilité, ni économique, ni juridique. Son absorption par la société Keyyo était l'ultime étape prévue aux pactes d'actionnaires susmentionnés. Conformément à la réglementation applicable, l'opération de fusion à l'envers réalisée a été réalisée à la valeur comptable dans les comptes de l'absorbée.
- Au cours du mois de janvier 2008, la société a racheté une partie de ses titres. Le programme de rachat d'action a comme objectif principal de permettre l'attribution prioritaire de titres aux salariés et éventuellement aux mandataires sociaux et accessoirement de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- Le 08 janvier 2008, Monsieur Philippe Houdouin est devenu Président Directeur Général de la société en remplacement de Monsieur Eric Saiz, démissionnaire.

#### **Note 28 : Evénements importants survenus depuis la date de clôture**

- Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer des actions gratuites aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007. Cette attribution définitive ne se réalisera qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) courant à compter de la notification qui a lieu le 03 mars 2009. Si certaines conditions sont remplies, les personnes concernées deviendront alors propriétaires de ces actions, mais avec un engagement de les conserver pendant une période de deux ans courant à compter de la fin de la période d'acquisition.
- Un litige commercial et un litige prud'homal, provisionnés dans les comptes à hauteur de 190 K€ au 31 décembre 2008, devraient se dénouer au cours de l'exercice 2009.

### 20.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société KEYYO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### 2- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de crise économique et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques générales. Ces conditions sont décrites dans le paragraphe 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- le paragraphe 2.4 de l'annexe aux comptes consolidés intitulé « principes, règles et méthodes comptables » précise la méthode retenue pour comptabiliser à l'actif du bilan les frais de développement. Nous avons vérifiés le caractère approprié de la méthode retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 22 avril 2009

Les commissaires aux comptes

MBV & ASSOCIES

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE

Etienne de BRYAS  
Associé

Yves CANAC  
Associé

## 20.2. DOCUMENTS SOCIAUX

### 20.2.1. Comptes annuels au 31 décembre 2008

#### BILAN

En Keuros	31.12.08		31.12.07	31.12.06	
ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net	
<b>Actif immobilisé</b>					
Capital souscrit non appelé					
<b>Immobilisations incorporelles (1)</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	692	307	385	325	143
Concessions, brevets, droits similaires	311	274	37	64	58
Fonds commercial	230		230	230	243
Installations techniques, matériel et outillage industriels	210	89	121	5	39
Autres immobilisations corporelles	1 390	860	530	696	654
Autres participations	15	15	-	-	
Créances rattachées à des participations	504	336	168	120	
Autres titres immobilisés	5	3	2		
Prêts	8	8	-	12	
Autres immobilisations financières	1 021	27	994	146	252
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 386</b>	<b>1 919</b>	<b>2 467</b>	<b>1 598</b>	<b>1 389</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements (4)					
	53		53	40	48
Avances et acomptes versés sur commandes (5)					
	5		5	15	3
Clients et comptes rattachés (5)					
. Personnel (5)	-		-	-	1
. Organismes sociaux (5)	14		14	12	
. Etat, impôts sur les bénéfices (5)	376		376	286	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (5)	548		548	372	387
. Autres (5)	18	7	11	5	8
Valeurs mobilières de placement					
	1 253		1 253	1 783	1 635
Disponibilités					
	320		320	435	110
Charges constatées d'avance (5) (6)					
	107		107	93	71
<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 808</b>	<b>639</b>	<b>5 169</b>	<b>5 104</b>	<b>4 874</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 194</b>	<b>2 558</b>	<b>7 636</b>	<b>6 702</b>	<b>6 263</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En Keuros	31.12.2008			31.12.07			31.12.2006		
	France	Export.	Total	Total	Variation	%	Total	Variation	%
Ventes de Marchandises	185	68	253	267	-14	-5,2	412	-145	-35,2
Production vendue services	14 247	1 608	15 855	13768	2 087	15	11 669	2 099	18
<b>Chiffres d'affaires Nets (11)</b>	<b>14 432</b>	<b>1 676</b>	<b>16 108</b>	<b>14 035</b>	<b>2 073</b>	<b>15</b>	<b>12 081</b>	<b>1 954</b>	<b>16</b>
						n/s			n/s
Production immobilisée (11)			230	291	-61	-21	109	182	n/s
Subventions d'exploitation reçues			9	15	-6	-40	2	13	n/s
Rep sur amortissements et provisions, transfert de charges (11)			228	106	122	n/s	667	-561	-84,1
Autres produits			20	12	8	66,7	12	0	0
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>16 595</b>	<b>14 459</b>	<b>932</b>	<b>6,4</b>	<b>12 871</b>	<b>932</b>	<b>7,2</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			250	112	138	n/s	332	-220	-66
Variation de stock de marchandises			-13	9	-22	n/s	-35	44	n/s
Achats de matières premières et autres appr.			8 297	7 720	577	7,5	6 936	784	11,3
Variation de stock matières premières et autres appr.				-1	1	-100		-1	n/s
Autres achats et charges externes (12)			3 579	3 320	259	7,8	2 989	331	11,1
Impôts, taxes et versements assimilés			217	152	65	42,8	142	10	7
Salaires et traitements (13)			1 992	1 640	352	21,5	1 689	-49	-2,9
Charges sociales (13)			894	732	162	22,1	628	104	16,6
Dotations aux amortissements sur immobilisations			452	393	59	15	464	-71	-15,3
Dotations aux provisions sur immobilisations					0	n/s		0	n/s
Dotations aux provisions sur actif circulant			302	177	125	70,6	312	-135	-43,3
Dotations aux provisions pour risques et charges			61	48	13	27,1	279	-231	-82,8
Autres charges			165	129	36	27,9	882	-753	-85,4
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>16 196</b>	<b>14 431</b>	<b>1 765</b>	<b>12,2</b>	<b>14 618</b>	<b>-187</b>	<b>-1,3</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>399</b>	<b>28</b>	<b>-1 042</b>	<b>-3721,4</b>	<b>-1 747</b>	<b>-1 042</b>	<b>59,6</b>
Autres intérêts et produits assimilés			35	15	20	n/s	4	11	n/s
Différences positives de change			0		0	n/s		0	n/s
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			50	73	-23	-31,5	2	71	n/s
<b>Total des produits financiers</b>			<b>85</b>	<b>88</b>	<b>-3</b>	<b>-3,4</b>	<b>6</b>	<b>82</b>	<b>n/s</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			204	154	50	32,5	27	127	n/s
Intérêts et charges assimilées			2		2	n/s	45	-45	-100
Différences négatives de change			0		0	n/s	1	-1	-100
<b>Total des charges financières</b>			<b>206</b>	<b>154</b>	<b>52</b>	<b>33,8</b>	<b>73</b>	<b>81</b>	<b>n/s</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (14)</b>			<b>-121</b>	<b>-66</b>	<b>-77</b>	<b>n/s</b>	<b>-67</b>	<b>-77</b>	<b>n/s</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>278</b>	<b>-38</b>	<b>-1 092</b>	<b>n/s</b>	<b>-1 814</b>	<b>-1 092</b>	<b>60,2</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			2	150	-24	-16		-24	n/s
Produits exceptionnels sur opérations en capital			41	9	50	n/s	50	50	100
Reprises sur provisions et transferts de charges						n/s			n/s
<b>Total des produits exceptionnels (15)</b>			<b>43</b>	<b>159</b>	<b>26</b>	<b>16,4</b>	<b>50</b>	<b>26</b>	<b>52</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			40	1	2	n/s	4	2	50
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			0	13	71	n/s	71	71	100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				18	-49	n/s	27	-49	n/s
<b>Total des charges exceptionnelles (16)</b>			<b>40</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>75</b>	<b>102</b>	<b>24</b>	<b>23,5</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>3</b>	<b>127</b>	<b>2</b>	<b>1,6</b>	<b>-52</b>	<b>2</b>	<b>-3,8</b>
Participation des salariés						n/s			n/s
Impôts sur les bénéfices			-58	-148	-66	44,6	-89	-66	74,2
<b>Total des Produits</b>			<b>16 723</b>	<b>14 706</b>	<b>945</b>	<b>6,4</b>	<b>12 927</b>	<b>945</b>	<b>7,3</b>
<b>Total des charges</b>			<b>16 384</b>	<b>14 469</b>	<b>1997</b>	<b>13,8</b>	<b>14 704</b>	<b>1997</b>	<b>13,6</b>
<b>RESULTAT NET</b>			<b>339</b>	<b>237</b>	<b>-1 052</b>	<b>-443,9</b>	<b>-1 777</b>	<b>-1 052</b>	<b>59,2</b>
Dont Crédit-bail mobilier			68	89			86		
Dont Crédit-bail immobilier									

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net	339	237	-1 777
Dotations amortissements et provisions sur immobilisations	656	564	517
Reprises provisions dépréciation immobilisations	0	0	0
Dotations aux amort. & prov. De l'actif circulant	302	104	312
Reprise Provision & Amortissement de l'actif circulant	-128	0	-630
Plus ou moins Value nette des immobilisations cédées	0	5	21
Dotation/Reprise provision risques et charges	-39	28	242
_Variation de stock	-13	8	-35
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 117</b>	<b>946</b>	<b>-1 350</b>
Transfert de charges au compte de charges à répartir	0	0	0
Variation du Besoin en Fonds de roulement lié à l'activité	-17	939	-243
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>1 100</b>	<b>1 885</b>	<b>-1 593</b>
Prix de cession des immobilisations cédées	0	9	50
Acquisitions d'immobilisations	-397	-615	-526
Réductions d'immobilisations financières	21	87	3
Subvention d'investissement	0	0	0
Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement	-869	-529	80
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>	<b>-1 245</b>	<b>-1 048</b>	<b>-393</b>
Mouvement lié à des opérations sur le capital	-277	0	3 556
Augmentation des dettes financières	121	0	0
Avance Conditionnée	0	-96	44
Réduction des dettes financières	-98	-11	-514
Variation des comptes courants	-245	-259	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-499</b>	<b>-366</b>	<b>3086</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-644</b>	<b>471</b>	<b>1 100</b>
Trésorerie à l'ouverture	1 745	1 745	645
Trésorerie à la clôture	2 216	2 216	1 745

## 20.2.2. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008

### 20.2.2.1 Préambule, règles et méthodes comptables

#### 20.2.2.1.1 Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2008 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2007 avait une durée de 12 mois.  
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 561 168 €  
Le résultat net comptable est un bénéfice de 338 125 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

#### 20.2.2.1.2 Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

##### 20.2.2.1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors frais de recherche et développement)

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

<b>Nature des biens immobilisés</b>	<b>Durée</b>
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, informatique et Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

##### 20.2.2.1.2.2 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite,
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre,
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable,
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

#### 20.2.2.1.2.3 Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

##### Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'achat y compris les frais accessoires d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une part de la quote-part de détention dans les capitaux propres sociaux ajustés le cas échéant des plus-ou moins-values estimées et d'autre part des perspectives de rentabilité. Le cas échéant, les engagements complémentaires de Keyyo envers sa filiale font l'objet, en plus de la dépréciation des titres de participation, de provisions pour dépréciation des créances envers la filiale ou de provisions pour risques et charges.

##### Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (« actions propres ») représentent les titres de la société détenus par elle-même.

Conformément aux dispositions de l'avis n°98-D du 17 décembre 1998 du comité d'urgence, confirmées par l'avis n°2002-D du 18 décembre 2002, lorsque tout ou partie des titres n'est pas dès l'origine affectée explicitement à l'attribution aux salariés ou destinée à régulariser les cours, ces titres sont inscrits en immobilisations financières.

#### 20.2.2.1.2.4 Stocks

Ils sont évalués au coût de revient. Quand leur valeur vénale est inférieure au coût de revient, une provision est constituée.

#### 20.2.2.1.2.5 Créances clients

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées au cas par cas sur la base de critères liés à l'ancienneté.

#### 20.2.2.1.2.6 Provision pour indemnité de départ à la retraite

A la date de leur départ en retraite, les salariés de la société bénéficient d'une indemnité de départ en retraite déterminée selon la convention collective en fonction notamment de l'ancienneté acquise dans la société et du salaire à la date du départ. Ces indemnités de départ en retraite font l'objet de la constitution d'une provision calculée selon la méthode actuarielle dite « des unités projetées », qui consiste à probabiliser et actualiser les droits attribués à chaque salarié.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés évalués sur la base d'hypothèses d'évaluation des salaires, d'âge et de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la bases des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- taux d'actualisation : 5.5%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %

Les écarts actuariels sont constatés dans l'exercice de leur survenance.

## 20.2.2.2 Note sur le bilan actif

### 20.2.2.2.1 Immobilisations

#### Immobilisations brutes

Actif immobilisé (K€)	31-déc-07	Acquisitions	Cession ou Rebut	31-déc-08
Recherche & Développement (a)	469	223		692
Concessions, brevets, licences	308	3		311
Fonds commercial (b)	230			230
<b>Total immobilisations incorporelles (renvoi (1))</b>	<b>1 007</b>	<b>226</b>		<b>1 233</b>
Agencements, constructions sol autrui	-			-
Matériel et outillage	133	142	65	210
Installations, agencements divers	835	5		840
Matériel de transport	-	2		2
Matériel de bureau, informatique et Callbox	449	58		507
Mobilier	39	3		41
Avances et acomptes	-			-
<b>Total Immobilisations corporelles (renvoi (2))</b>	<b>1 456</b>	<b>208</b>	<b>65</b>	<b>1 600</b>
Titres de participations	15			15
Créances sur BLADIPHONE	259	295	50	504
Autres titres immobilisés		5		5
Prêts	12		4	8
Dépôts – garanties diverses	173	3	17	159
Titres d'autocontrôle		861		861
<b>Total Immobilisations financières (renvoi (3))</b>	<b>459</b>	<b>1 164</b>	<b>71</b>	<b>1 553</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 922</b>	<b>1 599</b>	<b>136</b>	<b>4 386</b>

#### (a) Frais de recherche et développement

Depuis 2004, Keyyo immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre.

Au cours des exercices 2006 et 2007, les efforts de recherche et développement ont porté principalement sur les services IP Centrex du projet Keyyo. Ces développements ont été activés dans les comptes sociaux pour un montant de 69 K€ en 2006 et de 261 K€ en 2007. Ces frais correspondaient essentiellement à des factures de prestataires externes. Le projet Keyyo est terminé depuis début 2007 et il commence à générer du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2008, la société a continué ses efforts de recherche et développement pour développer les produits existants. Compte tenu de l'amélioration des procédures de contrôle interne suite à la mise en place d'un détail de suivi des temps par projet au cours de la période, la société a activé les coûts internes relatifs aux temps passés des salariés chargés de ces développements. Le montant des frais de recherche s'élève à 191 K€ au 31 décembre 2008.

#### (b) Fonds commercial

Le fonds commercial correspond à l'acquisition en 2003 de deux droits au bail (37 K€ et 69 K€) concernant des téléboutiques et à l'acquisition en 2006, d'un fonds de commerce à Clichy pour 125 K€.

#### (c) Titres de participation

Au 31 décembre 2008, les titres de participation comprennent essentiellement les titres de capital détenus sur la société Bladiphone de 15 K€. Seule la moitié du capital social de la société Bladiphone a été appelée et versée. Il reste donc 8 K€ à verser.

#### (d) Titres d'autocontrôle

Au 31 décembre 2008, la société détient un total de 249 727 titres d'autocontrôle dont 15 191 titres relatif au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008 pour une valeur de 62 101 €.

Une quote-part de ces titres sera reclassée en valeurs mobilières en 2009 suite à la décision prise par le conseil d'administration du 11 février 2009 d'attribuer aux salariés des actions gratuites.

#### 20.2.2.2.1.1 Amortissements et provisions d'actif (Keuros)

Amortissements et provisions (K€)	31-déc-07	Augmentation	Diminution	31-déc-08
Recherche & Développement	144	163		307
Concessions brevets licences	244	30		274
Fonds commercial	-			-
<b>1) Total Immobilisations incorporelles (renvoi (1))</b>	<b>388</b>	<b>193</b>		<b>581</b>
Matériel et outillage	128	26	65	89
Installations agencements divers	264	160		424
Matériel de transport	-	0		0
Matériel de bureau, informatique et Callbox	354	69		423
Mobilier	9	4		13
<b>2) Total Immobilisations corporelles (renvoi (2))</b>	<b>755</b>	<b>259</b>	<b>65</b>	<b>949</b>
Autres participations	15			15
Créances rattachées à des participations	139	197		336
Autres titres immobilisés	0	3		3
Prêts		8		8
Dépôts et cautionnements	27			27
<b>3) Total Immobilisations financières (renvoi (3))</b>	<b>181</b>	<b>208</b>		<b>389</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 324</b>	<b>660</b>	<b>65</b>	<b>1 919</b>

A la clôture de l'exercice 2006, un dépôt a été provisionné à 100 % pour un montant de 27 K€. Cette provision a été maintenue en 2008.

La provision sur titres et créances rattachées à des participations concerne la filiale Bladiphone.

Un prêt de 15 K€ avait été effectué en janvier 2007 afin d'aider l'installation d'un client. Au 31 décembre 2008, seulement la moitié de ce prêt a été remboursé alors ce dernier aurait dû être remboursé quasiment dans sa totalité. Une provision de 8 K€ a donc été constituée.

Aucune dotation ou reprise exceptionnelle n'a été enregistrée sur la période.

#### 20.2.2.2.1.2 Détail des immobilisations et amortissements/dépréciations en fin de période (renvoi (1) à (3))

NATURE DES BIENS IMMOBILISES (K€)	MONTANT	PROV. / AMOR.	VALEUR NETTE	DUREE
RECHERCHE & DEVELOPpement	692	307	385	3 ans
Concessions, brevets, licences	311	274	37	1 à 15 ans
Fonds commercial	230	-	230	néant
Matériel et outillage	210	89	121	1 à 5 ans
Installations, agencements divers	840	424	416	5 à 10 ans
Matériel de transport	2	-	2	4 ans
Matériel de bureau, informatique et Callbox	507	423	84	2 à 5 ans
Mobilier	41	13	28	5 ans
Autres immobilisations financières	1553	389	1 164	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>4 329</b>	<b>1 919</b>	<b>2 467</b>	

#### 20.2.2.2.2 Stocks (renvoi (4))

Les stocks sont évalués au coût de revient et sont constitués de matériels destinés aux installations de voix sur IP et de matériels Keyyo.

20.2.2.2.3 **Etat des créances (renvoi (5))**

<b>Actif circulant et charges constatées d'avance (K€)</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an</b>	<b>A plus d'un an</b>
Clients	3 114	3 114	-
Crédit d'impôt recherche	310	310	-
Crédit d'impôt – retenue à la source	66	66	-
Sécurité sociale – IJSS	14	14	-
Taxe sur la valeur ajoutée	548	537	-
Avoirs à recevoir	11	11	-
Charges constatées d'avance	107	107	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 159</b>	<b>4 159</b>	<b>-</b>

Un crédit d'impôt recherche a été constitué pour les années 2006 à 2008 dont les montants sont respectivement de 104 K€, de 148 K€ et de 58 K€. Le remboursement de ce crédit d'impôt va être demandé début 2009.

20.2.2.2.4 **Produits à recevoir par postes du bilan**

<b>Produits à recevoir (K€)</b>	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.07</b>	<b>31.12.06</b>
Clients et comptes rattachés	608	617	620
Autres créances	14	17	-
<b>TOTAL</b>	<b>622</b>	<b>634</b>	<b>620</b>

20.2.2.2.5 **Charges constatées d'avance (renvoi (6))**

<b>Charges constatées d'avance (K€)</b>	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.07</b>	<b>31.12.06</b>
Loyer et charges locatives	44	32	20
Locations mobilières et crédit bail	9	12	13
Assurances	33	9	17
Autres	20	40	21
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>93</b>	<b>71</b>

20.2.2.2.6 **Provisions**

<b>Provisions pour dépréciation (K€)</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Immobilisations Financières	181	208		389
Clients	458	302	128	632
Autres	7			7
<b>TOTAL</b>	<b>646</b>	<b>510</b>	<b>128</b>	<b>1 028</b>

### 20.2.2.3 Note sur le bilan passif

#### 20.2.2.3.1 Capital social (renvoi (7))

Capital social (K€)	Capital	Primes Emission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
<b>31 déc 2002</b>	<b>408</b>	<b>10 787</b>	<b>69</b>	<b>-12 234</b>	<b>1 032</b>	<b>63</b>
Affectation résultat 2002	-	-	-	1 032	-1 032	-
Résultat de l'exercice 2003	-	-	-	-	378	378
<b>31 déc 2003</b>	<b>408</b>	<b>10787</b>	<b>69</b>	<b>-11202</b>	<b>378</b>	<b>441</b>
Affectation résultat 2003	-	-	-	378	-378	-
Résultat de l'exercice 2004	-	-	-	-	639	639
<b>31 déc 2004</b>	<b>408</b>	<b>10 787</b>	<b>69</b>	<b>-10 824</b>	<b>639</b>	<b>1 080</b>
Affectation résultat 2004	-	-10 787	603	+10 824	-639	-
Résultat de l'exercice 2005	-	-	-	-	-725	-725
<b>31 déc 2005</b>	<b>408</b>	<b>-</b>	<b>672</b>	<b>-</b>	<b>-725</b>	<b>355</b>
Affectation résultat 2005	-	-	-	-725	725	-
Augmentation de Capital	380	3 176	-	-	-	3 556
Résultat de l'exercice 2006	-	-	-	-	-1 777	-1 777
<b>31 déc 2006</b>	<b>788</b>	<b>3176</b>	<b>672</b>	<b>-725</b>	<b>-1 777</b>	<b>2 133</b>
Affectation résultat 2006	-	-	-	-1 777	1 777	-
Résultat de l'exercice 2007	-	-	-	-	237	237
<b>31 déc 2007</b>	<b>788</b>	<b>3176</b>	<b>672</b>	<b>-2 502</b>	<b>237</b>	<b>2 370</b>
Affectation résultat 2007	-	-	-	+237	-237	-
Augmentation de Capital	315	1 522	-	-	-	1837
Diminution de Capital	-317	- 1 696	-	-173	-	-2186
Frais fusion	-	174	-	- 103	-	71
Résultat de l'exercice 2008	-	-	-	-	338	338
<b>31 déc 2008</b>	<b>786</b>	<b>3 176</b>	<b>672</b>	<b>- 2 541</b>	<b>338</b>	<b>2 431</b>

Le capital social s'élève au 31 décembre 2008 à 786 139,20 €. Il est composé de 2 456 685 actions de 0,32 € de nominal.

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 30 mai 2006, l'assemblée a décidé de réaffecter le montant du poste « prime d'émission » au compte de report à nouveau et ensuite de réaffecter le solde du poste report à nouveau au poste « autres réserves ».

Capital potentiel (options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants et salariés) :

- Au 31/12/08, 9 500 BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises) émis par le conseil d'administration en décembre 2004, et attribués gratuitement à 6 salariés selon l'autorisation votée à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004, ouvrent droit à la souscription de 9 500 actions nouvelles au prix de 5 euros chacune. La dilution potentielle est de 0,39 %.

#### 20.2.2.3.2 Provisions pour risques et charges (renvoi (8))

Nature des provisions (K€)	A l'ouverture	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	A la clôture
Provision pour IDR	6	5	-	-	11
Autres provision (retenue source)	34	31	-	-	65
Provision pour litiges prud'homaux	50	25	75	-	0
Provision pour litiges commerciaux	208	-	25	-	183
<b>TOTAL</b>	<b>298</b>	<b>61</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>259</b>

La provision pour IDR correspond à l'indemnité de départ en retraite des salariés. Elle augmente de 5 K€ sur l'exercice.

La provision pour retenue à la source correspond au crédit d'impôt obtenu sur les prestations effectuées au Maroc. Ce dernier n'est ni remboursable, ni restituable.

La provision sur un litige prud'homal de 50 K€ à l'ouverture a été reprise pour la totalité car le litige s'est dénoué en 2008. Une autre provision pour litiges prud'homal avait été effectuée au 30 juin 2008 pour 25 K€. Elle a également été reprise pour la totalité car le litige n'existe plus à la clôture de l'exercice.

Sur l'exercice 2006, un litige commercial est apparu, il a été provisionné à hauteur de 200 K€. Des frais ont été engagés sur ce litige à hauteur de 25 K€ en 2008. Aussi, une reprise de la provision du même montant a été effectuée dans l'exercice. Il reste donc à la clôture 175 K€ en provision.

Un autre litige est apparu en 2007, pour 8 K€. Il reste d'actualité en 2008, la provision reste donc inchangée.

#### 20.2.2.3.3 Etat des dettes (renvoi (9) et (10))

<b>Dettes financières (K€)</b>	<b>Montant total</b>	<b>De 0 à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Emprunt	-	-	-	-
Compte bancaire	-	-	-	-
Cautions reçues	18	18	-	-
Concours bancaires	2	2	-	-
Compte d'associés	100	100	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<b>Dettes courantes (K€)</b>	<b>Montant total</b>	<b>De 0 à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Fournisseurs	3 424	3 424	-	-
Dettes sociales	499	499	-	-
Dettes fiscales	686	686	-	-
Autres dettes	38	38	-	-
Dettes sur immobilisations	8	8	-	-
Produits constatés d'avance	170	170	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 825</b>	<b>4 825</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### 20.2.2.3.4 Charges à payer par postes du bilan

<b>Charges à payer (K€)</b>	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.07</b>	<b>31.12.06</b>
Emprunts & dettes établissements de crédit	2	2	-
Fournisseurs	1 414	1 163	884
Dettes fiscales & sociales	437	309	260
Autres dettes	-	-	38
<b>TOTAL</b>	<b>1 853</b>	<b>1 473</b>	<b>1 182</b>

#### 20.2.2.3.5 Produits constatés d'avance (renvoi (10))

<b>Produits constatés d'avance (K€)</b>	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.07</b>	<b>31.12.06</b>
KEYYO Home	-	-	-
KEYYO BUSINESS	7	-	-
IP CASH CALL SHOP	60	2	5
OPERATEURS	103	79	54
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>81</b>	<b>59</b>

#### 20.2.2.4 Note sur le compte de résultat

##### 20.2.2.4.1 Ventilation du chiffre d'affaires (renvoi (11))

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

<b>Nature du chiffre d'affaires (K€)</b>	<b>Montant HT 2008</b>	<b>Montant HT 2007</b>	<b>Montant HT 2006</b>
KEYYO Home	1 576	1 552	3 650
KEYYO Business	5 561	3 432	-
KEYYO Call Shop	8 075	7 996	7 170
OPERATEURS	896	1 055	1 260
<b>TOTAL</b>	<b>16 108</b>	<b>14 035</b>	<b>12 080</b>

A partir de 2008, une nouvelle méthode de ventilation, de sectorisation a été instaurée. Il n'est pas possible de répartir le chiffre d'affaires en 2006 entre Keyyo Home et Keyyo Business.

#### 20.2.2.4.2 **Production immobilisée (renvoi (11))**

Le poste de production immobilisée se compose de :

- 39 K€ de frais d'installation des Téléboutiques immobilisés,
- 191 K€ de frais de développement immobilisés.

#### 20.2.2.4.3 **Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions et transferts de charges (renvoi (11))**

Le poste reprises et provisions, transfert de charges ce compose de :

- 128 K€ de reprise sur provision client,
- 100 K€ de reprise sur provision pour risque concernant des litiges dénoués.

#### 20.2.2.4.4 **Autres achats et charges externes (renvoi (12))**

Ce poste augmente de 259 K€, soit 7.79 %. Les principales variations sont les suivantes :

- Augmentation des reversements et commissions nets pour 308 K€,

Ce poste augmente dans son ensemble. Les charges relatives aux reversements sur la France diminuent et celles relatives à l'Afrique augmentent en raison d'un nouveau client Africain avec lequel nous essayons de signer un contrat de telco.

- Diminution des frais de marketing nets de 158 K€,

De nombreux frais de marketing avaient eu lieu en 2007 pour le lancement de l'activité Keyyo (ex psn.net). Les dépenses marketing sur l'année 2008 ont diminuées mais ont permis de poursuivre l'effort commercial de 2007. La société a été présente sur le salon IP CONVERGENCE au mois d'octobre 2008.

- Diminution des frais de sous-traitances pour 181 K€,

Cette diminution s'explique principalement par une réaffectation d'un poste comptable sur l'année 2008. En effet, la charge relative à un Call-center de l'entreprise était comptabilisée en sous-traitance pour l'année 2007. Il y a donc une diminution de 72 K€ de ce poste au détriment du poste de personnel extérieur.

- Augmentation des frais de personnel extérieur nets pour 252 K€,

Ce poste augmenté suite à la réaffectation du poste de sous traitante pour 72 k€. La société a décidé de relocaliser en France sa prestation de Call-center pour l'activité Keyyo Business. Ce transfert a généré un coût de mise en service et une facturation de deux Call-center pendant la période de recouvrement.

- Diminution des frais de crédit baux pour 22 K€

Des contrats sont arrivés à échéances au cours de l'année 2008, ce qui a eu pour impact la diminution de ce poste.

- Augmentation des frais de locations et charges locatives pour 63 K€

Suite à son déménagement en 2007 ayant pour objectif de d'augmenter la superficie de ses locaux, Keyyo supporte une charge de loyer plus importante.

- Diminution des frais d'assurances pour 18 K€

La résiliation de contrats homme clé et une négociation de nos autres contrats d'assurance ont permis de réaliser des économies sur ce poste. Il y avait également dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre de l'année 2007, une régularisation de charge liée à l'année 2006.

Les autres variations ci-dessous s'expliquent par essentiellement par l'augmentation de l'activité :

- Diminution des rémunérations d'intermédiaires pour 9 K€,
- Augmentation des honoraires pour 15 K€,
- Diminution des frais d'actes pour 12 K€,
- Augmentation des frais de missions et téléphones 10 K€,
- Augmentation des services bancaires de 19 K€.

Le reste correspond à de faibles variations qui s'annulent sur l'exercice.

#### 20.2.2.4.5 Salaires et charges sociales (renvoi (13))

Ils s'établissent à 2 886 K€. Les effectifs de la société au 31 décembre se décomposent comme suit :

Effectif de la société	2008	2007	2006
Cadres	32	26	21
Employés	17	14	15
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>40</b>	<b>36</b>

#### 20.2.2.4.6 Résultat financier (renvoi (14))

Le résultat financier dégagé est de -121 K€, il correspond principalement à des produits de cessions de VMP pour 50 K€, à des intérêts financiers pour 35 K€ sur une avance en compte courant à la filiale Bladiphone et aux provisions sur titres et créances sur participations pour un montant de 206 K€.

#### 20.2.2.4.7 Produits exceptionnels (renvoi (15))

Les produits exceptionnels sont de 43 K€, constitués principalement d'un montant de 41 K€ issu de l'abandon de compte courant GESK.

Par convention en date du 06 Octobre 2003, les associés de GESK avaient versé en compte courant différentes sommes. Ces conventions prévoyaient un engagement irrévocable des associés d'abandonner les sommes apportées à première demande. Après la fusion, au cours de l'année 2008, Keyyo a comptabilisé à son profit l'abandon d'une partie de ces comptes courants dans ses livres pour un montant de 41 K€.

#### 20.2.2.4.8 Charges exceptionnelles (renvoi (16))

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 40 K€. Elles comportent les charges liées aux litiges en cours à hauteur de 25 K€ et au redressement d'URSSAF à hauteur de 14 K€.

#### 20.2.2.4.9 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de résultat (K€)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	399	58	457
Résultat financier	-121		-121
Résultat exceptionnel	3		3
<b>TOTAL</b>	<b>281</b>	<b>58</b>	<b>339</b>

Le montant d'impôt société correspond au produit du crédit d'impôt recherche 2008 de 58 K€.

#### 20.2.2.4.10 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements (K€)	Montant	Impôts (taux impôt : 33,33%)
<b>Accroissements</b>	0	0
Provisions réglementées	0	0
Subventions à réintégrer au résultat	0	0
<b>Allègements</b>	12 026	4 129
Provisions non déductibles l'année de dotation	28	10
Total des déficits exploit. reportables	11 998	4 119
Total des moins-values à long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>12 026</b>	<b>4 129</b>

## 20.2.2.5 Autres informations

### 20.2.2.5.1 Filiales et participations

La société a créé en janvier 2007, une filiale de droit français détenue à 42 % dénommée Bladiphone SAS, le solde du capital appartenant à Monsieur Karim Boukaa, homme d'affaires marocain. Bladiphone SAS est dirigée par un directeur général qui est nommé par Keyyo après consultation du comité de supervision. Cette société a vocation à commercialiser des offres de téléphonie grand public destinées aux communautés du Maghreb vivant en France. L'activité de cette société a démarré en décembre 2007 et s'est poursuivi sur l'année 2008.

### 20.2.2.5.2 Identité de la société consolidante

KEYYO  
Nom commercial déposé à l'INPI : - KEYYO  
92-98 Boulevard Victor Hugo  
92115 Clichy

Keyyo est Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

La société a été constituée le 25 janvier 1993 et immatriculée le 5 février 1993 pour une durée de 99 ans, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés soit jusqu'au 5 février 2092.

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 390 081 156. Le code NAF (APE) de Keyyo est :

- Au 31/12/07 : 642 C : Télécommunications (hors transmissions audiovisuelles)
- Au 01/01/08 : 6110Z : Télécommunications filaires

### 20.2.2.5.3 Parties liées

Au 31 décembre 2008, la société Keyyo a une dette d'exploitation de 9 K€ et détient une créance immobilisée de 504 K€ envers sa filiale Bladiphone.

### 20.2.2.5.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération allouée aux dirigeants de la société s'élève pour l'exercice 2008 à 122 K€.

Monsieur Eric SAIZ a perçu au cours de l'exercice 2008 en sa qualité de Président du Conseil d'administration, une rémunération brute de 1956,52 euros. Il est rappelé qu'il a démissionné de son mandat le 08 janvier 2008.

Le procès verbal du conseil d'administration du 08 janvier 2008 a fixé la rémunération de M. Houdouin, en sa qualité président et de directeur général, à 10 K€ mensuel brut. Le conseil d'administration a décidé également qu'en sus de cette rémunération, un bonus variable sera attribué à Philippe HOUDOUIN chaque année en fonction des résultats de l'exercice. A ce jour, aucune méthode de calcul n'a été déterminée, Philippe HOUDOUIN, ne recevra donc aucun variable pour l'année 2008.

Monsieur Philippe HOUDOUIN a perçu au cours de l'exercice 2008 une rémunération brute de 120 K€.

En date du 08 janvier 2008, le Conseil d'Administration a voté une indemnité conventionnelle de départ au profit de Monsieur Philippe HOUDOUIN, uniquement pour une cessation de ses fonctions ultérieure au 31 décembre 2008. L'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 a adopté cette résolution. Cette indemnité est liée conformément aux dispositions de la loi TEPA en date du 21 août 2007 à ses performances au regard de celles de la société.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

20.2.2.5.5 Informations relatives au crédit bail

Tableaux financiers relatifs aux immobilisations en crédits baux en cours (en K€)

Postes du bilan	Coût d'entrée (1)			Dotations aux amortissements						Valeur nette		
				De l'exercice (2)			Cumulées (2)					
	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Terrains												
Constructions												
Install. Matériel												
Autres immob. Corporelles en location	150	246	131	38	30	39	68	127	97	81	119	34
Autres immob. Corporelles en Crédit bail	261	261	261	66	86	83	258	192	105	4	70	156
Immobilisations en cours												
<b>Totaux</b>	<b>411</b>	<b>508</b>	<b>392</b>	<b>104</b>	<b>116</b>	<b>122</b>	<b>326</b>	<b>319</b>	<b>202</b>	<b>85</b>	<b>189</b>	<b>190</b>

- (1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.
- (2) Dotation de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis, avec mention du mode d'amortissement retenu.

Tableaux financiers relatifs aux engagements de crédits baux en cours (en K€)

Redevances payées	Mat. infor.			Mat. infor.			Mat. infor.		
	Mat. transp.	31.12.08	Total	Mat. transp.	31.12.07	Total	Mat. transp.	31.12.06	Total
Cumuls des exercices antérieurs	25	210	235	59	120	179	72	33	105
Montants de l'exercice	31	75	106	24	89	113	26	87	113
<b>Sous-total</b>	<b>56</b>	<b>285</b>	<b>341</b>	<b>83</b>	<b>209</b>	<b>292</b>	<b>98</b>	<b>120</b>	<b>218</b>

Redevances restant dues	Mat. infor.			Mat. infor.			Mat. infor.		
	Mat. transp.	31.12.08	Total	Mat. transp.	31.12.07	Total	Mat. transp.	31.12.06	Total
A 1 an au plus	24	10	34	35	68	103	15	90	105
Entre 1 et 5 ans	33	-	33	70	3	73	19	71	90
A plus de 5 ans									
<b>Sous-total</b>	<b>57</b>	<b>10</b>	<b>67</b>	<b>105</b>	<b>71</b>	<b>176</b>	<b>34</b>	<b>161</b>	<b>195</b>

Valeur résiduelle	Mat. infor.			Mat. infor.			Mat. infor.		
	Mat. transp.	31.12.08	Total	Mat. transp.	31.12.07	Total	Mat. transp.	31.12.06	Total
A 1 an au plus		2	2		2	2			
Entre 1 et 5 ans								2	2
A plus de 5 ans									
<b>Sous-total</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>2</b>

Coût total du crédit-bail	Mat. infor.			Mat. infor.			Mat. infor.		
	Mat. Transp	31.12.08	Total	Mat. Transp	31.12.07	Total	Mat. transp	31.12.06	Total
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>	<b>297</b>	<b>410</b>	<b>188</b>	<b>282</b>	<b>470</b>	<b>132</b>	<b>283</b>	<b>415</b>

## 20.2.2.5.6 Engagements hors bilan

### *Engagements hors bilan reçus*

Lors de la création de la société Bladiphone, Keyyo a souscrit au capital de cette société à hauteur de 42 %. Selon l'article 10.3 des statuts de cette co-entreprise, le co-associé de Keyyo qui détient 58% s'est engagé irrévocablement et inconditionnellement à céder et à transporter à Keyyo ou à toute personne qui se substituerait à Keyyo, toutes les parts en sa possession.

Par ailleurs, Keyyo n'a donné aucun engagement de procéder à l'acquisition de ces parts. La société pourra lever la promesse de vente de son co-associé, à tout moment pendant une durée d'un an à compter du 15 janvier 2009 et à tout moment, pendant une durée de cinq mois, si son co-associé venait à perdre directement ou indirectement le contrôle de Bladiphone.

A ce jour, Keyyo n'a pas levé la promesse de vente.

### *Engagements hors bilan donnés*

Le volume d'heures de formation cumulé au 31 décembre 2008 est de 1 714 heures. Aucune de ces heures n'a donné lieu à demande de formation.

## 20.2.2.5.7 Tableau des filiales et participation (en €)

Sociétés	Nombre de titres détenus au 31/12/2008	Capital au 31/12/2008	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en % au 31/12/2007	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2008		Prêts et avances consentis par Sté (brut) (**) au 31/12/2008	Montant des cautions fournies par la Sté au 31/12/2008	Chiffre d'affaires de l'exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Dividendes enregistrés au cours du premier exercice	Date de clôture annuelle
					BRUTE	NETTE						
<b>BLADIPHONE</b>												
92-98 Bd Victor Hugo 92115 Clichy	1 554	37 000	-367 920	42,00%	15 540	0	503 997	0	466 510	-505 121	0	31/12/2008
<b>TOTAL</b>	<b>1 554</b>	<b>37 000</b>	<b>-367 920</b>		<b>15 540</b>	<b>0</b>	<b>503 997</b>	<b>0</b>	<b>466 510</b>	<b>-505 121</b>	<b>0</b>	

## 20.2.2.5.8 Faits marquants de l'exercice

- La vérification de la comptabilité par les services sociaux de l'URSSAF concernant les exercices 2005, 2006 et 2007 s'est conclue par une notification de rectification de 7 426 € pour l'année 2006 et de 7 204 € pour l'année 2007.
- L'exercice clos au 31 décembre 2008 a été marqué par la continuation de l'accroissement des projets de recherche et développement pour élargir l'offre de Keyyo.
- L'assemblée générale du 23 juin 2008 a entériné la fusion-absorption de GESK, société mère de Keyyo. Cette fusion a été rétroactive au 1er janvier 2008. L'unique activité de la société GESK était de porter l'opération de changement de contrôle et de refinancement de Keyyo. Les opérations étant achevées après le remboursement des ORA effectué en décembre 2007, la société GESK n'avait plus d'utilité, ni économique, ni juridique. Son absorption par la société Keyyo était l'ultime étape prévue aux pactes d'actionnaires susmentionnés. Conformément à la réglementation applicable, l'opération de fusion à l'envers réalisée a été réalisé à la valeur comptable dans les comptes de l'absorbée.
- Au cours du mois de janvier 2008, la société a racheté une partie de ses titres. Le programme de rachat d'action a comme objectif principal de permettre l'attribution prioritaire de titres aux salariés et éventuellement aux mandataires sociaux et accessoirement de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- Le 08 janvier 2008, Monsieur Philippe Houdouin est devenu Président Directeur Général de la société en remplacement de Monsieur Eric Saiz, démissionnaire.

#### 20.2.2.5.9 Conjoncture économique

A la date d'arrêté des comptes, le contexte économique et la « crise financière » n'ont pas eu d'incidence sur les actifs et passifs présentés au bilan. Par ailleurs, la société n'a pas identifié d'incertitude significative susceptible de faire peser un doute important sur la continuité d'exploitation.

#### 20.2.2.5.10 Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

- Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer des actions gratuites aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007. Cette attribution définitive ne se réalisera qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) courant à compter de la notification qui a lieu le 03 mars 2009. Si certaines conditions sont remplies, les personnes concernées deviendront alors propriétaires de ces actions, mais avec un engagement de les conserver pendant une période de deux ans courant à compter de la fin de la période d'acquisition.
- Un litige commercial est provisionné à hauteur de 175 K€ au 31 décembre 2008. Le dénouement de ce litige devrait intervenir dans le courant du mois de mai 2009.

### 20.2.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société KEYYO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte crise économique et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques générales. Ces conditions sont décrites dans le paragraphe 2.5.9 de l'annexe aux comptes annuels. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance :

- le paragraphe 2.1.2.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Frais de recherche et développement » indique la méthode retenue pour comptabiliser à l'actif du bilan les frais de recherche et développement. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application ;
- le paragraphe 2.1.2.3 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « immobilisations financières » mentionne les règles retenues pour apprécier la valeur comptable des titres de participation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. Le cas échéant, les engagements complémentaires qu'a votre société sur sa filiale peuvent faire l'objet de provision pour dépréciation des créances ou de provision pour risques et charges. Nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ses estimations et nous nous sommes, par ailleurs, assurés que des provisions suffisantes ont été constituées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cession ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 22 avril 2009

Les commissaires aux comptes

MBV & ASSOCIES

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE

Etienne de BRYAS  
Associé

Yves CANAC  
Associé

#### **20.2.4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

##### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

##### **Engagement de versement d'une indemnité de fin de mandat au profit de Monsieur Philippe Houdouin, Président - Directeur Général de la société KEYYO**

###### **Mandataire social intéressé :**

Monsieur Philippe Houdouin, Président - Directeur Général de la société KEYYO.

###### **Modalités :**

Dans sa séance du 8 janvier 2008, le conseil d'administration de votre société a autorisé l'engagement suivant :

Au cas où il serait mis fin à ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Philippe Houdouin percevrait une indemnité de fin de mandat, dès lors que cette cessation interviendrait après le 31 décembre 2008. Le montant de l'indemnité susceptible d'être versé sera compris entre 12 fois la dernière rémunération brute mensuelle et 6 fois le plafond de la sécurité sociale selon la formule suivante : moyenne des cours de l'action des 50 derniers jours de bourse multiplié par 12 fois la rémunération brute mensuelle divisée par 6.

Le versement de l'indemnité de fin de mandat est subordonné à la réalisation de deux critères de performance.

Le premier critère est basé sur l'évolution du cours de l'action de la société KEYYO dont la moyenne sur les 50 derniers jours de bourse précédant le départ du Directeur Général devra être supérieure à 6 euros.

Le deuxième critère, dont la réalisation sera appréciée sur les deux derniers exercices précédant la cessation de mandat, est le maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

##### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

## **1. Contrat de fournitures de services**

### Mandataire social intéressé :

Monsieur Philippe Houdouin, Président - Directeur Général de la société KEYYO, et Président - Directeur Général de la société BLADIPHONE.

### Modalités :

Lors de sa réunion du 29 août 2007, le conseil d'administration a autorisé une convention par laquelle la société KEYYO fournit à la société BLADIPHONE :

- une prestation technique consistant en l'exploitation technique de la plateforme SIP ;
- une prestation de back office de la plateforme SIP consistant en la gestion des systèmes d'information utilisés par la société BLADIPHONE ;
- des minutes nécessaires à l'acheminement de son trafic sortant ;
- des services support ;
- un service de mise à disposition de numéros.

La convention est signée pour une durée initiale de 24 mois.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 125 769 € dans ses comptes clos le 31 décembre 2008.

## **2. Convention d'avance en compte courant**

### Mandataire social intéressé :

Monsieur Philippe Houdouin, Président - Directeur Général de la société KEYYO, et Président - Directeur Général de la société BLADIPHONE.

### Modalités :

Lors de sa réunion du 18 octobre 2007, le conseil d'administration a autorisé la mise à disposition par la société KEYYO à sa filiale d'une somme de 300 000 € à verser au plus tard le 31 mars 2008 en fonction de ses besoins. Le remboursement intégral des avances consenties devra avoir lieu entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009.

L'avance est productive d'un intérêt calculé au taux annuel de 10 % à compter du jour de chaque versement. Ces intérêts sont calculés trimestriellement sur le montant de la somme versée multiplié par le nombre de jours d'utilisation et divisé par 360 jours.

Les intérêts appréciés à chaque trimestre sont capitalisés de manière à générer des intérêts dans les mêmes conditions que le capital initial.

Le solde des avances en comptes courant s'élèvent à 504 K€ au 31 décembre 2008. Cette somme comprend :

- les avances autorisées au titre de la présente convention : 300 K€ ;
- les intérêts capitalisés sur ces avances : 38 K€ ;
- des avances non autorisées au titre de la présente convention : 162 K€ ;
- des intérêts capitalisés sur ces avances : 4 K€.

Les produits d'intérêts comptabilisés au titre de la période s'élèvent à 35 K€ dont 4 K€ au titre des avances non autorisées.

Par ailleurs, les avances en compte courant et les intérêts correspondants, n'ont pas été remboursés au 31 mars 2009, contrairement aux modalités prévues par la convention.

## **Conventions et engagements non autorisés préalablement au cours de l'exercice**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que la convention décrite ci-dessous n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

### **1. Convention d'achat de minutes et de matériel**

#### **Mandataire social intéressé :**

Monsieur Philippe Houdouin, Président - Directeur Général de la société KEYYO, et Président - Directeur Général de la société BLADIPHONE.

#### **Modalités :**

Le 10 janvier 2008 une convention par laquelle la société KEYYO achète des minutes et du matériel à la société BLADIPHONE a été signée entre les deux sociétés. Cette convention prévoit que la vente des minutes s'effectuera à leur prix d'achat majoré de 1,70 % et la vente de matériel à prix coûtant.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé une charge de 300 101 € dans ses comptes clos le 31 décembre 2008.

Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 12 mois.

L'absence d'autorisation préalable de cette convention résulte d'une simple omission.

### **2. Convention d'avance en compte courant**

Comme mentionné ci-avant, le solde des avances en compte courant accordées à la société BLADIPHONE par la société KEYYO est supérieur de 162 K€ au montant autorisé par la convention. Ces avances complémentaires n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration par simple omission.

Paris, le 22 avril 2009

Les commissaires aux comptes

MBV & ASSOCIES

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

Etienne de BRYAS  
Associé

Yves CANAC  
Associé

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

#### 21.1.1. Capital social

Le montant du capital, à ce jour, est de 786 139,20 euros. Il est divisé en 2 456 685 actions au nominal de 32 cents d'euros chacune.

Ces actions, toutes de même catégorie, sont intégralement souscrites, entièrement libérées et librement négociables.

Au 31 mars 2009, le capital de la société Keyyo est détenu majoritairement par des fonds d'investissement Truffle Venture représentant 51,73 % du capital et 57,33 % des droits de vote.

#### 21.1.2. Capital potentiel : plan d'options de souscription d'actions

##### 21.1.1.1. Options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants et salariés

Le 15 octobre 2004, le Conseil d'administration a attribué gratuitement à 10 salariés 17.000 BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises) selon l'autorisation votée à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004. Ces bons ouvrent droit à la souscription de 17.000 actions nouvelles au prix de 5 euros chacune. La dilution potentielle est donc de 0,67 % après l'augmentation de capital du 6 septembre 2006.

Le conseil d'administration a décidé que les bénéficiaires susvisés pourront souscrire les actions attachées aux bons en totalité ou en partie à la condition qu'ils aient exercé leur activité dans la société depuis au moins trois ans au jour de la souscription des actions et, en tout état de cause, entre le 1er janvier 2006 et le 30 septembre 2009.

Par exception, les bénéficiaires perdront le bénéfice de leur droit de souscrire aux actions attachées à leurs bons de souscription en cas de licenciement pour faute grave ou lourde.

A ce jour, seuls certains bénéficiaires conservent le droit de souscrire les actions attachées à leurs BSPCE (9.500 actions).

Aucun bénéficiaire n'a levé son option en 2008.

##### 21.1.1.2. Caractéristiques des Plans d'options de souscription d'actions (BSPCE)

Date de l'assemblée	21 juin 2004
Nombre maximum d'options pouvant être attribuées	50.000
Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites par exercice des options attribuées	50.000
Augmentation de capital maximum	16.000 euros
Date du conseil d'administration ayant consenti des options de souscription d'actions	15 octobre 2004 : 17.000 options consenties
Bénéficiaires salariés	10
Bénéficiaires mandataires sociaux	0
Prix d'exercice des options	5 euros
Délai d'exercice des options attribuées	du 1 janvier 2006 au 30 septembre 2009
Nombre d'actions souscrites	0
Dispositions particulières	Les bénéficiaires devront avoir exercé leur activité dans la société depuis au moins trois ans au jour de la souscription des actions

##### 21.1.1.3. Plan d'Epargne Entreprise

Néant

#### 21.1.3. Autres titres donnant accès au capital

Néant

#### 21.1.4. Plan d'option d'achat d'actions

Les plans d'option d'achat d'actions sont décrits dans le rapport de gestion au point 20 page 32

#### 21.1.5. Evolution du capital social depuis la création de la société

Date de réalisation	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime globale d'émission/d'apport	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
	Constitution	1.000	100.000F		100.000F	1.000	100,00F
11/12/1997	Augmentation de capital - en numéraire	9.132	913.200F	1.283.200F	1.013.200F	10.132	100,00F
	en nature	33.234	3.323.400F		4.336.600F	43.366	100,00F
	Division du nominal par 10				4.336.600F	433.660	10,00F
17/02/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	22.800	228.000F	2.471.976F	4.564.600F	456.460	10,00F
9/04/1998	Division du nominal par 2				4.564.600F	912.920	5,00F
27/04/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	400.000	2.000.000F	38.000.000F	6.564.600F	1.312.920	5,00F
21/12/2000	Augmentation de capital par incorporation d'une créance de la société STARTEC GLOBAL COMMUNICATION CORPORATION et Versements en numéraire	729.400	554.344€	5.499.676€	1.552.163,20€	2.042.320	0,76€
30/09/2002	Réduction du capital social de la société par diminution de la valeur nominale des actions		(1.511.316,80€)		40.846,40€	2.042.320	0,02€
11/10/2002	Augmentation du capital par la création et émission avec droit préférentiel de souscription d'actions	18.380.880	367.617,60€		408.464€	20.423.200	0,02€
15/11/2002	Regroupement des actions (16 pour une)				408.464€	1.276.450	0,32€
06/09/2006	Augmentation du capital par la création et émission avec droit préférentiel de souscription d'actions	1.185.275	379.288€	3.176.537€	787.752 €	2.461.725	0,32€
22/06/2008	Augmentation du capital par le fusion avec GESK	984.960	315.187,20€				
	Réduction du capital	-990.000	(316.800,00€)		786.139,20€	2.456.685	0,32€

#### 21.1.6. Nantissement des actions

Néant

### 21.2. OBJET SOCIAL SUIVANT L'ARTICLE 2 DES STATUTS

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La vente de tous produits ou services de télécommunication et de bureautique ainsi que la mise en place et l'animation de tous réseaux ou circuits de vente qui en permettront la diffusion ;
- La conception, le développement, la mise aux normes, la fabrication de matériels ou de logiciels de télécommunication et de bureautique ;
- La fourniture de prestations d'installation, d'assistance technique et de formation ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscription, ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliances, ou d'associations en participation ou autrement;

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié.

### **21.3. EXERCICE SOCIAL SUIVANT L'ARTICLE 17 DES STATUTS**

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### **21.4. REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES SUIVANT L'ARTICLE 19 DES STATUTS**

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tout fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, en numéraire ou en actions.

### **21.5. ASSEMBLEES GENERALES SUIVANT LES ARTICLES 15 ET 16 DES STATUTS**

#### 21.5.1.1. Tenue des assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien en fonction, présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois pour faciliter la tenue des assemblées, cinq jours au moins avant la date de chaque assemblée, pour y être admis, tout actionnaire d'action nominatives devra être inscrit dans les comptes de la société et tout actionnaire titulaire de titres au porteur devra justifier de sa qualité par le dépôt d'un certificat établi par l'intermédiaire teneur du compte de l'actionnaire et constatant l'indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée des actions inscrites dans ce compte.

Lorsque les actions sont grevées d'usufruit, le droit de vote est exercé par l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et par le nu-proprétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales.

Chaque action donne droit à une voix au moins aux assemblées d'actionnaires. Pendant le délai de deux ans expirant le 15 novembre 2004 permettant aux actionnaires le regroupement de leurs actions, toute action non regroupée donnera droit à une voix toutes actions regroupées à seize (16) voix, soit un nombre de voix proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

#### 21.5.1.2. Pouvoirs des assemblées générales

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

#### 21.5.1.3. Vote aux assemblées générales

L'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2001 a mis ses statuts en conformité avec les dispositions nouvelles issues de la loi relative aux nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001 et a notamment permis aux actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou moyens de télécommunication d'être réputés présents aux assemblées pour le calcul du quorum et de la majorité.

## 21.6. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES

### 21.6.1.1. Titres au porteur identifiables

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de commerce, la société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

### 21.6.1.2. Seuils statutaires

Les statuts de la société ne prévoient pas d'obligation de déclaration de franchissement de seuils autre que les seuils légaux.

### 21.6.1.3. Droits de vote double

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 1999 a décidé de supprimer, avec effet immédiat, la disposition statutaire prévoyant l'attribution d'un droit de vote double. Au jour de cette décision, aucune action dans le public ne bénéficiait de ce droit.

## 21.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été distribué depuis la création de l'entreprise. La société ne prévoit pas le versement de dividendes dans les 3 années à venir.

## 21.8. PROCEDURES EN COURS

A la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe.

## 21.9. HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Audit	2008						2007						2006			
	CAS	%	MBV	%	total	%	CAS	%	MBV	%	total	%	CAS	%	MBV	%
Commissariat aux comptes, certification,					-					-					-	
examen des comptes individuels et consolidés	57		49		106		31		31		62		41		-	
Missions accessoires					-					-			16		-	
Sous-total	57	54%	49	46%	106	100%	31	50%	31	50%	62	100%	57	100%	-	0%
Autres prestations	41		2		43						-				-	
Juridiques, fiscal, social					-					-					-	
Technologies de l'information					-					-					-	
Audit interne					-					-					-	
Sous-total	41	-	2	-	43					-					-	
TOTAL	98	66%	51	34%	149	100%	31	50%	31	50%	62	100%	57	100%	-	0%

---

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

Keyyo n'a pas conclu de contrat significatif autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

## **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Afin de procéder à la fusion avec GESK, la société Keyyo a fait appel à un expert indépendant qui a évalué le titre à 4.51€

Toutes ces informations sont disponibles dans le document E 08-060 déposé en date auprès de l'AMF et plus particulièrement à l'annexe 6 page 104.

## 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, informations financières historiques et rapports, procès verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés sur support physique au siège social.

Calendrier des dates de parution des chiffres et comptes de la société pour l'exercice en cours :

Le 12 mai 2009 après Bourse :	Publication du Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2009
Le 04 août 2009 après Bourse :	Publication du Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2009
Le 31 août 2009 après Bourse :	Publication des résultats semestriels 2009
Le 03 novembre 2009 après Bourse :	Publication du Chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> semestre 2009

## 25. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

Keyyo détient une participation de 42 % dans la société Bladiphone SAS, depuis le mois de janvier 2007, tel que cela est mentionné dans le tableau des filiales et participations de son annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.